
Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



Sommaire

EDITO	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	5
Une évaluation des actions pour une amélioration continue	5
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	6
3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	7
4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....	7
5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSUMMATION RESPONSABLES	9
LES ACTIONS REALISEES EN 2016	11
1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	11
UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	11
L'HABITAT ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE	15
LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, UN PLAN D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL	17
L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	21
LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS	23
3. FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN	28
LE SOUTIEN AUX FILIERES ECORESPONSABLES ET SOLIDAIRES.....	28
LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI	30
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FACILITER, DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER.....	31
4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE	36
LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE	36
LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION	37
DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE	39
CULTURE ET CITOYENNETE	42
AMENAGEMENTS ET EPANOUISSEMENT SUR LE TERRITOIRE	45
5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE	48
LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	48
DES PRATIQUES INTERNES EN VUE DE LIMITER L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	51
UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DU PATRIMOINE	54

INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC.....	55
PERSPECTIVES 2017	59
1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	59
2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT.....	59
3. FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN	60
4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE	61
Annexe 1 : Les finalités du développement durable	63
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	63
2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	63
3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	65
4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....	65
5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	66
Annexe 2 : Liste des actions 2016.....	67

La COBAS veut poursuivre et amplifier ce qu'elle a déjà engagé depuis de nombreuses années, en conjuguant les dimensions économiques, sociales et environnementales dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de ses projets. Le présent rapport de développement durable est l'occasion de mesurer les avancées faites en la matière sur le territoire de la COBAS. Il donne, préalablement au débat d'orientation budgétaire, une vision globale des actions et politiques publiques menées en 2016. Les analyses de ces dernières, en fonction des critères de Développement Durable, permettent de se situer dans une politique d'amélioration continue et de transparence.

L'exigence de la COBAS en la matière s'illustre avec la mise en place d'outils d'auto-diagnostic et la présentation graphique de l'évaluation de chacun des projets mis en place en fonction des critères du Développement Durable ainsi que leur l'état d'avancement.

Le choix de la sobriété énergétique de la COBAS a été renforcé en 2016 par une offre de mobilité plus globale avec l'optimisation du réseau de transports Baïa et le développement des Pôles d'Echanges Multimodaux. L'amélioration du rendement de réseau de distribution d'eau potable, les nouvelles filières de traitement des déchets au centre de valorisation transforment les modes de consommation et permettent une gestion plus durable de l'environnement. Mais c'est aussi en faisant naître l'économie de demain avec la validation du projet de déploiement du réseau de très haut débit et en soutenant l'économie locale sociale et solidaire, l'optimisation des services de proximité, la mise en œuvre du contrat local de santé, et la reconstruction des écoles, que la COBAS se tourne résolument vers un avenir respectueux du bien-être de ses habitants et de son cadre de vie.

Je suis heureuse de vous donner à lire ce rapport de développement durable pour l'année 2016. Je souhaite que ce document vous permette de poursuivre le dialogue et de promouvoir les bonnes pratiques au service d'une Communauté d'Agglomération innovante, solidaire et responsable. C'est ensemble, avec votre implication et votre soutien que la COBAS restera ambitieuse pour les années à venir.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Président de la COBAS

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi de Grenelle II, prescrit pour toutes les collectivités territoriales et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport développement durable 2016 de la COBAS s'inscrit donc dans ce cadre. L'objectif de celui-ci est d'établir un état des lieux global illustrant les actions et politiques publiques menées par l'agglomération en 2016 en matière de développement durable. Ce rapport offre donc une vision globale de la cohérence générale et de la transversalité des actions menées sous le prisme du développement durable, avec une volonté de transparence, de lisibilité de l'action publique et la recherche de l'amélioration continue.

Il s'agit également, pour la collectivité, de mettre en perspective ses orientations stratégiques et ses actions futures.

Une évaluation des actions pour une amélioration continue ...

Les actions sont analysées au regard des 5 finalités du DD (la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ; des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables) ainsi qu'au regard de 5 principes de mise en œuvre (l'action induit un changement dans les comportements ; l'action s'inscrit dans la transversalité ; l'action amène un résultat concret sur le territoire ; l'action est pérenne et durable ; l'action tente de répondre aux 5 finalités) qui caractérisent le potentiel «Développement Durable» des actions menées par la collectivité.

Le partage de l'information n'intègre pas les critères d'évaluation des actions. Ceci étant justifié par le fait que l'information fournie à la population sur les enjeux, la politique et l'état d'avancement est partagée de manière analogue pour toutes les actions à travers divers moyens de communication, et notamment le magazine d'information de l'agglomération.

Afin de mener une analyse complète des actions vis-à-vis des critères du développement durable, les éléments précédemment cités ont été évalués selon le système de notation suivant :

0 = Impact neutre

1 = Impact positif

2 = Impact très positif

Ce mode d'analyse se situe dans une perspective d'amélioration permanente et permet de visualiser rapidement «comment» se situe l'action au niveau du développement durable (partie colorée du diagramme) et quelle est la "marge d'amélioration" possible (partie blanche du diagramme).

Enfin "l'état de l'opération" (étude en cours, étude finalisée, travaux en cours, travaux finalisés) permet de situer le niveau de réalisation de l'action analysée et d'en faciliter le suivi et l'évaluation

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'action doit répondre à la lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique qui est un enjeu majeur à l'échelle mondiale, face auquel chacun est responsable.

Sur le territoire de la COBAS, ce sont au total près de 288 000 tonnes équivalent CO₂ qui sont émises chaque année par les habitants et les activités de la COBAS (diagnostic PCET 2010).

Le territoire de la COBAS est caractérisé par :

- ⇒ Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent 61% de la consommation totale sur le territoire de la COBAS, ce qui constitue donc un enjeu important (Bilan énergétique - Alec - 2017).
- ⇒ Un parc vieillissant auquel s'ajoute une précarité énergétique qui touche près de 5000 ménages. Les ménages âgés de 25 à 60 ans en locatif privé et les ménages de plus de 60 ans en propriété occupante étant les plus touchés.
- ⇒ La prépondérance des transports (déplacements de personnes et approvisionnement du territoire), secteur également très émetteur de Gaz à Effet de Serre représentant près de 30% des consommations énergétiques. Les consommations du secteur transport routier sont, elles, quasi intégralement constituées de produits pétroliers (essence et diesel essentiellement) (Bilan énergétique - Alec - 2017).
- ⇒ L'importance des sols et forêts, qui permettent de stocker près d'un quart des émissions du territoire, ressource vulnérable au changement climatique qui est à préserver.
- ⇒ La faible place de l'industrie, peu représentée sur le territoire (15 % des emplois).

Quelques chiffres...

- Un niveau moyen des mers qui a augmenté de plus de 15 cm depuis 1900
- 50% seulement du gaz carbonique produit par les activités humaines absorbé par les écosystèmes naturels
- Les émissions françaises sur le sol national étaient de 459 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2014
- L'utilisation d'énergie est la principale source d'émissions de GES en France (70 % des émissions), le secteur le plus émetteur étant celui des transports (29%)
- Une température moyenne qui devrait augmenter de 1,4°C à 5,8°C d'ici à 2100 sans action menée

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE.**

2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'action doit contribuer à la préservation des ressources et de la biodiversité, enjeu fondamental pour le maintien de la vie et des activités.

Quelques chiffres...

- 1/3 des espèces évaluées dans les Listes rouges sont menacées
- 76% des espèces aquatiques d'intérêt communautaire indiquent un état de conservation défavorable
- Seuls 22% des milieux naturels d'intérêt communautaire en France sont évalués en bon état de conservation
- Près 1/3 des 3700 espèces françaises, avec un niveau de menace fort, sont désormais éteintes ou menacées
- Les masses d'eau superficielles sont majoritairement dans un état écologique dégradé
- 32,8% des masses d'eau souterraines présentent un état médiocre
- Des produits phytosanitaires retrouvés dans la quasi-totalité des cours d'eau en France
- Les sols artificialisés, représentant 9,3% du territoire, continuent de s'étendre sous l'effet de l'urbanisation notamment

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT**

3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'action doit permettre l'épanouissement et la qualité de vie de tout un chacun par l'accès aux services essentiels, sans compromettre les possibilités d'épanouissement des générations futures, pour un développement harmonieux des territoires.

Quelques chiffres...

- *En 2015, près de 525 000 entreprises ont été créées en France.*
- *1 075 000 autoentrepreneurs en France à fin 2015 dont 56 % déclarent un chiffre d'affaires positif.*
- *Près de 240 grandes entreprises en France, comptent plus de 5 000 salariés, emploient à elles seules 30% des effectifs du privé.*
- *La France compte près de 5 000 entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés), 138 000 petites et moyennes entreprises (entre 10 et 249 salariés) et trois millions de micro-entreprises (moins de 10 salariés).*
- *222 900 établissements d'économie sociale et solidaire (ESS) en France employant 2,37 millions de salariés ce qui fait que ce secteur représente 10,3 % de l'emploi en France.*
- *Plus de 95% des Français ont une couverture complémentaire.*
- *En 2015, 18,3 millions de licences sportives et autres types de participation ont été délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.*



Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs : **FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN** et **OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE**

4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

L'action doit recréer et renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et les territoires, nécessaire afin de s'assurer du partage équitable, et non au détriment des plus démunis, des autres territoires ou encore des générations futures.

Quelques chiffres...

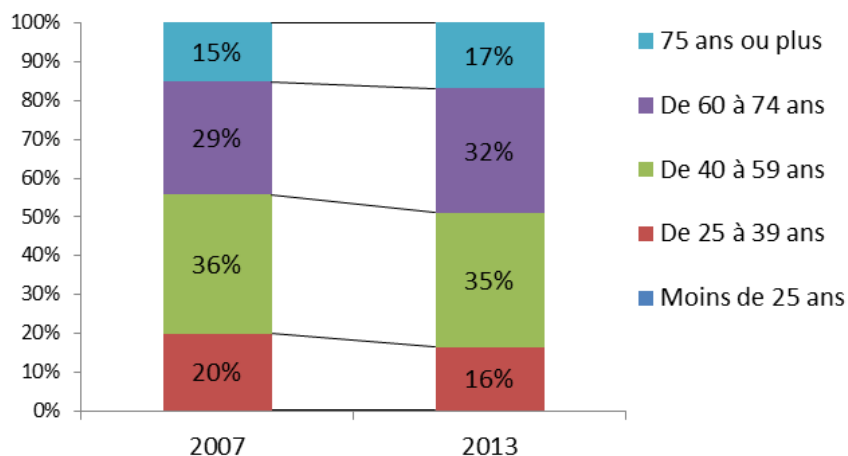
- 2,4% de chômeurs recensés en France en 2016.
- 1 actif sur 4 en situation de mal-emploi (contrats précaires, chômage, ...).
- Près de 5 millions de personnes pauvres (seuil à 50% du niveau de vie médian).
- En 2014, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs, soit 25 % de moins que les retraités.
- 30% des ménages, parmi les plus pauvres, vivent dans un logement surpeuplé.
- Une diminution de la part des jeunes âgés de moins de 20 ans. A l'inverse, une population de personnes âgées d'au moins 65 ans en progression.
- En 2014, 1,3 million de logements (soit 4,5 %) ne disposent pas du chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24,4 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer.
- Au 1er janvier 2016, le parc locatif des bailleurs sociaux compte en France (hors Mayotte) 4,8 millions de logements.



Sur le territoire de la COBAS...

Le territoire est marqué par une sélectivité des marchés et une spécialisation résidentielle.

Evolution de la répartition par âge de la personne de référence des ménages ayant acheté dans les 4 années précédentes en 2007 et 2013 - COBAS - (source : Filocom)



La part de propriétaires sur la COBAS est importante : 64,6% des ménages. Cependant, la part des jeunes ménages reste faible : les moins de 25 ans représente moins de 1%, quant aux 25-39 ans, ils représentent 16% des accédants.

Cette part est en recul entre 2007 et 2013 : elle est passée de 20% à 16%, au profit des ménages de plus de 60 ans dont la part parmi les accédants est passée de 44% à 49%.

La part des logements locatifs sociaux en-deçà des valeurs départementale et

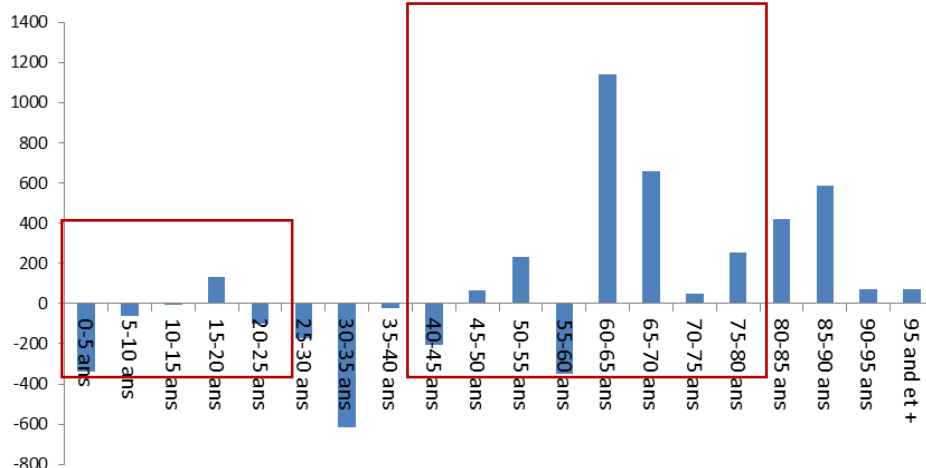
régionale mais en progression :

- Sur la COBAS, près de 3 000 logements locatifs sociaux en 2013 (+ 5,32 % entre 2011 et 2013)
- Soit 9,5 % de l'ensemble des résidences principales (12,7 % en Gironde / 10,1 % en Aquitaine)

Les ménages à bas et très bas revenus de la COBAS sont aujourd'hui plus nombreux à être logés dans le parc privé que dans le parc social : 77% des ménages modestes de la COBAS sont locataires du parc privé. C'est 3,5 fois plus que dans le parc social. La moitié des ménages de 75 ans et plus peuvent être considérés comme des ménages à bas revenus (revenus inférieurs à 100% des plafonds HLM), dont 25% de ménages à très bas revenus.

Evolution de la population par tranches d'âges - COBAS 2006-2011
(source : Insee)

La population de la COBAS est relativement âgée : plus d'un tiers de la population est âgée de 60 ans ou plus, avec une évolution de 18% entre 2006 et 2011. La progression s'est montrée légèrement plus forte sur les plus de 75 ans (+19%) que sur les 60-75 ans (+17%). La COBAS affiche ainsi un indice de jeunesse inférieur à celui du département. Ce vieillissement de la population tend à accélérer le desserrement des ménages.



Le territoire de la COBAS se caractérise par :

- Une sélectivité des marchés et une spécialisation résidentielle,
- Un territoire attractif pour les « jeunes » seniors à la recherche d'un cadre de vie valorisé et disposant d'une certaine aisance financière mais qui contribue à la sélectivité croissante des marchés immobiliers locaux,
- Un vieillissement de la population et des taux de natalité inférieurs à la moyenne nationale et départementale et en baisse,
- De besoins forts en logement pour les jeunes,
- Des ménages vulnérables, précarisés par le marché local (68% des locataires actuels du parc privé disposent de revenus modestes, dont 31% disposent de revenus très modestes),
- Une demande en logements sociaux reflétant la précarisation d'une partie des actifs résidents.

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE**

5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'action doit favoriser le développement de modes de consommation et de production plus responsables et moins impactants sur les ressources et les milieux naturels.

Quelques chiffres...

- 345 millions de tonnes de déchets produits dont 71% issus du secteur de la construction et 9% des ménages - 2015
- 37,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés par un service public de gestion des déchets - 2013
- 48 millions de tonnes de déchets envoyées vers des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés - 2014
- 17 millions de matériaux recyclés utilisés, hors bois et granulats - chiffres 2014
- 21 millions de tonnes d'émissions de CO2 évitées par le recyclage - 2014

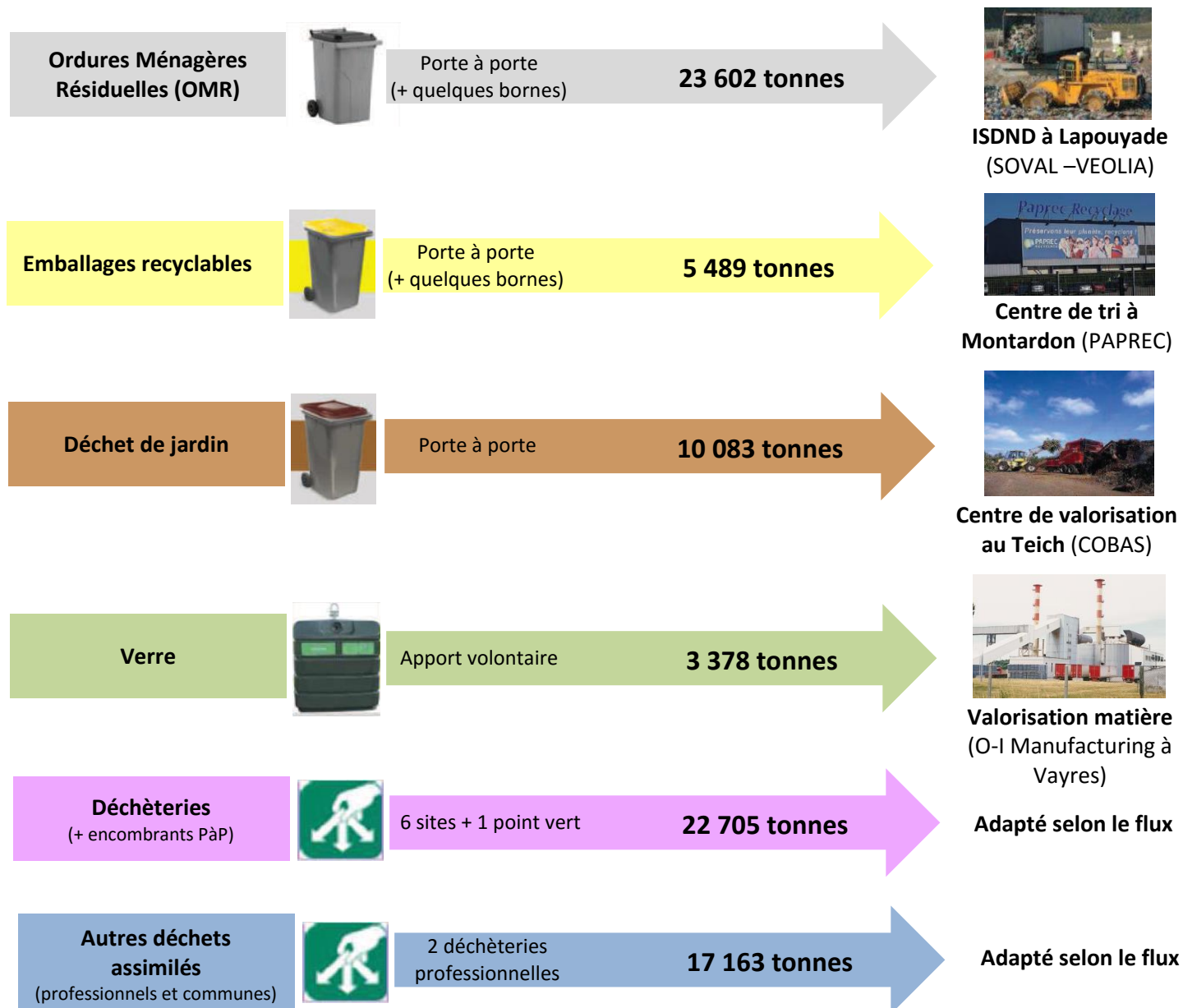


Sur le territoire de la COBAS...

La COBAS s'est engagée depuis longtemps dans la valorisation et la réduction des déchets.

REPARTITION PAR FLUX - ANNEE 2016

TRAITEMENT



Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs : **TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT** et **FAIRE NAÎTRE L'ECONOMIE DE DEMAIN**

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable.

II. LES ACTIONS REALISEES EN 2016

1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

➔ Optimisation du réseau de transports

L'année 2016 constitue l'année de la mise en place du nouveau réseau transport du Sud bassin Baïa avec une offre plus étoffée sur l'ensemble du territoire.



Ce sont désormais 8 lignes principales et 8 navettes de centre-ville qui composent l'offre de transport sur l'agglomération. Celle-ci est complétée par plusieurs services spécifiques proposés sur les 4 communes de l'agglomération :

- le bus de nuit : desserte des points générateurs de déplacements nocturne fonctionnant le samedi soir ;
- le transport à la demande de journée : service sur réservation à la demi-journée fonctionnel ;
- le transport à la demande spécifique gare : service adapté aux besoins de déplacements en correspondance avec le train ;
- le transport des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le bus de mer est proposé durant la haute saison (juillet et août). Cette alternative à l'utilisation du véhicule personnel, est un complément au réseau de transport public entre Arcachon et Le Moulleau.

La gestion du réseau est assurée par le Groupe Transdev via une délégation de service public.

Cette diversification et optimisation du réseau de transport en commun souligne la volonté de la COBAS de proposer des solutions de mobilité toujours plus adaptées aux besoins du territoire et favoriser les déplacements alternatifs à la voiture personnelle en réponse au réchauffement climatique.

2016 en chiffres

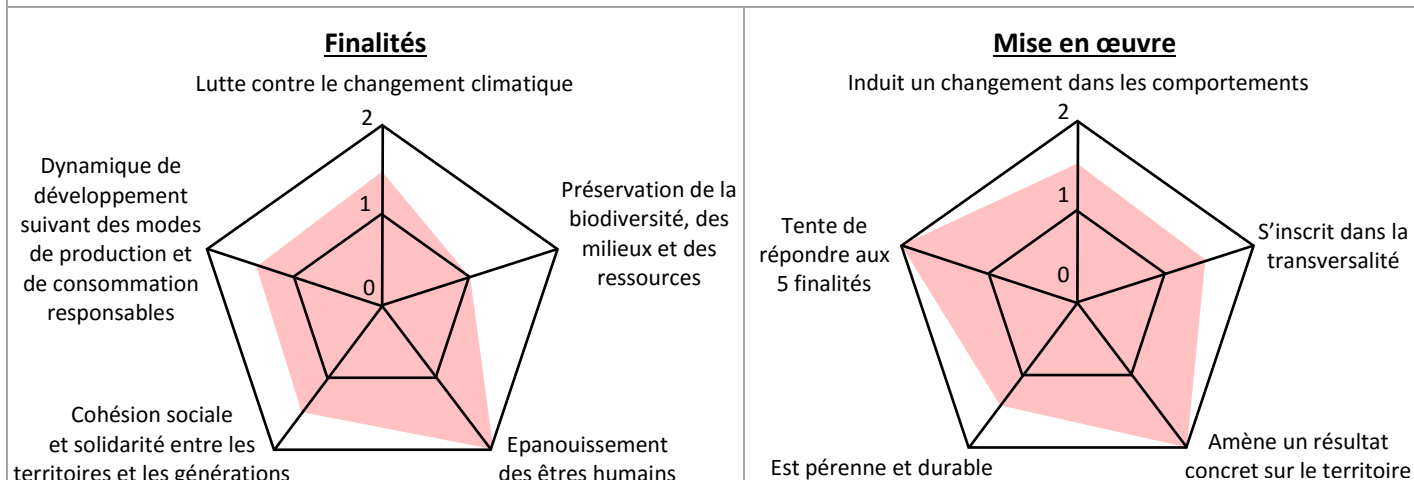
1 117 445 voyages soit une hausse de la fréquentation multipliés par 2 par rapport à 2015

Une offre plus étoffée : 25% d'offres supplémentaires

21 véhicules nécessaires pour assurer le trafic sur une journée estivale

❖ Evaluation des actions :

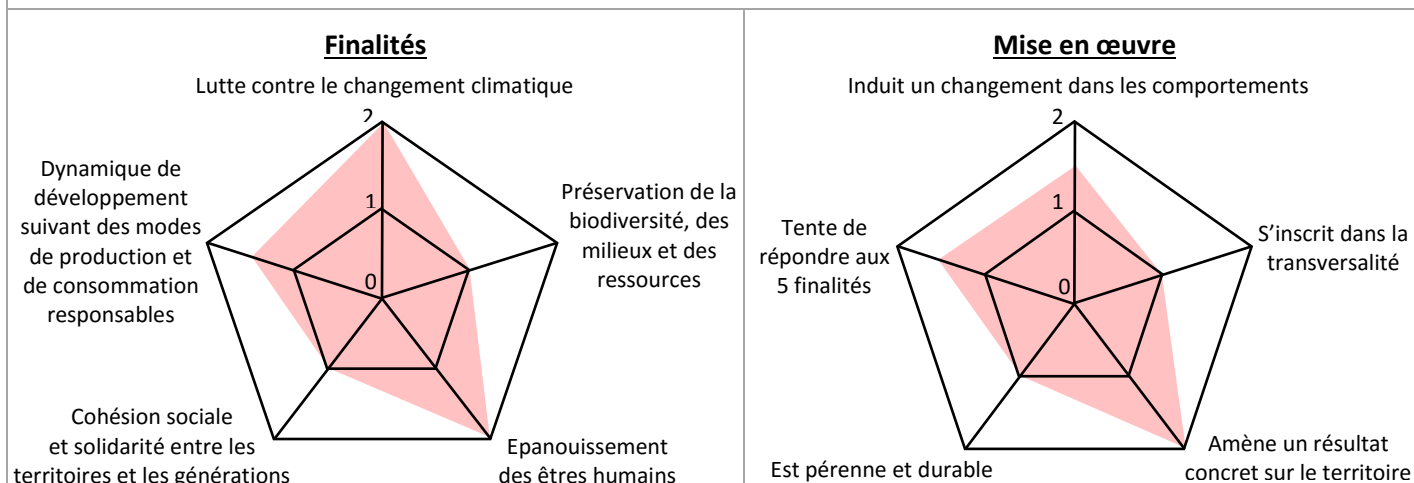
Action n°1 : LANCEMENT DE LA NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

Action n°2 : OPTIMISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS EN BUS SUR LE TERRITOIRE



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

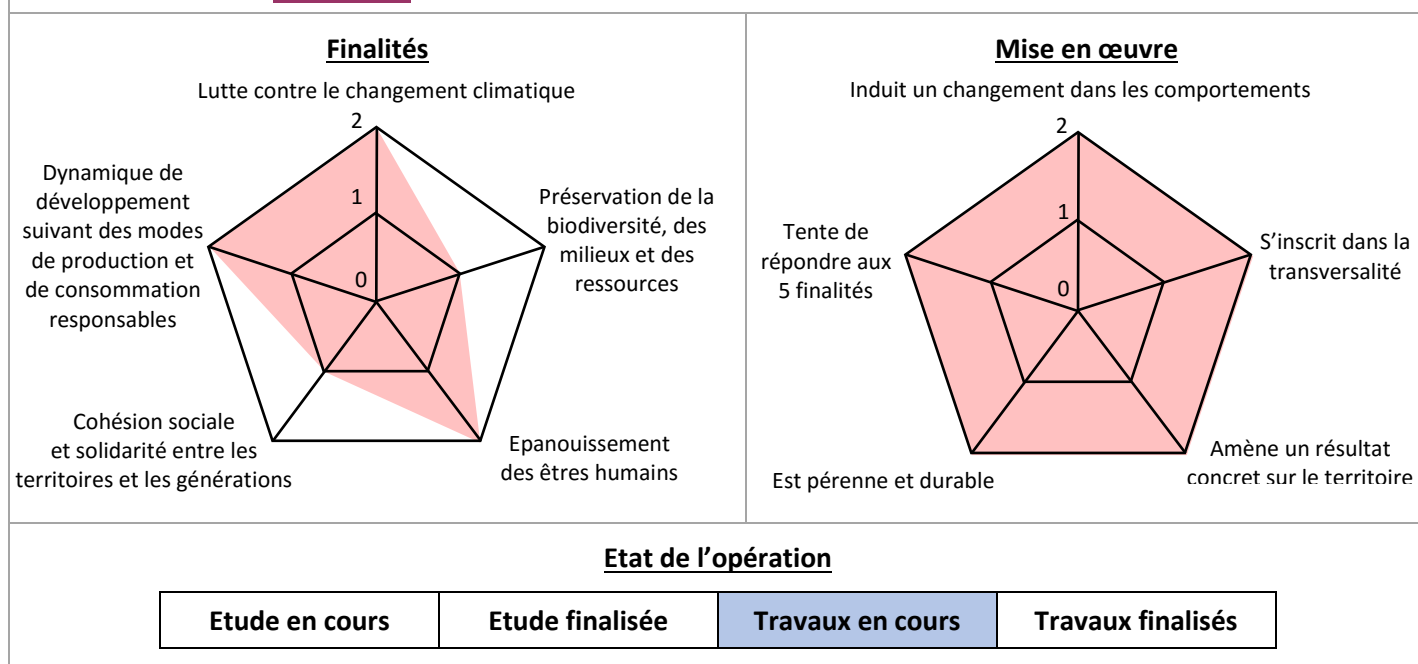
➡ Aménagement d'itinéraires cyclables

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, et dans l'objectif de développer l'utilisation de moyens de mobilité douce sur le territoire, la COBAS a investi dans de nouvelles pistes cyclables durant l'année 2016. Ainsi, quatre pistes supplémentaires, d'un linéaire total de 1995 mètres, sont venues compléter le réseau sur les communes de Gujan-Mestras et Le Teich. C'est un réseau global de plus de 100 km de pistes cyclables qui maille le territoire.



❖ Evaluation de l'action :

Action n°3 : REALISATION DE 4 PISTES CYCLABLES DE 1 995 METRES



➞ Des Pôles d'Echanges Multimodaux

La COBAS s'est engagée depuis plusieurs années à travers son Plan de Déplacement Urbain et ses projets d'aménagements communaux à développer des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) dans les quatre villes composant le territoire. Ces pôles, véritables épines dorsales de la mobilité, permettent :

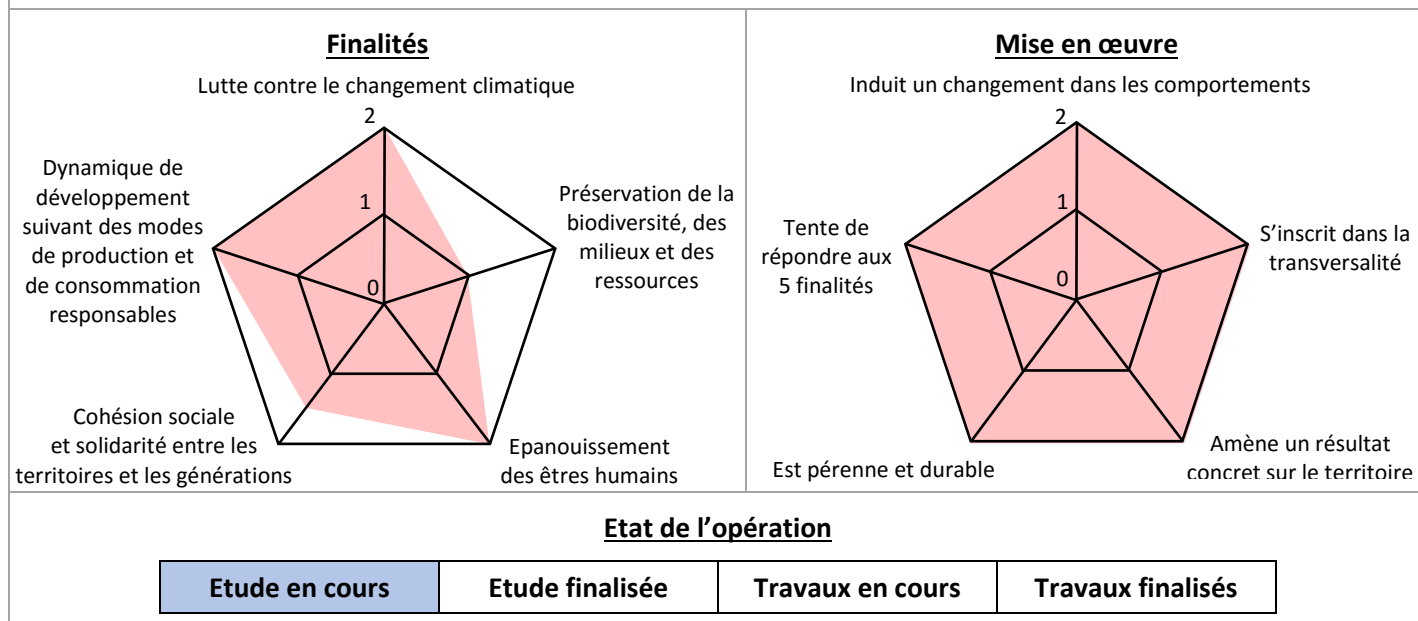
- d'offrir une visibilité et un confort d'utilisation pour les usagers ;
- de garantir des conditions de sécurité et d'accessibilité dans les échanges et dans l'articulation entre les différents modes de transport ;
- de favoriser l'utilisation des modes doux : vélos et marche à pied ;
- de concevoir l'espace sur des principes clairs et sécuritaires ;
- d'inscrire le tout dans une réflexion paysagère porteuse de l'attractivité de l'image de la ville : traiter la gare comme une porte d'entrée pour le touriste et le citadin ;
- de favoriser les déplacements domicile-travail.



Les études du PEM de la gare de La Teste de Buch ont été initiées et celles de la gare de Gujan-Mestras et Arcachon ont été finalisées courant d'année 2016.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°4 : DEVELOPPEMENT DES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

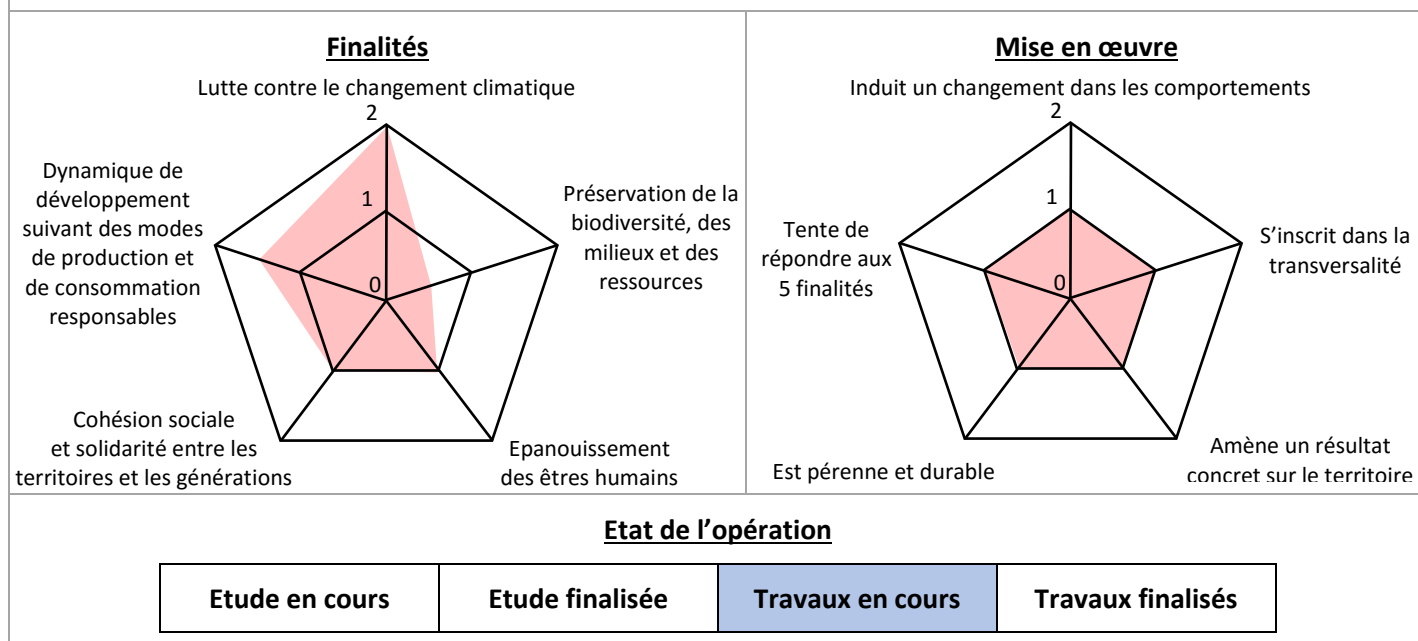


➞ Electromobilité sur le territoire

La COBAS favorise également l'utilisation des véhicules électriques sur le territoire par l'installation systématique de bornes de recharges électriques au sein de l'aménagement des PEM. Ce travail est mené en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) et les 4 communes communautaires.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°5 : DEVELOPPEMENT DE L'ELECTROMOBILITE SUR LE TERRITOIRE



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 constitue le troisième programme de la COBAS et marque une nouvelle étape dans la construction et la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat du territoire.

Fort des constats analysés avec les anciens plans, les élus de la COBAS ont défini des nouvelles priorités face aux défis et aux difficultés qui attendent le territoire dans les six prochaines années, sous le signe du réalisme et de l'opérationnalité, afin de servir au mieux les premiers destinataires de cette politique locale que sont les habitants. Quatre orientations ont ainsi été définies :

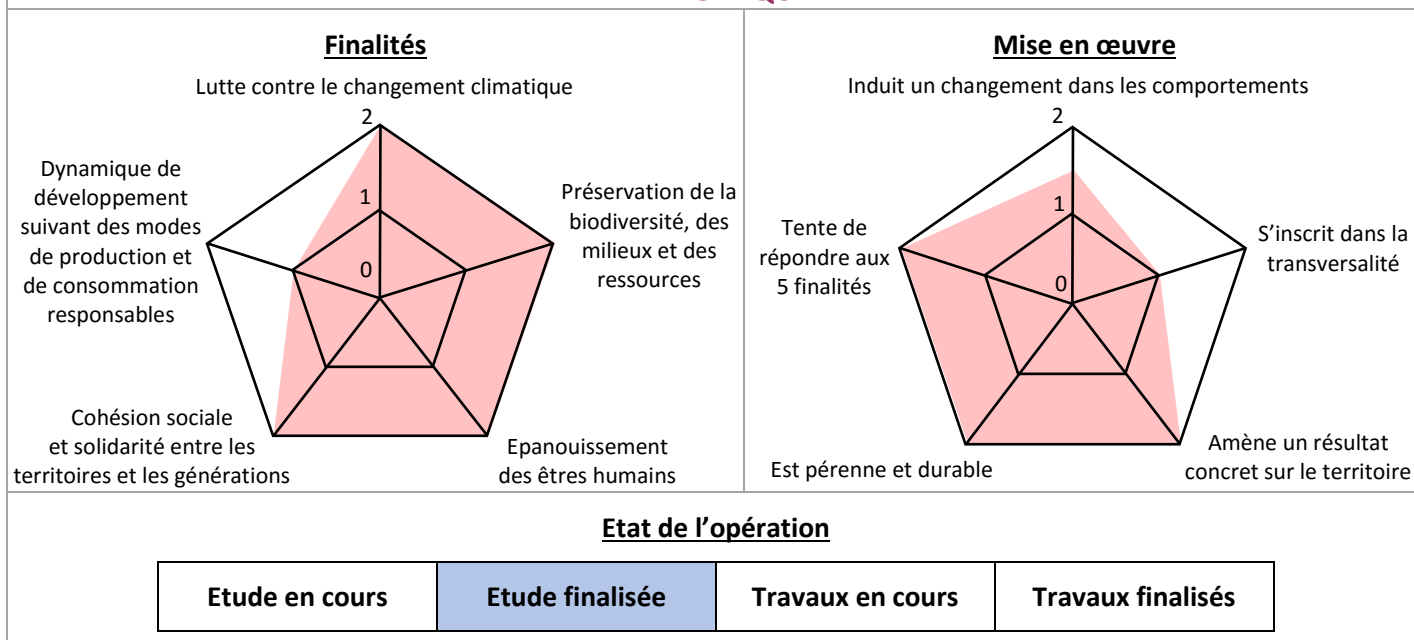
- **Orientation 1** : Assurer, au sein d'un volume de production maîtrisé, la diversification de l'offre nouvelle de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés.
- **Orientation 2** : Investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée.
- **Orientation 3** : Organiser l'information des habitants sur les différents aspects de la politique locale de l'habitat.
- **Orientation 4** : Faire vivre la politique communautaire en lien étroit avec les communes et les partenaires.

Le projet du nouveau PLH a été adopté en conseil communautaire en date du 27 mai 2016. Une des actions du PLH est l'engagement général contre la précarité énergétique. Cette action intègre :

- La mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique pour renforcer le service apporté aux habitants du territoire et lutter contre la précarité énergétique.
- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé des situations de précarité énergétique.
- L'évaluation de l'opportunité et, le cas échéant, la mise en place d'un dispositif d'intervention propre à la COBAS de lutte contre la précarité énergétique, intégrant un volet adaptation.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°6 : DEFINITION DE L'ENGAGEMENT DE LA COBAS DANS LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) COBAS a été approuvé le 29 mars 2012. Ce plan constitue un véritable projet territorial qui vise à limiter l'impact du territoire sur le climat, en réduisant les émissions de GES sur le territoire par la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Trois objectifs, déclinés en 33 actions, composent ce plan :

- Objectif 1 : Etre une collectivité exemplaire ;
- Objectif 2 : Sensibiliser, inciter, former et éduquer aux enjeux climat-énergie ;
- Objectif 3 : Assurer un développement du territoire équilibré, durable et viable.

Les objectifs et priorités de ce plan sont articulés avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie.

Sur le territoire de la COBAS, étant donné la place des transports dans les émissions de GES, des actions du PCET de maîtrise des consommations d'énergie sont focalisées sur les besoins et les conditions de mobilité (proximité de services essentiels, développement de pratiques autres qu'un usage basé sur la voiture individuelle, ...).

L'habitat représente un tiers des consommations énergétiques, liées en grande majorité à des besoins essentiels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (77 % des consommations). Des actions du plan ciblent donc l'amélioration thermique des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques hivernales notamment.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.

Les PCET existant à la date de promulgation de la loi de transition énergétique (18 août 2015) continuent de s'appliquer jusqu'à l'adoption du plan climat-air-énergie territorial qui les remplace en application du I. de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Ce même article prévoit que l'élaboration du PCAET peut être réalisée à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT.

Par délibération en date du 16 décembre 2016, la COBAS a transféré la compétence au SYBARVAL. La pertinence de ce transfert reposant sur le fait que ce dernier soit Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et sur les enjeux communs aux trois intercommunalités le composant et porte le SCoT à l'échelle du pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre.

❖ Evaluation de l'action:

L'**action n°7 : Transfert de la compétence pour la mise en œuvre du PCAET**, ne peut pas être évaluée, c'est l'action de mise en œuvre de ce plan qui pourra l'être dans l'avenir.

2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL

⇒ Protection des ressources en eau potable et économies d'eau

La COBAS est compétente en matière d'eau potable. A cet effet, elle s'engage sur plusieurs fronts à la fois pour garantir sa qualité, son accessibilité et sa préservation.



L'année 2016 marque le lancement de la nouvelle délégation de service public qui a pris effet au 1^{er} janvier. So'Bass assure désormais la gestion du service public de l'eau potable sur l'Agglomération par la mise en place d'un nouveau contrat de délégation du service public pour une durée de 12 ans.



La vulnérabilité des ressources est une préoccupation pour les élus de la COBAS. Deux actions phares ont ainsi été réalisées en 2016 afin d'en assurer la préservation :

⇒ *La sécurisation de la ressource en eau*

Dans l'objectif d'une optimisation et d'une maintenance permanente des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable sur le territoire, la COBAS effectue une analyse patrimoniale de son réseau et initie le renouvellement des canalisations dont le risque de rupture est estimé le plus important. En 2016, 5 815 mètres linéaires de réseau d'eau potable ont été renouvelés.

⇒ *L'amélioration du rendement de réseau*

La COBAS a fixé à son délégataire un objectif ambitieux de rendement du réseau (limitation des pertes en eau) qui pourra être atteint par des actions complémentaires :

- Le déploiement de la télérelève des compteurs (sur 3 ans) qui est couplée à une sectorisation existante des réseaux permettra d'estimer le rendement en temps réel ;
- L'instrumentation complète du réseau par des capteurs de fuites ;
- Une équipe dédiée à la recherche de fuites ;
- Le programme de renouvellement des branchements (6 000 en 5 ans).

Toutes ces actions ont été engagées en 2016, avec notamment, le renouvellement de 1 430 branchements.

Par ailleurs, dans le but de réduire la consommation d'eau au sein des foyers, et dans la poursuite des actions menées sur le territoire, des kits hydro économes à fixer sur les robinets/douches de la maison ont été distribués en 2016 permettant de préserver la ressource. Cette mesure s'est accompagnée par le recrutement d'un éco-conseiller qui accompagne particuliers et professionnels dans leur démarche de rationalisation de leur consommation.

2016 en chiffres

41 734 abonnés et 64 957 habitants desservis

5 317 956 m³ consommés

11 forages profonds et 1 prise d'eau dans le lac de Cazaux-Sanguinet

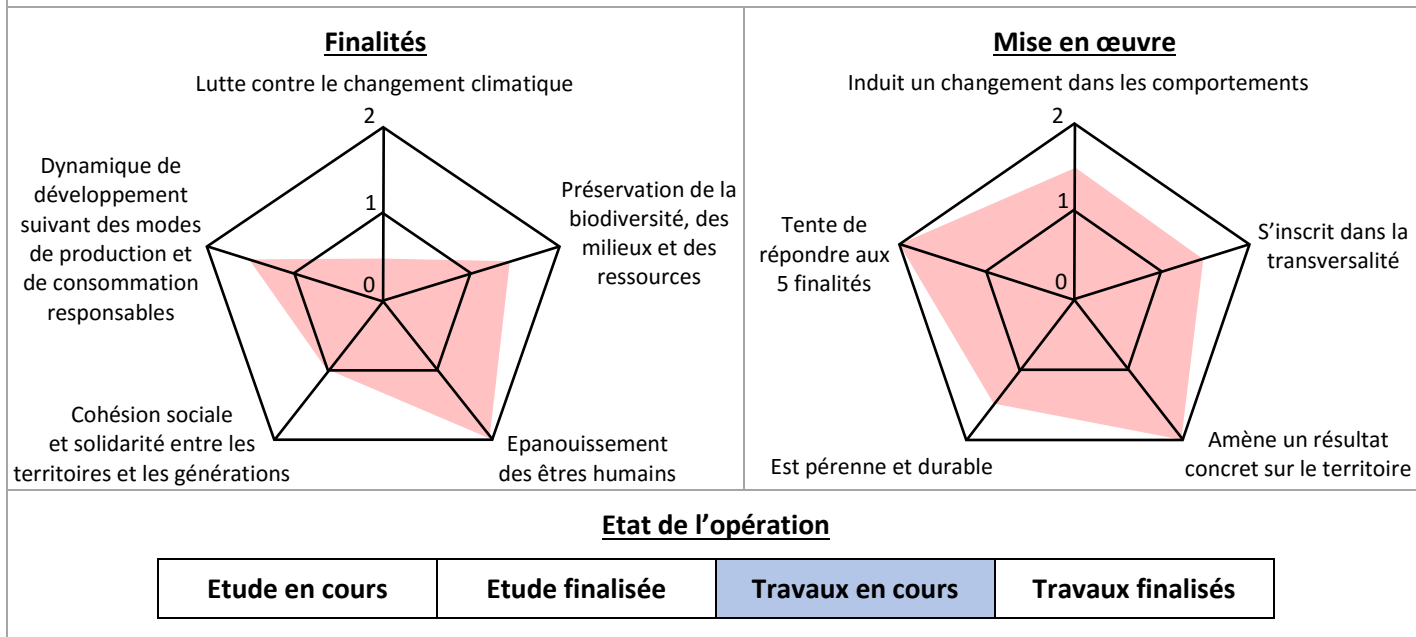
15 réservoirs ou châteaux d'eau d'une capacité de stockage de 20 850 m³

882 km de canalisations et 220 km de branchements

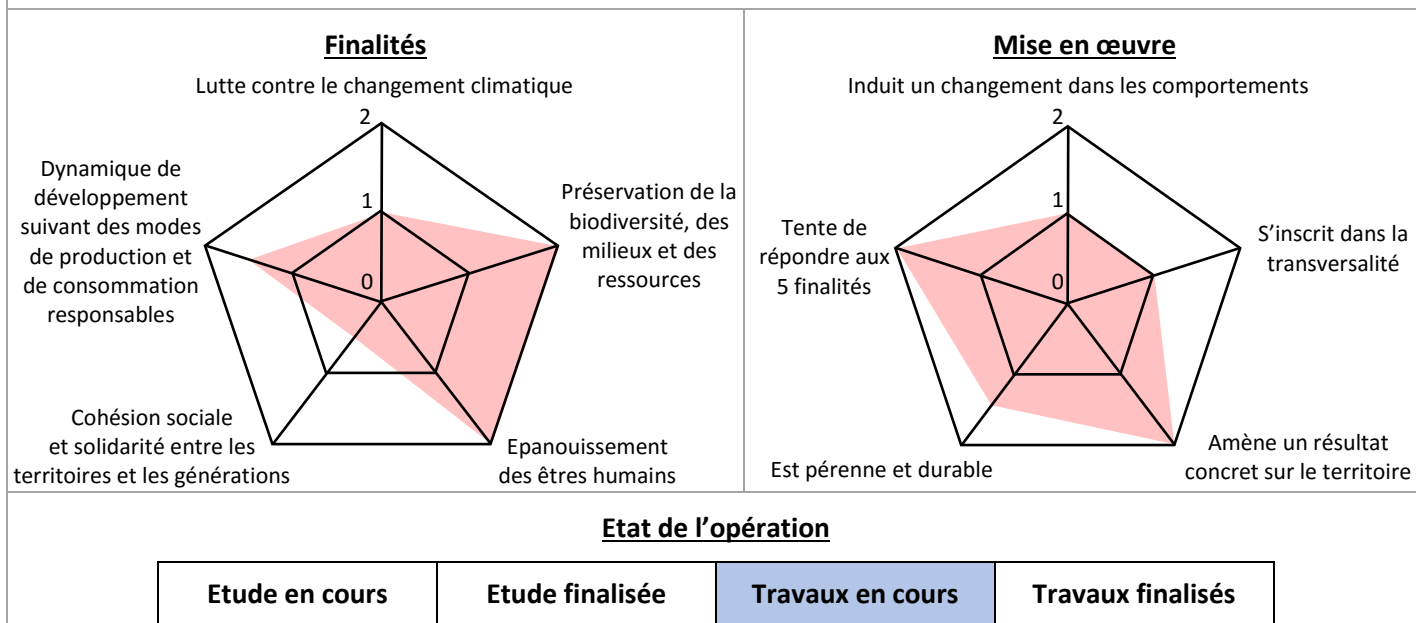
Rendement net d'utilisation de la ressource = 79,06%

❖ Evaluation des actions :

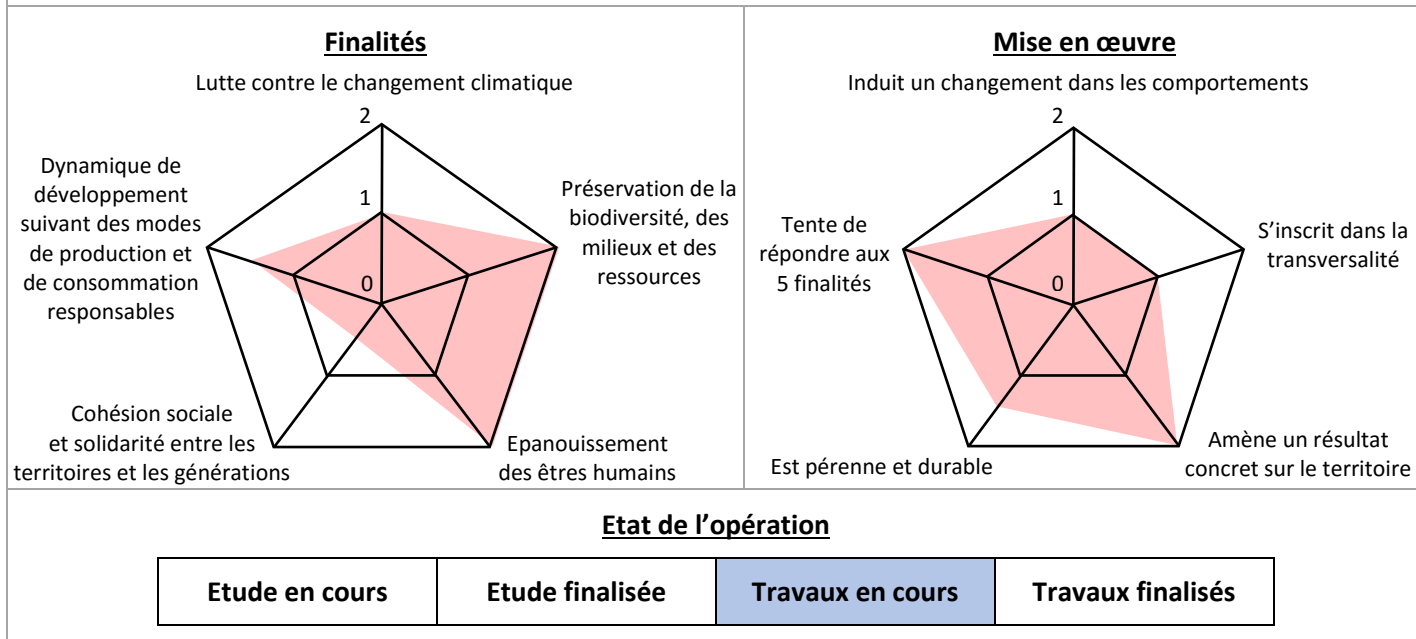
Action n°8 : LANCEMENT DE LA NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE



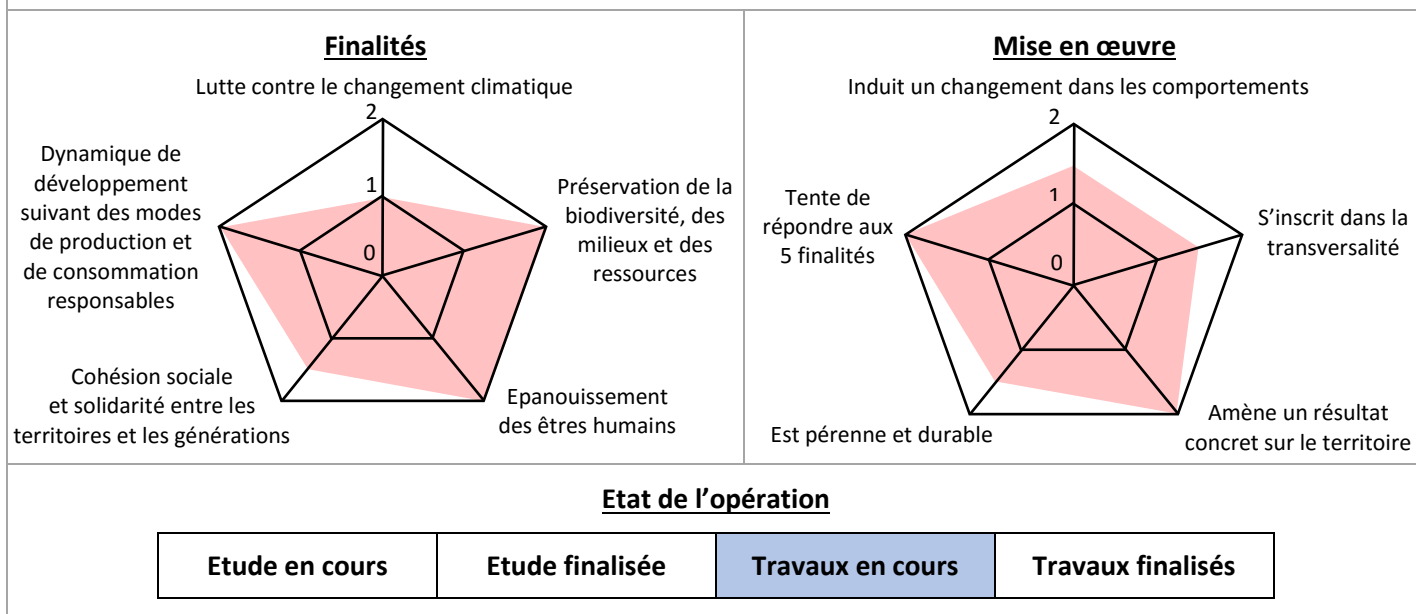
Action n°9 : ACTIONS DE SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU



Action n°10 : ACTIONS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE



Action n°11 : DISTRIBUTION DE KITS HYDRO-ECONOMES



➤ La gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire

En 2016, la COBAS a suivi divers projets en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) présents sur le territoire. Les SAGE déclinent les orientations et dispositions énoncées par le SDAGE de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en les adaptant au contexte local.

Ceci intègre notamment la démarche Aménag'Eau initiée par le Département de la Gironde. Celle-ci s'adresse à tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Le Département accompagne les collectivités en vue d'apporter des solutions globales pragmatiques et d'offrir des garanties à l'ensemble des girondins dans une logique de solidarité, d'équité et d'aménagement. Plusieurs réunions ont eu lieu courant d'année 2016 en vue d'enrichir la capitalisation des connaissances et de mener une réflexion sur une méthodologie de programmation de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire à l'échelle des SCoT, InterSCoT et Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).



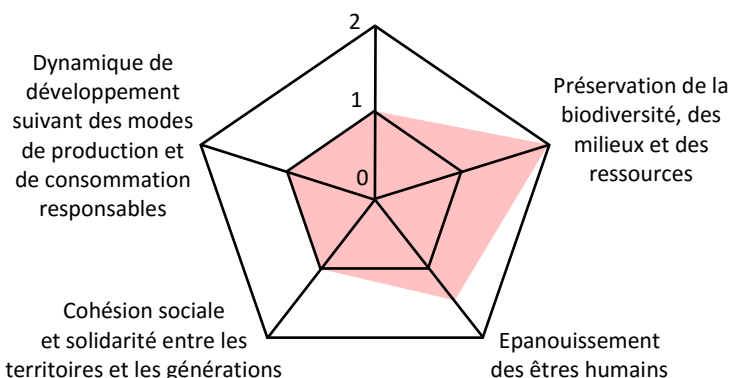
La COBAS a également suivi, en 2016, la réalisation de l'étude de gouvernance liée à la compétence GEMAPI. L'étude a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et a abouti à la définition de plusieurs scénarios de répartition de la compétence.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°12 : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES INONDATION : SUIVI DE L'ETUDE GOUVERNANCE

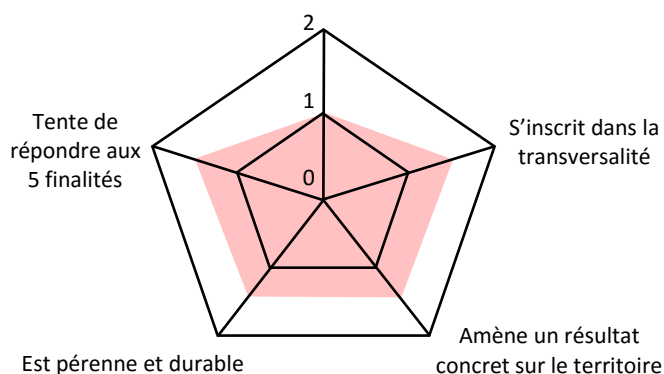
Finalités

Lutte contre le changement climatique



Mise en œuvre

Induit un changement dans les comportements



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
-----------------------	------------------------	-------------------------	--------------------------

➤ La gestion du risque naturel côtier



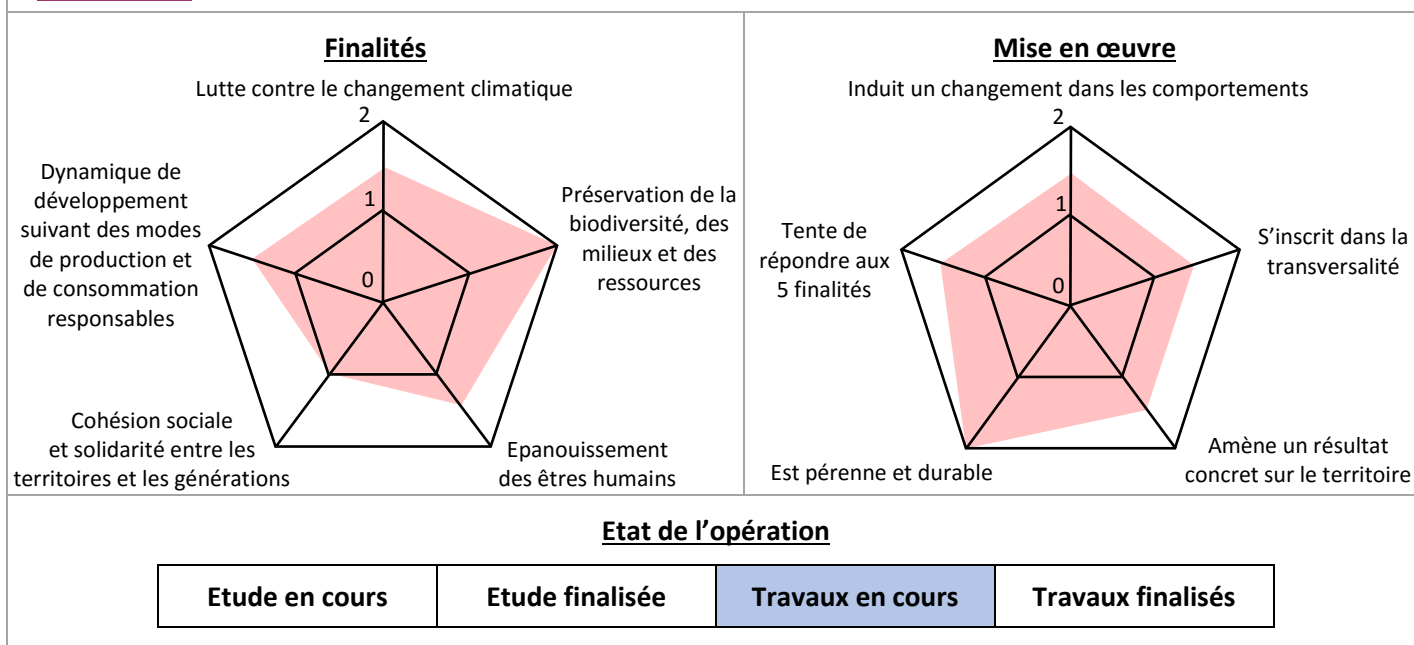
Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain, réunissant les services de l'Etat et les collectivités territoriales de la côte aquitaine dont la COBAS, porte différents projets visant le développement durable et la mise en valeur d'une côte fragile et convoitée.

Le GIP Littoral Aquitain constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il permet de renforcer la cohérence des programmes d'actions locaux et les partenariats ainsi que l'expertise sur les démarches à engager.

En vue de mener des actions face au risque naturel côtier, une étude de projections démographiques pour le littoral à l'horizon 2035 a été réalisée et validée en Conseil d'Administration du GIP Littoral aquitain en mai 2015. La réflexion des actions à mener s'est poursuivie sur l'année 2016 à laquelle la COBAS a participé.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°13 : GESTION DU RISQUE NATUREL COTIER : SUIVI DES TRAVAUX DU GIP LITTORAL AQUITAIN



L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

➤ L'aérodrome et la performance environnementale

Le terrain d'Arcachon La Teste de Buch, d'une superficie de 79,91 hectares, représente l'un des plus importants de l'hexagone voué à l'aviation de loisirs. A ce titre, il bénéficie d'un service certifié d'information et d'alerte (AFIS) qui assure, dans le respect des obligations dictées par l'aviation civile, le très haut niveau de sécurité indispensable au bon déroulement de l'ensemble de son trafic.

2016 en chiffres

42 719 mouvements enregistrés

65% des mouvements effectués par les aéroclubs (aviation de loisirs)

Une Charte de Qualité de l'Environnement, pour la période 2014-2019, fixe l'engagement de tous ses acteurs et confirme la volonté d'actions dans la recherche de mesures visant à atténuer durablement l'impact sonore de l'aérodrome.



Par ailleurs, le nouveau règlement intérieur, applicable à l'ensemble des usagers de l'aérodrome et fixant les conditions des activités particulières de l'aérodrome pratiquées simultanément, a été rédigé en 2016.

Durant l'année 2016, des actions ont également été menées avec les différents usagers en vue d'accentuer la performance environnementale sur le site. Plusieurs clubs utilisent désormais des avions plus récents et plus performants, limitant ainsi la consommation en énergie et les émissions.

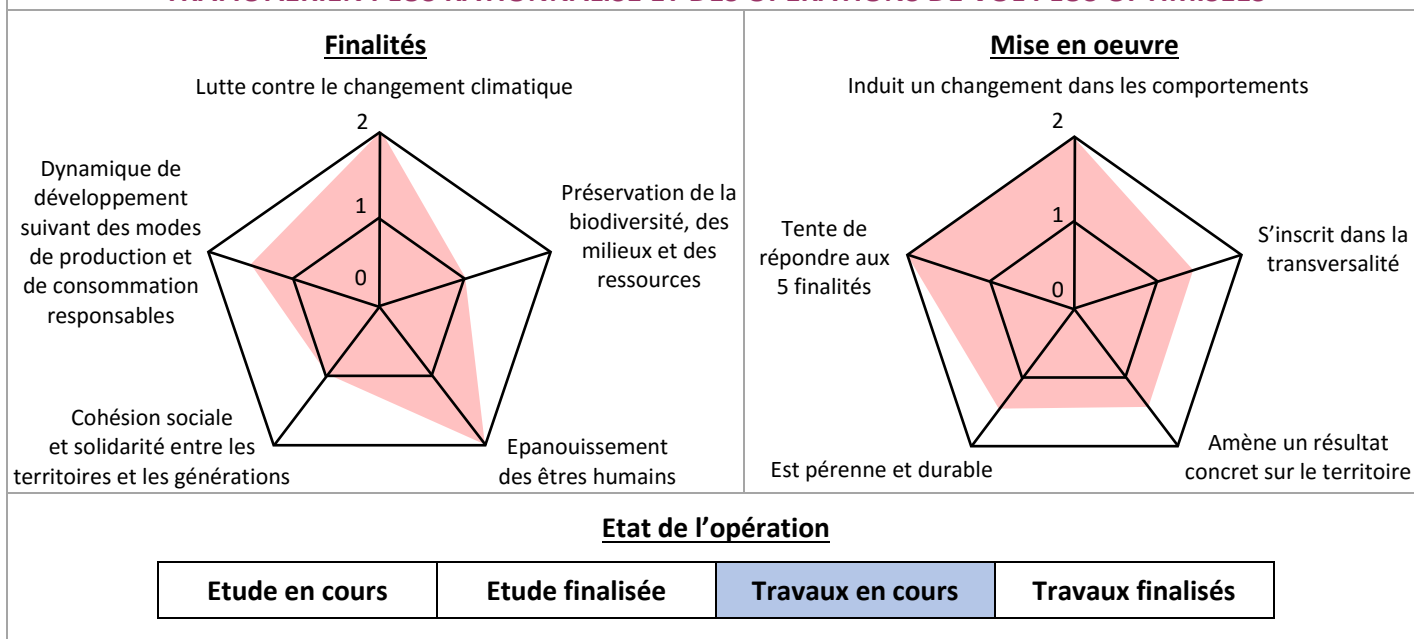
De plus, des nouvelles pratiques ont été mises en place, notamment la gestion d'un trafic aérien plus rationalisé et des opérations de vol optimisées.

Enfin, une démarche de désherbage alternatif en vue de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires a été engagée durant l'année 2016 par l'utilisation d'un désherbeur thermique.

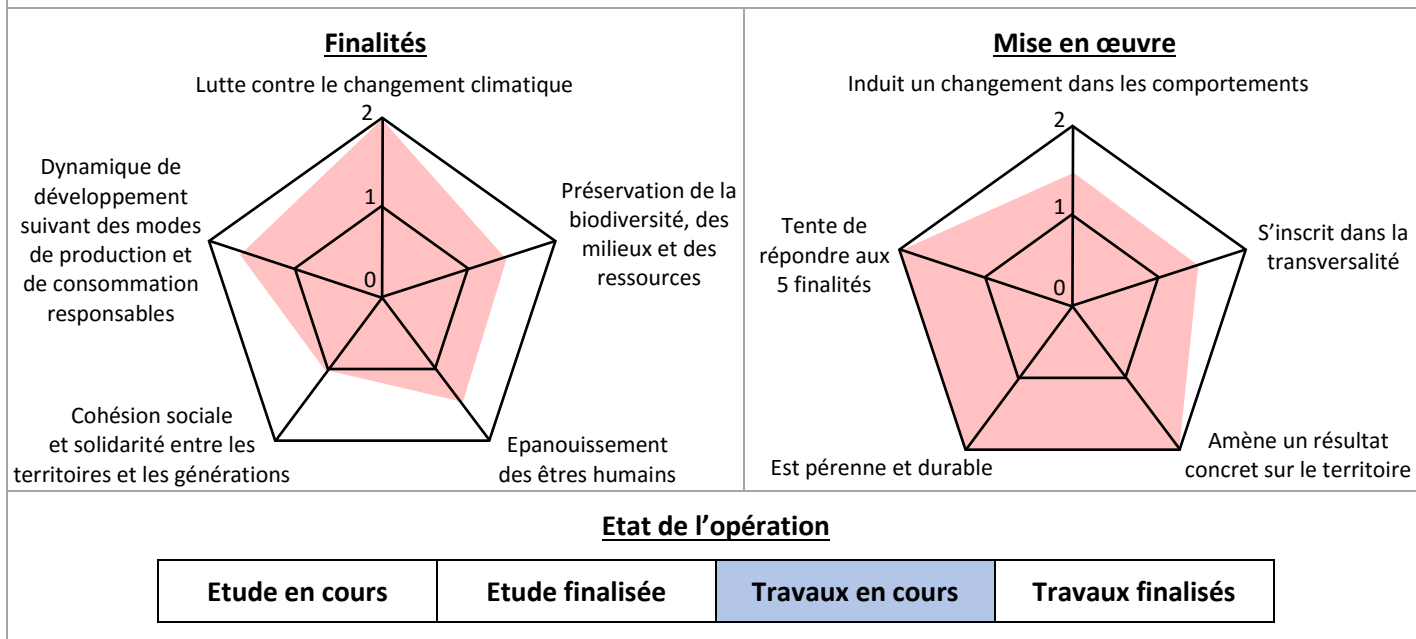
Toutes ces mesures, décidées préalablement en Commission Consultative de l'Environnement, témoignent de l'attention que porte la COBAS à la sûreté de l'aérodrome, à la sécurité des vols, et aux effets de l'activité aéronautique sur l'environnement et sur la population locale.

❖ Evaluation des actions :

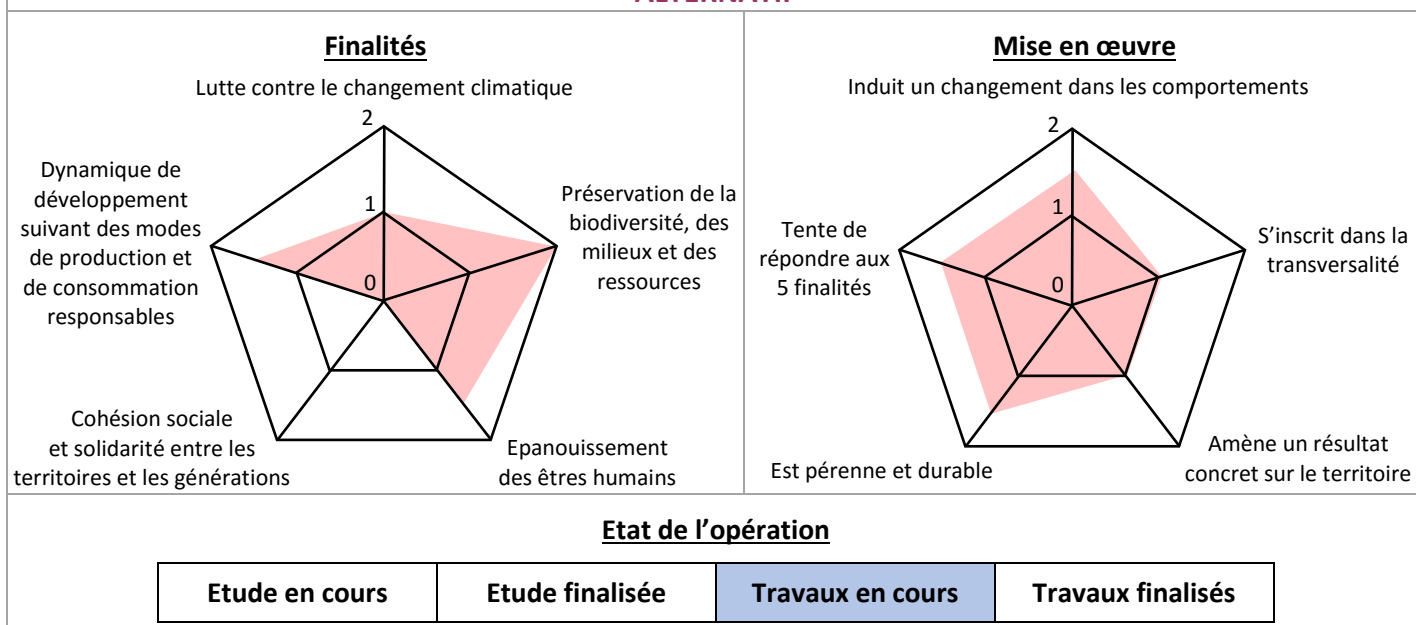
Action n°14 : REDACTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AERODROME ET GESTION DU TRAFIC AERIEN PLUS RATIONNALISE ET DES OPERATIONS DE VOL PLUS OPTIMISEES



Action n°15 : ENCOURAGEMENT A L'ACQUISITION D'AVIONS PLUS PERFORMANTS PAR LES CLUBS LIMITANT LA CONSOMMATION EN ENERGIE ET LES EMISSIONS



Action n°16 : REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR DU DESHERBAGE ALTERNATIF



LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La COBAS est très engagée en matière de prévention et de tri des déchets mais aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2011, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la COBAS a initié un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et a signé un contrat d'objectif pour 5 ans.

De nombreuses actions ont été menées tout au long de ce programme avec un objectif à terme : réduire de 7% la production des Ordures Ménagères et Assimilés. Fin 2016, le programme s’est terminé et l’objectif a été atteint.

➔ La gestion alternative des déchets verts : Le compostage

La promotion du compostage individuel et collectif est un axe fort du Programme Local de Prévention. La collectivité a poursuivi sa démarche en développant le compostage collectif dans certaines résidences et campings ayant manifesté la volonté de réduire le poids de leurs poubelles d’ordures ménagères résiduelles.

⇒ Du compostage individuel...

L’objectif global de l’action est de diminuer la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèterie.

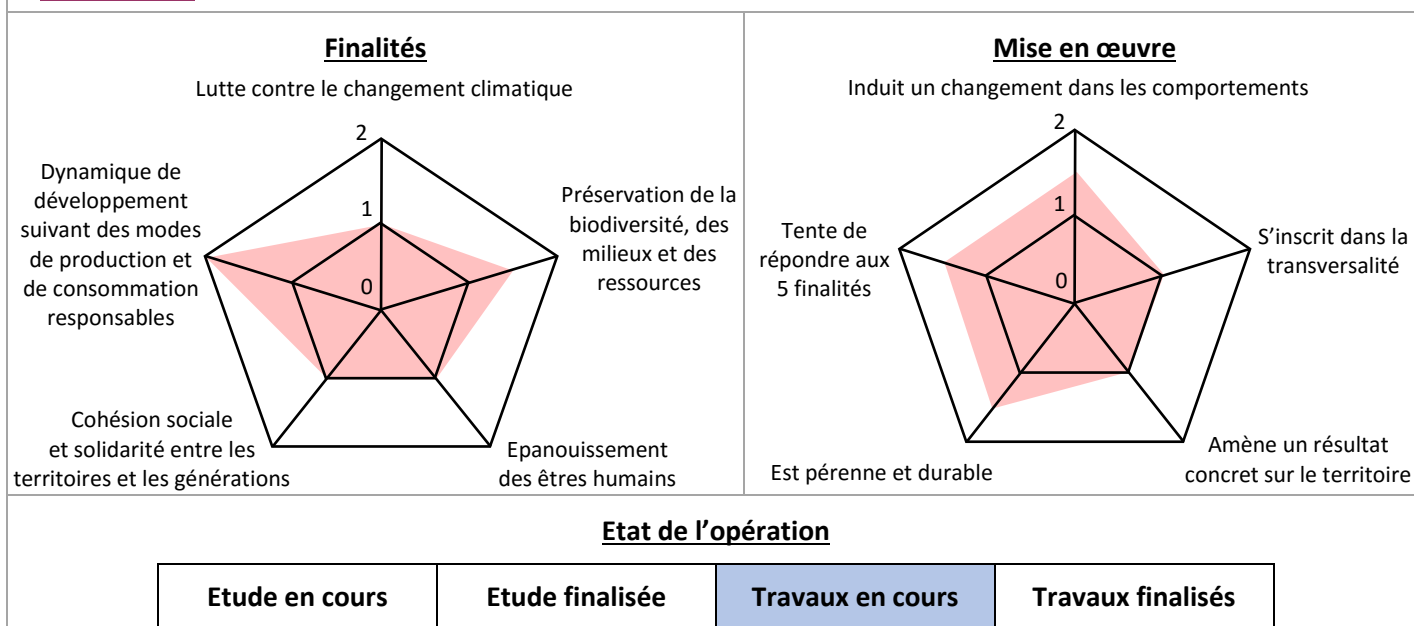
Depuis 2005, la COBAS met à disposition des usagers du territoire des composteurs, sur présentation d’un justificatif de domicile et pour un prix unique de 10€.

En 2016, comme tous les ans, la COBAS a organisé une matinée de vente des composteurs début avril durant la Semaine Nationale du Compostage de proximité. 150 composteurs ont été vendus sur la matinée et 487 composteurs au total sur l’année 2016.



❖ Evaluation de L'action :

Action n°17 : REDUCTION DES DECHETS A TRAVERS LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



⇒ ... au compostage en habitat collectif

Du compost en pied d'immeuble...

La collectivité accompagne les bailleurs sociaux et toutes les résidences du territoire qui souhaitent mettre en place une aire de compostage partagée. Ainsi, plusieurs résidences se sont engagées depuis 2014 avec l'installation d'un composteur collectif : la résidence de la Règue Verte à la Teste de Buch en 2014 et la résidence du Hameau de la Chapelle à Gujan-Mestras en 2015. Début 2016, la **Résidence Adria**, située à Arcachon, a démarré un projet de jardin partagé, complété par une aire de compostage. Tous les résidents peuvent profiter de ces espaces dédiés.



La résidence compte 82 logements répartis sur 3 bâtiments.

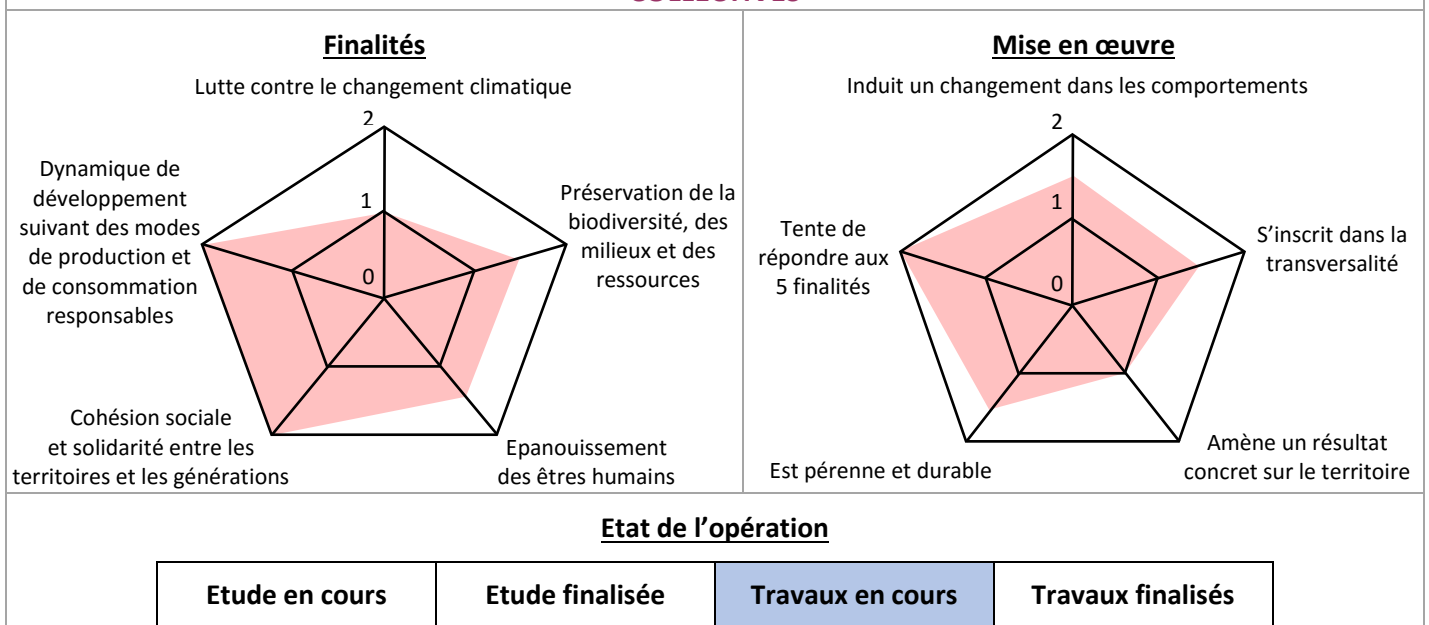
Le composteur a été livré en février 2016 et 21 résidents ont été formés. Le potager installé sur le site de la résidence offre un lieu d'échanges et de convivialité aux résidents. Ces derniers ont souhaité aller plus loin encore dans la démarche par l'implantation d'un second composteur collectif. Au total, en 2016, on estime à 6 tonnes le poids des déchets évités.

Compostage et campings...

Une action auprès des campings du territoire a été initiée en avril 2014. Ainsi, tous les campings ont été démarchés afin de savoir s'ils souhaitaient mettre en place une aire de compostage partagée. Deux campings se sont portés volontaires (camping de La Forêt en 2014 et camping La Pinéda en 2015) et un troisième camping est venu les rejoindre en 2016, il s'agit du camping du Petit Nice où un composteur a été installé en mars 2016 ainsi que l'affichage dédié et la distribution de 108 bio-seaux. Au total, sur la saison touristique, il a été estimé un peu plus de 7,7 tonnes de déchets évités.

❖ Evaluation de L'action :

Action n°18 : MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE DANS LES STRUCTURES COLLECTIVES



➡ La lutte contre le gaspillage alimentaire

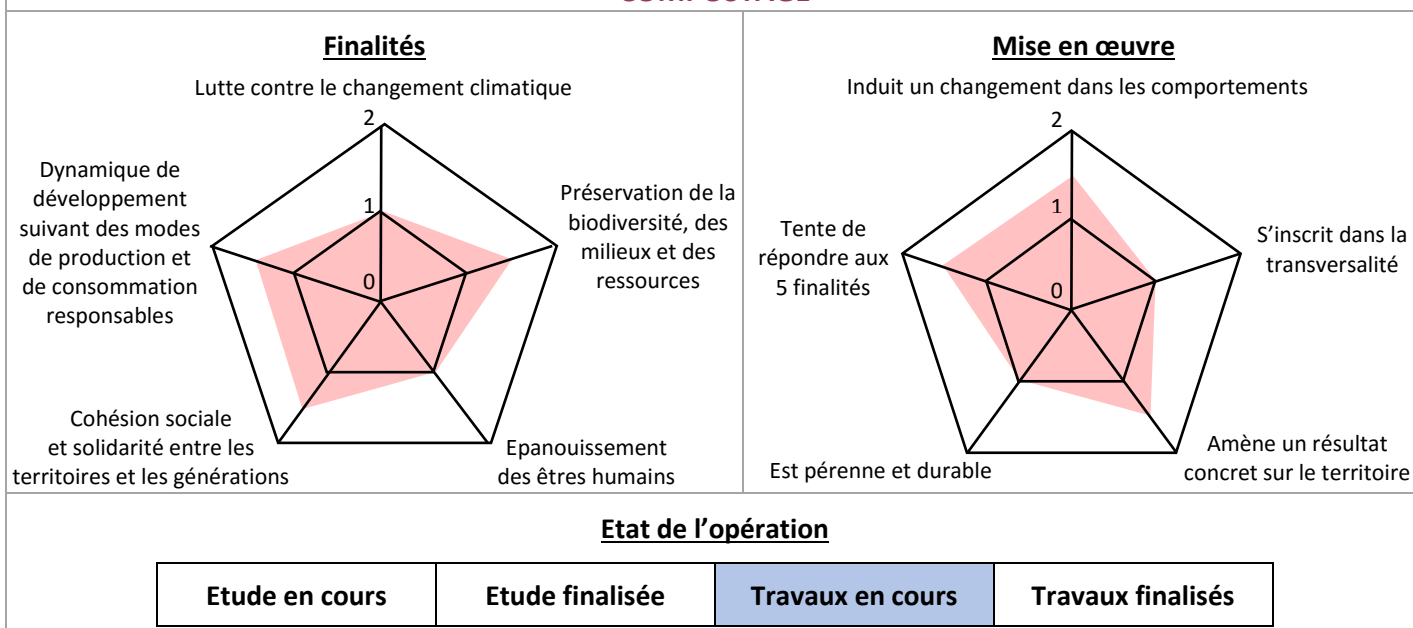
La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort du Programme Local de Prévention et constitue une préoccupation nationale. Tout au long de l'année 2016, les agents du Service Relations Usagers Prévention et Tri ont sensibilisé les habitants du territoire en organisant des ateliers dédiés, dans les structures collectives et les Centres Sociaux des communes adhérentes, alliant lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage.

Parallèlement, la COBAS a souhaité mettre en place un projet auprès de différents établissements associant lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage. Ce projet étant un travail faisant appel à des compétences spécifiques, la COBAS a lancé une consultation pour être accompagnée d'une équipe de spécialistes : la mission a été confiée au Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ)

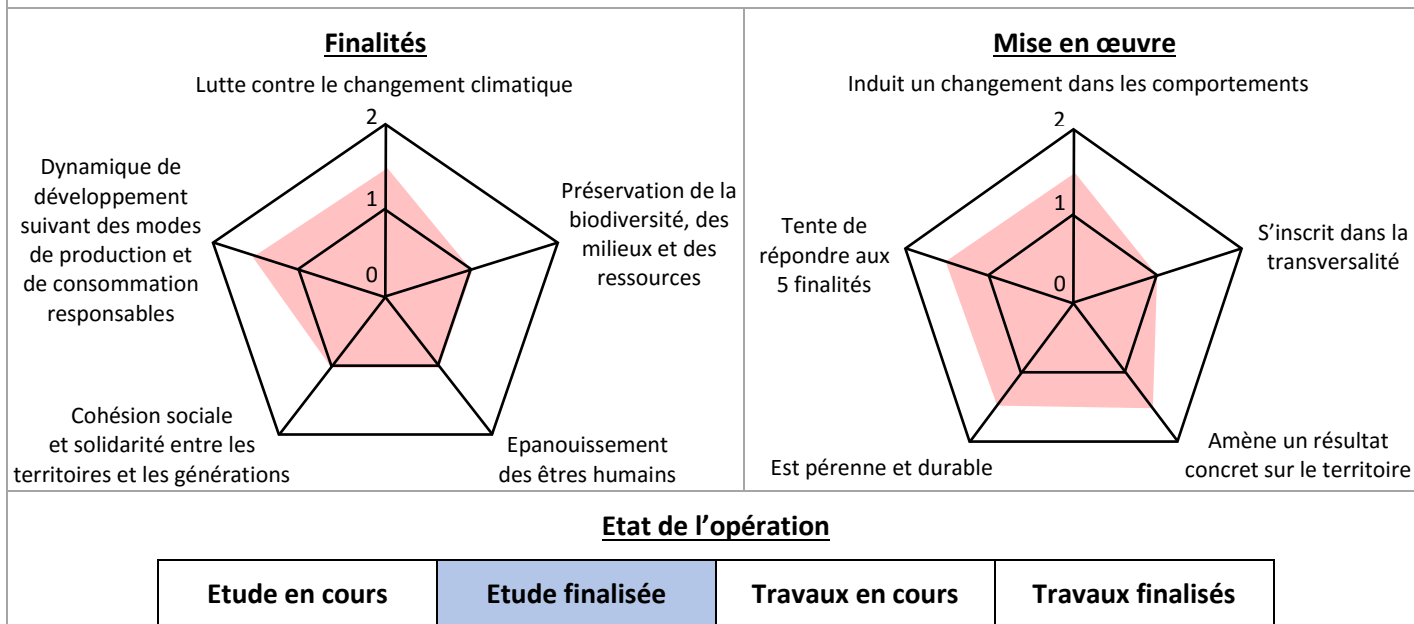
L'objectif était de réaliser un diagnostic en établissant une caractérisation des déchets de cuisine. Cette étude était également l'occasion de sensibiliser et conseiller en vue de faire des économies substantielles : cuisiner des quantités adaptées au nombre de convives, ne pas se servir en trop grande quantité, proposer des fruits déjà pelés (par expérience, les fruits entiers sont gaspillés). Plusieurs établissements scolaires se sont portés volontaires, ainsi que la cuisine centrale, une résidence pour personnes âgées et un EPAHD.

❖ Evaluation des actions :

Action n°19 : SENSIBILISATION DES HABITANTS DU TERRITOIRE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LE COMPOSTAGE



Action n°20 : SUIVI DE L'ETUDE REALISEE PAR LE CREPAQ SUR LA THEMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LE COMPOSTAGE PARTAGE AU SEIN DE STRUCTURES COLLECTIVES



⇒ L'économie circulaire

La volonté des élus de la COBAS est d'encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

⇒ Des filières de traitement des déchets au centre de valorisation :

Le centre de valorisation et de traitement des déchets non dangereux du Teich est constitué de 4 domaines d'activités :

- 1 plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets de 24 400 m² ;
- 1 plateforme de valorisation du bois de 5 500 m² avec 3 catégories de bois traitées sur la zone : le bois de classe A (palettes, bois non traité, ...) ; le bois de classe B (bois peints, vernis, ...) ; les souches ;
- 1 déchèterie des déchets industriels banals (ferrailles, déchets de démolition, ...) ;
- 1 installation de stockage des déchets inertes d'une superficie de 56 000 m².

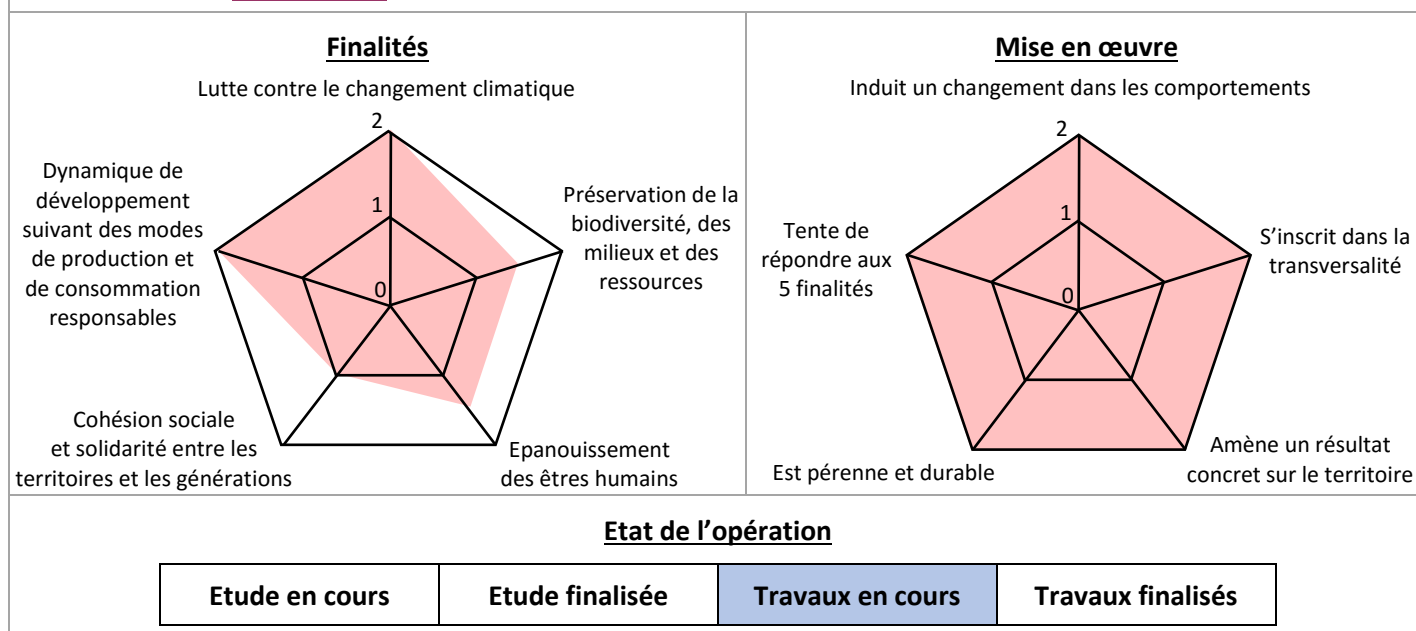
Les déchets verts des déchèteries et des professionnels sont valorisés par la production de compost vendu aux entreprises, aux particuliers ou encore aux collectivités. Les refus de criblage sont eux valorisés en chaufferie.

Le centre traite également les différents types de bois qui y sont triés, broyés et affinés. Les bois de classe A et B sont recyclés pour la production de panneaux de particules bruts, de panneaux décoratifs mélaminés ou de films imprégnés. Les souches partent en valorisation énergétique pour les chaufferies industrielles.

Une valorisation des déchets dits « inertes » (gravats, déchets de démolition, ...) est également réalisée sur le site. Ces déchets sont ensuite concassés et valorisés en sous couche routière ou en remblais.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°21 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE



3. FAIRE NAÎTRE L'ECONOMIE DE DEMAIN

LE SOUTIEN AUX FILIERES ECORESPONSABLES ET SOLIDAIRES

➔ L'insertion de produits locaux issus de la mer en restauration collective

La COBAS, en partenariat avec la COBAN, la Communauté de Communes Val de l'Eyre et le Pays du Bassin d'Arcachon et Val d' l'Eyre ont construit un projet, dont l'animation est assurée par le Pays, sur le territoire en faveur du développement des produits locaux issus de la mer en restauration collective publique. Les acteurs locaux de la restauration collective et la filière pêche locale sont impliqués dans le développement de cette filière. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif européen DLAL-FEAMP, créé pour soutenir les projets maritimes innovants et le développement durable du territoire, de la pêche et de l'ostréiculture.

Le 1er trimestre 2016 a été consacré à la finalisation de la rédaction du dossier DLAL du territoire, en réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre de ce dispositif. En effet, dès 2015, les acteurs locaux ont exprimé leur volonté de bénéficier de ce nouveau programme, dans la poursuite d'une action menée de 2010 à 2014. Le projet s'articule autour de 5 axes d'intervention:

- Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles ;
- Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités ;
- Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux ;
- Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production ;
- Coopération.

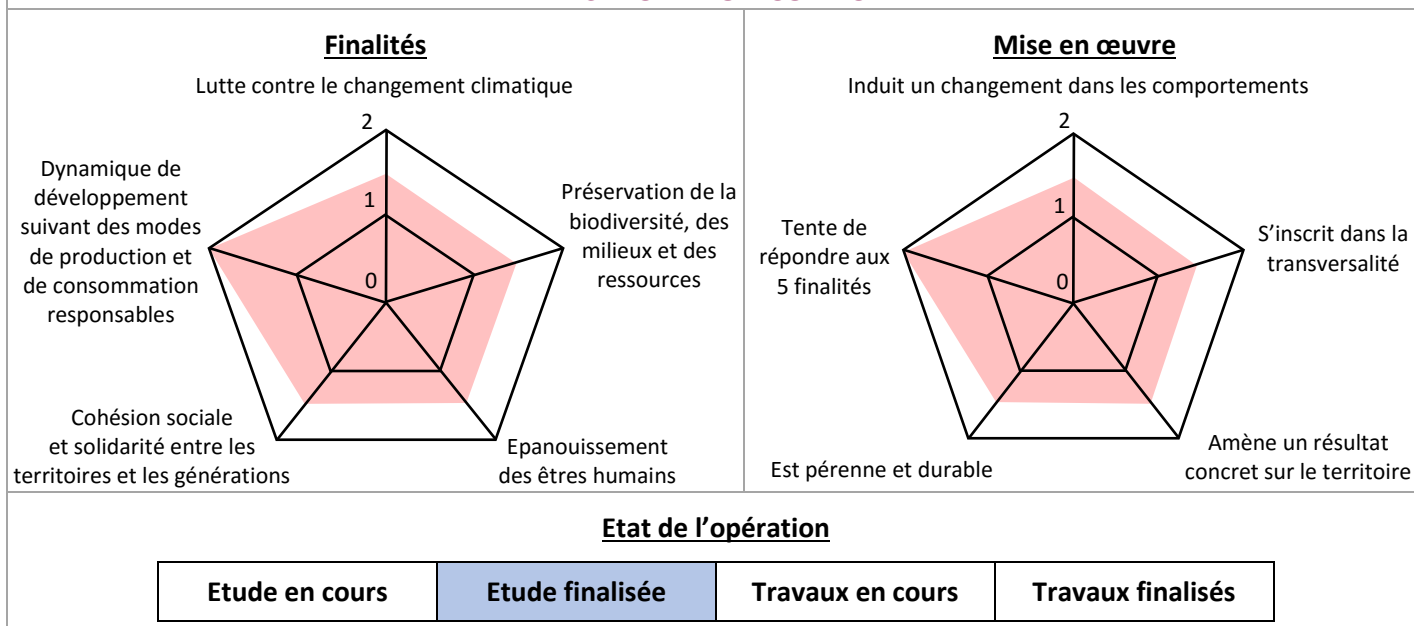


La fin d'année 2016 a été consacrée à la validation des différents outils de gestion et de pilotage du programme et l'accompagnement des maitres d'ouvrage sur les 1^{ers} dossiers identifiés.

La fin d'année 2016 a également été consacrée au développement des outils de communication pour diffuser les informations concernant ce projet auprès des collectivités, des professionnels, des partenaires institutionnels et des porteurs de projet potentiels.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°22 : ELABORATION D'UN PROJET POUR L'INSERTION DE PRODUITS LOCAUX ISSUS DE LA MER EN RESTAURATION COLLECTIVE



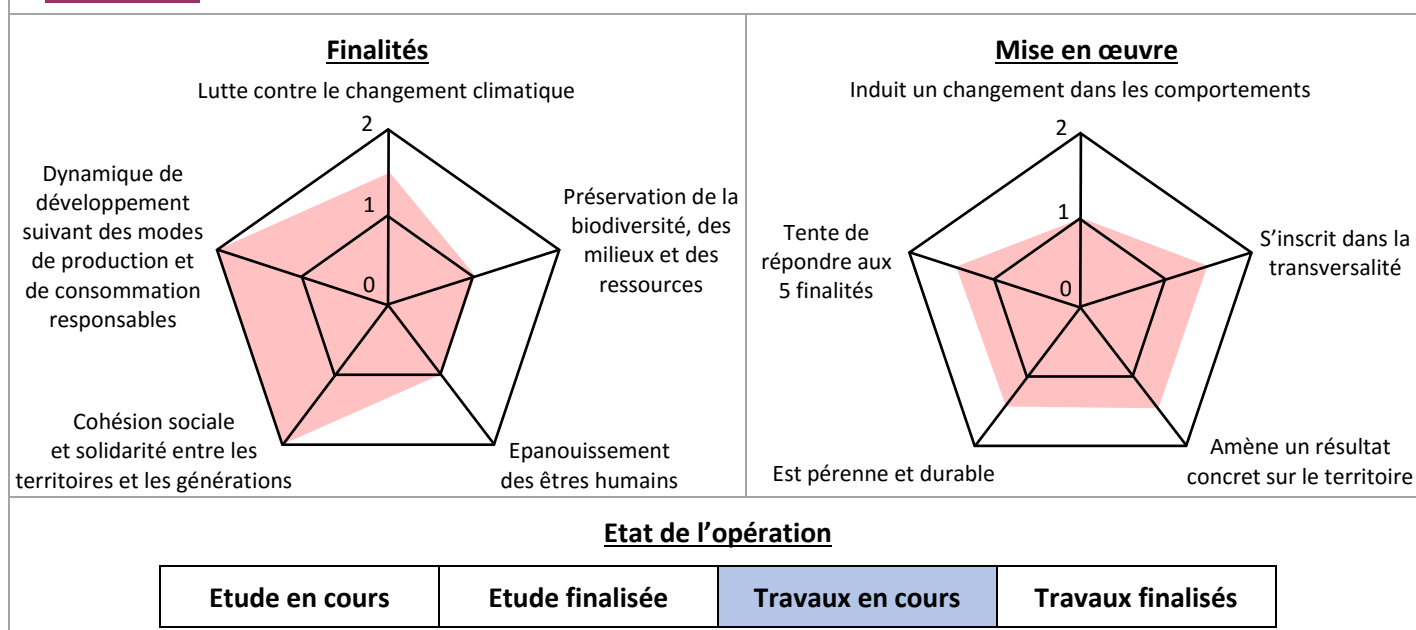
➡ La transformation des déchets en ressource : vers le développement du réemploi

2016 est marquée par le lancement de 2 nouveaux partenariats avec des associations pour une réelle économie sociale et solidaire sur le territoire :

- **DO IT** : projet de création d'une recyclerie avec pour objectif de rendre accessible à tous les activités créatives et récréatives issues de la valorisation et du réemploi du mobilier et accessoires et susciter ainsi un changement dans les comportements de gaspillage. Au total sur 2016, la recyclerie a comptabilisé 12 tonnes de mobilier et matériaux réemployés et valorisés ayant trouvés une seconde vie.
- **INSERCycles Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre** : projet d'aide à la mobilité des personnes dans le but de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les vélos et les pièces détachées sont récupérés pour être recyclés. Ils sont destinés à être loués ou vendus à des prix très attractifs. Au total en 2016, 228 vélos ont été collectés, soit près de 4,5 tonnes de déchets évités.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°23 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU REEMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI

➡ Bassin Formation

⇒ Des nouvelles formations au pôle multimétiers

En septembre 2016, le BAC Pro Poissonnier Ecailler Traiteur a vu le jour afin d'offrir une perspective de spécialisation de qualification pour les jeunes et les entreprises de la filière « Transformation et commercialisation des produits de la mer ».



2016 en chiffres

924 personnes formées dont 35 % au Centre de Formation d'Apprenti(e)s (CFA), 47 % à l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) et 18 % en Formation Continue

CFA : 327 jeunes dans 7 filières de formation dont 267 apprenti(e)s ; Réussite générale de 83 % (102 admis sur 124 inscrits et 123 présentés)

AAP : 637 parcours de formation mis en place et 53 432 heures de formation dispensées

Formation Continue : 257 stagiaires

Parallèlement, le CFA Agricole a ouvert, en partenariat avec BASSIN formation, le CAP SAPVER (Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural), initiant localement la filière « Service à la Personne ».

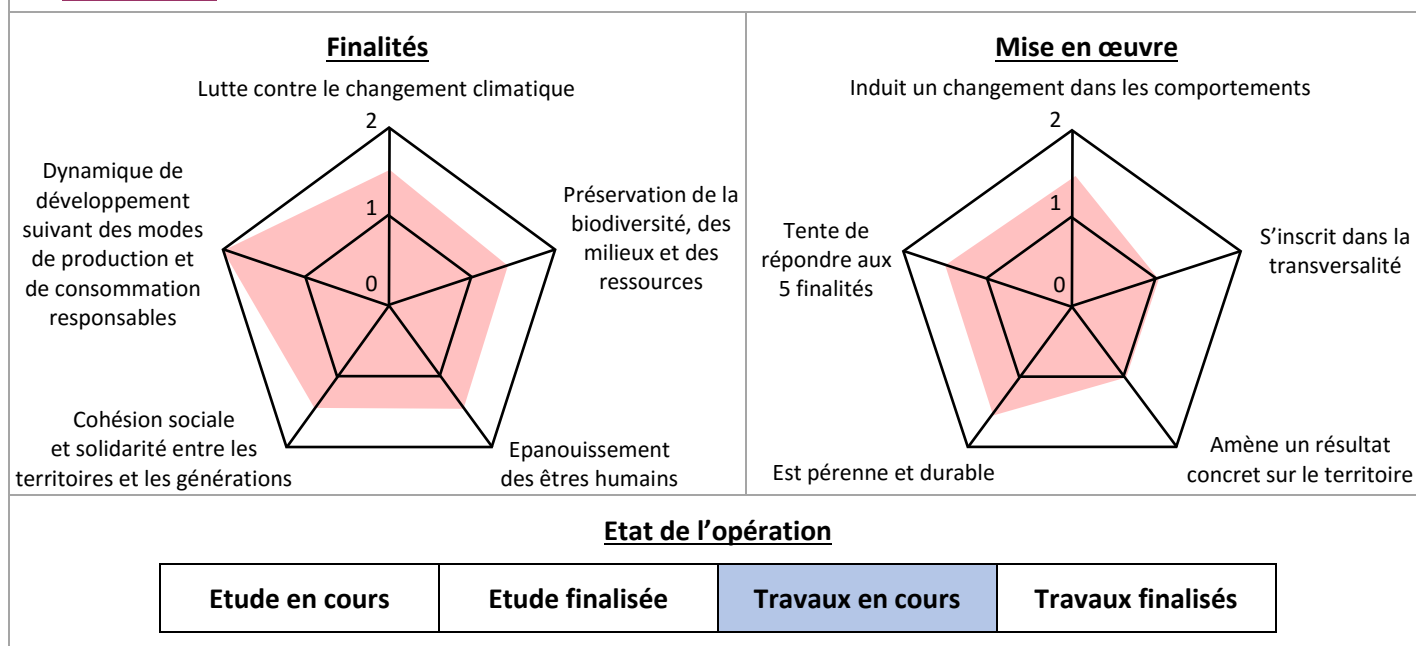
La COBAS, en poursuivant son implication sur la formation, manifeste sa volonté de soutenir toujours d'avantage les filières locales et améliorer l'accès à l'emploi sur le territoire communautaire.

⇒ Sensibilisation au développement durable

Afin de prendre en considération les éléments de développement durable dans leurs futurs métiers, des cours spécifiques pour les élèves sont mis en place sur cette thématique dans toutes les formations. C'est le cas notamment des formations professionnelles dans la cuisine durant laquelle des modules spécifiques aux achats durables, le compostage ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire sont enseignés.

❖ Evaluation des actions :

Action n°25 : SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DE BASSIN FORMATION



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FACILITER, DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER

➔ L'agence de développement économique BA2E

Le développement économique est un axe d'intervention majeur au service de la dynamique de territoire, comme défini dans de la charte du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

2016 en chiffres

86 entreprises accompagnées depuis le 4 avril 2016 dont :

- 31 créations
- 17 en développement
- 23 implantations
- 11 transmissions
- 1 reprise
- 3 en difficultés

La volonté a été affirmée de se doter, sur le territoire, d'une agence de développement économique mutualisée à l'échelle du Pays.

L'Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre Expansion (BA2E) a ainsi été créée et inaugurée le 4 avril 2016. Celle-ci rayonne sur les 17 communes du Pays et est pilotée par les 3 intercommunalités la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

L'année 2016 marque le lancement de BA2E, notamment par la réalisation d'une étude de préfiguration préalable dont l'objectif était de définir le cadre de fonctionnement de la future agence concernant ses champs d'intervention

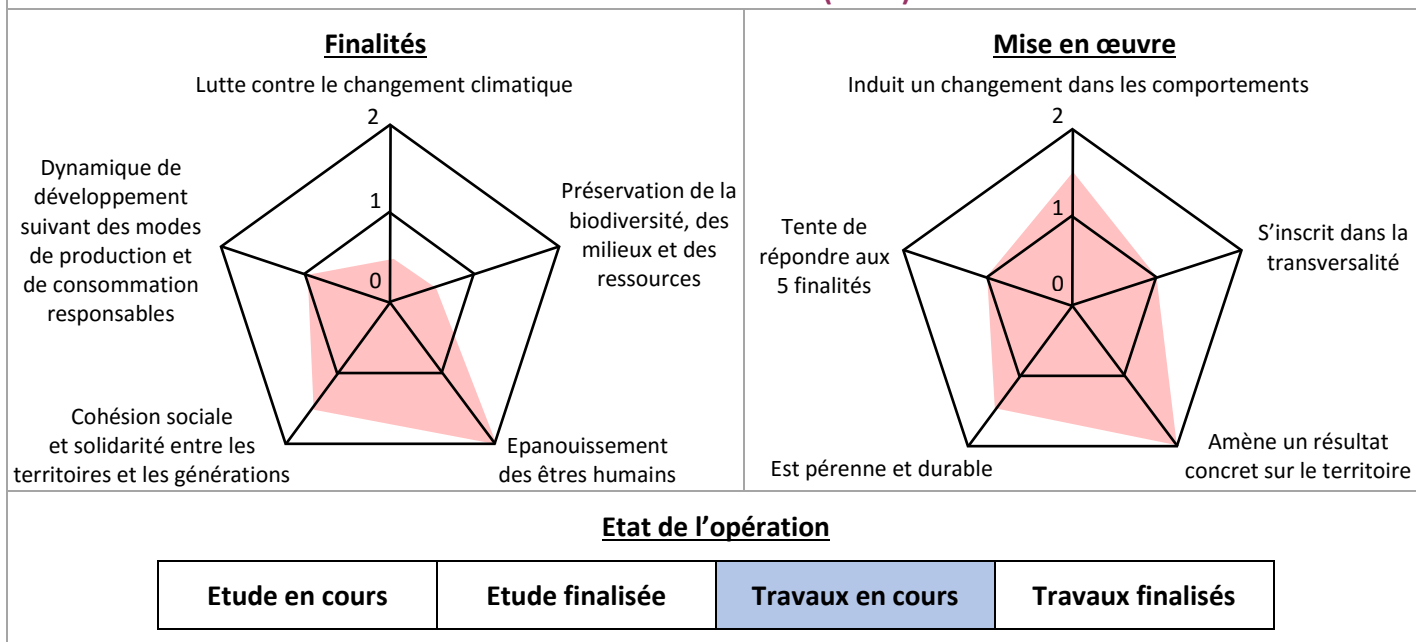
et les aspects organisationnels.

BA2E assure un rôle de guichet unique pour les entreprises du territoire et les porteurs de projet afin d'appuyer leur implantation, leurs démarches et le montage de leurs projets. Elle a pour mission principale de mettre en avant le potentiel économique du territoire en jouant un rôle facilitateur pour les entreprises et les acteurs du développement économique locaux ainsi que les nouvelles entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire. Ce sont 86 entreprises qui ont été accompagnées durant l'année 2016, confortant l'intérêt d'une telle agence sur le territoire.

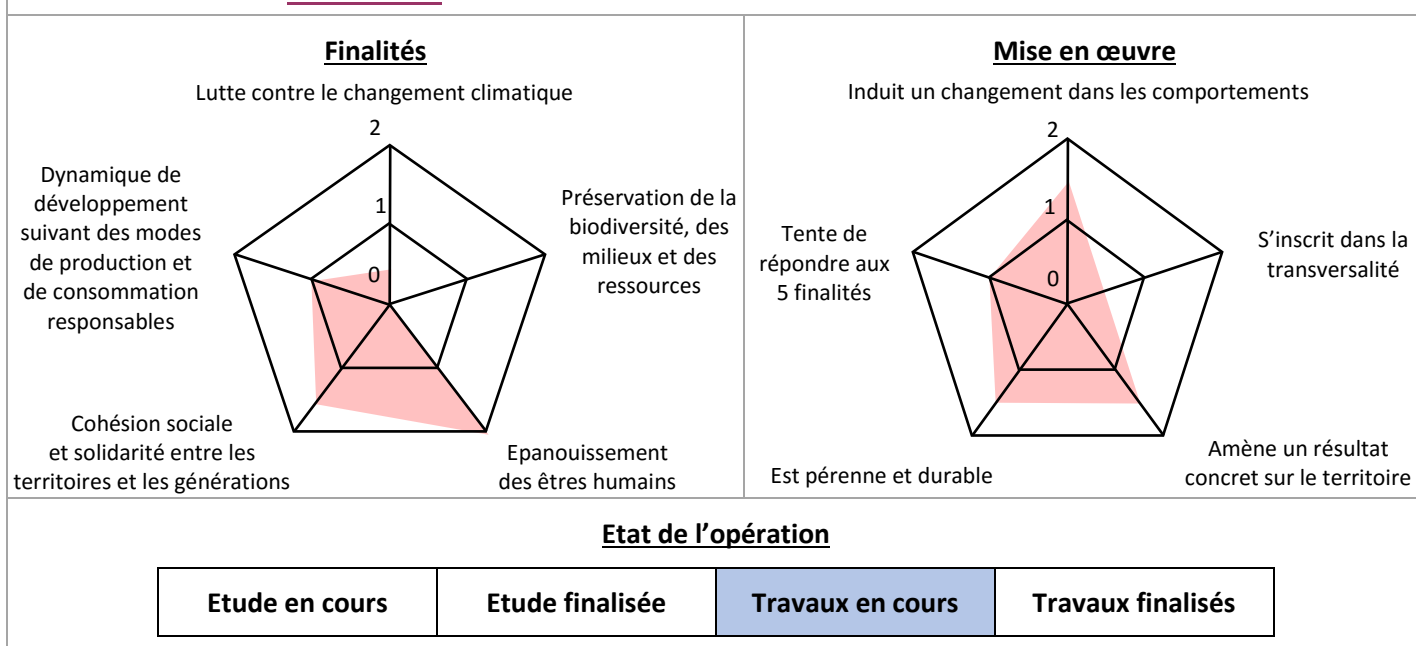


❖ Evaluation des actions :

Action n°26 : LANCEMENT DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BASSIN D'ARCACHON – VAL DE L'EYRE EXPANSION (BA2E)



Action n°27 : ACCOMPAGNEMENT DE 86 ENTREPRISES PAR BA2E



➤ La pépinière d'entreprises

Située à La Teste de Buch, la Pépinière d'Entreprises du Sud Bassin est une structure d'accueil, d'hébergement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises, de plus en plus tournées vers l'innovation. Il s'agit d'un lieu d'échange, de réflexion et de créativité. Son objectif est d'aider et de renforcer les chances de succès des entreprises en les accompagnant à partir de leur création et jusqu'à leur insertion dans le tissu économique local.

2016 en chiffres

7^{ème} année d'activité : une
30^{aine} d'entreprises
accueillies au total

4 nouvelles entreprises
accueillies et 8 hébergées
en 2016

Une 10^{aine} de sessions de
formation proposées

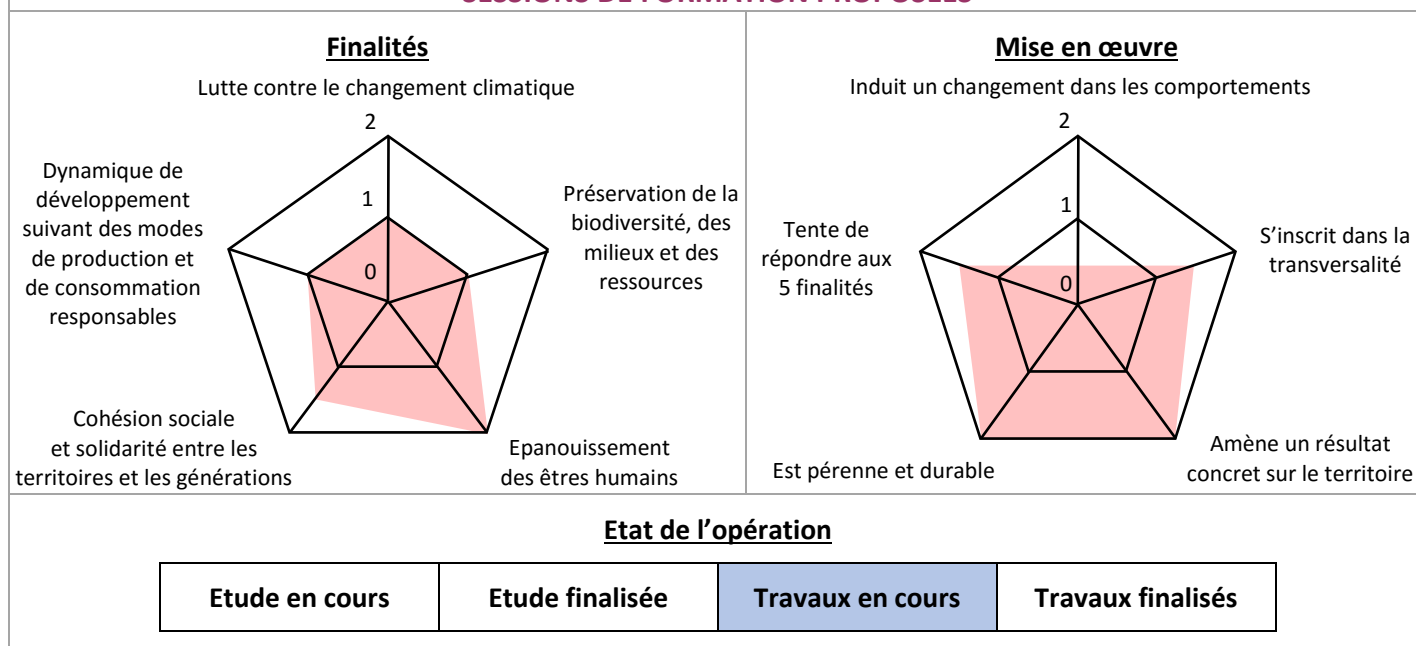
Véritable outil de développement économique sur le territoire, la pépinière hébergeait 8 entreprises en 2016, dont 4 nouvellement installées, dans des secteurs très variés (architecture navale, énergies

renouvelables, cabinet thermique, la conception de bateaux hybrides, cosmétiques avec emploi de produits locaux, ...).



❖ Evaluation de l'action :

Action n°28 : LA PEPINIERE D'ENTREPRISES : 4 NOUVELLES ENTREPRISES ACCUEILLIES ET UNE 10^{AINE} DE SESSIONS DE FORMATION PROPOSEES



➤ Le déploiement du réseau Très Haut Débit : une agglomération innovante, attractive et à la pointe de la technologie

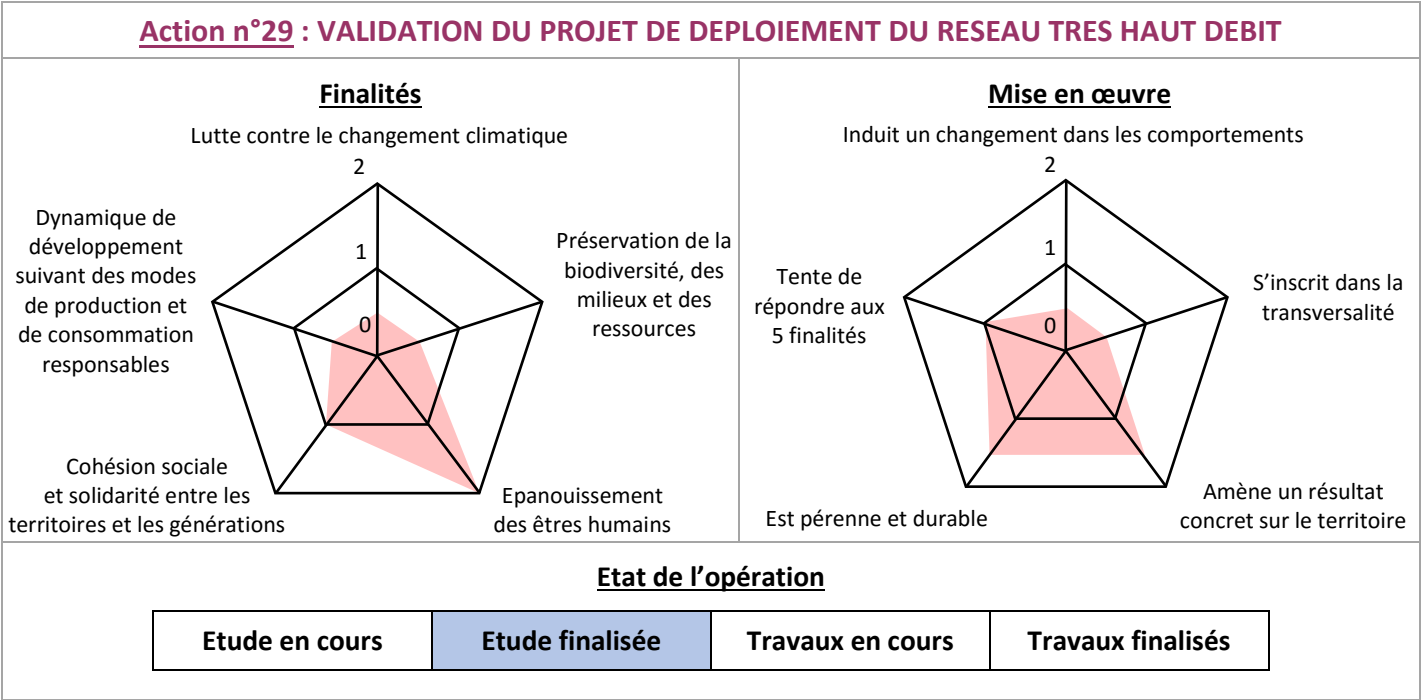
Le développement numérique est un axe stratégique primordial pour l'avenir du territoire de la COBAS et le Très Haut Débit (THD) offre des capacités d'accès à internet bien supérieures à celles de l'ADSL, une meilleure qualité de services et une rapidité d'échange d'informations. Le Très haut débit devient l'outil indispensable pour l'avenir et le développement du territoire.

Face aux besoins du territoire, et dans un souci d'équité territoriale, la COBAS s'est engagée auprès du Syndicat Mixte Gironde Numérique pour le déploiement de la fibre optique (FTTH, Fiber to The Home), complétant la dorsale qui traverse l'agglomération sur près de 100 kilomètres, ainsi que la mise en place de Nœuds de Raccordement de Montée En Débit (NRA MED) permettant ainsi d'augmenter la puissance en haut débit des particuliers.

Ce projet est inscrit dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde conduit et réalisé par Gironde Numérique. En dehors des zones d'initiatives privées, le déploiement des réseaux THD relève des collectivités territoriales et l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4% de la population hors Bordeaux Métropole en FTTH.

Afin de garantir aux habitants un accès rapide et optimale à la fibre optique, le projet de déploiement souhaité par la COBAS s'étalera sur 10 ans. Ce projet ambitieux, en vue d'atteindre une couverture de 97,1% sur le territoire, a été approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 30 juin 2016.

❖ Evaluation de l'action :



➤ Les rencontres de l'emploi

Une manifestation sur le thème « l'emploi tout au long de l'année », avec une partie axée sur l'emploi d'été, a été organisée le 3 mars 2016 en partenariat avec Pôle Emploi. Les partenaires directement liés à l'emploi étaient présents. Des rencontres candidats-employeurs ont ainsi eu lieu durant ces rencontres.

L'objectif pour ces 1^{ères} rencontres de l'emploi était de traiter de l'emploi dans ses différentes composantes.

Plusieurs ateliers thématiques ont été proposés durant cette journée, notamment sur les thèmes « comment réaliser un CV », « les contrats de travail », « les points sur les créations d'entreprises », « travailler l'image de soi » ou encore « comment réaliser un CV ».

2016 en chiffres

1820 visiteurs

49 recruteurs

150 participants aux ateliers thématiques

340 offres d'emploi proposées dont 34% en CDI et 65% en CDD

40% des 340 postes pourvus (chiffres fin mars 2017)

❖ Evaluation de l'action :

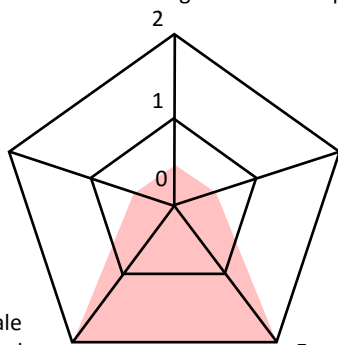
Action n°30 : ORGANISATION DES PREMIERES RENCONTRES DE L'EMPLOI

Finalités

Lutte contre le changement climatique

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

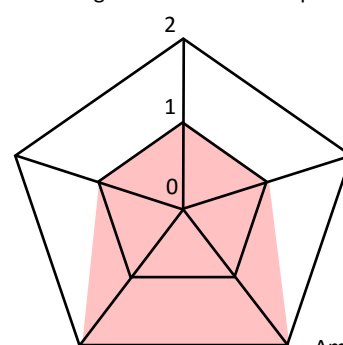
Epanouissement des êtres humains

Mise en œuvre

Induit un changement dans les comportements

Tente de répondre aux 5 finalités

Est pérenne et durable



S'inscrit dans la transversalité

Amène un résultat concret sur le territoire

Etat de l'opération

Etude en cours

Etude finalisée

Travaux en cours

Travaux finalisés

4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE

LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE

➔ Un habitat durable et accessible pour tous

⇒ Le Plan Local de l'Habitat 2016-2021

Diverses actions du nouveau PLH visent à diversifier l'offre de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés, et investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée, notamment :

- Des actions pour accompagner les communes dans la mobilisation des outils fonciers et réglementaires nécessaires à la progression du parc locatif conventionné ;
- Assurer le développement d'une offre dédiée aux besoins spécifiques

pour les publics jeunes, les personnes âgées, les personnes précarisées ou encore le gens du voyage et poursuivre les actions d'accompagnement associées ;

- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

Par ce nouveau PLH, la COBAS a la volonté de mettre en place une animation de la politique de l'habitat au service de l'habitant.

2016 en chiffres

PLH validé : 3 orientations et 10 actions

333 logements sociaux construits

1 267 500 euros de subventions allouées aux bailleurs sociaux



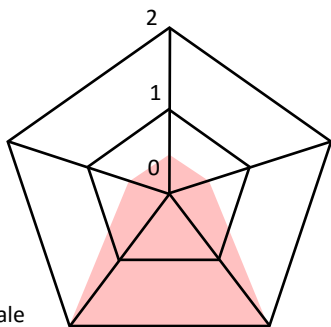
❖ Evaluation de l'action :

Action n°31 : DEFINITION DES ACTIONS EN VUE DE DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS AFIN D'OFFRIR UNE REPONSE A TOUTES LES CATEGORIES DE MENAGES SUR LE TERRITOIRE

Finalités

Lutte contre le changement climatique

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

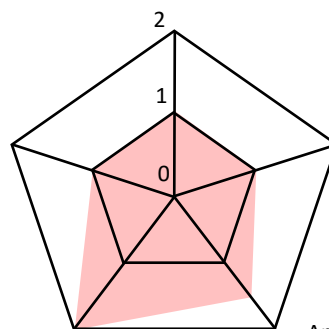
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement des êtres humains

Mise en œuvre

Induit un changement dans les comportements

Tente de répondre aux 5 finalités



S'inscrit dans la transversalité

Est pérenne et durable

Amène un résultat concret sur le territoire

Etat de l'opération

Etude en cours

Etude finalisée

Travaux en cours

Travaux finalisés

⇒ Le Contrat de mixité sociale

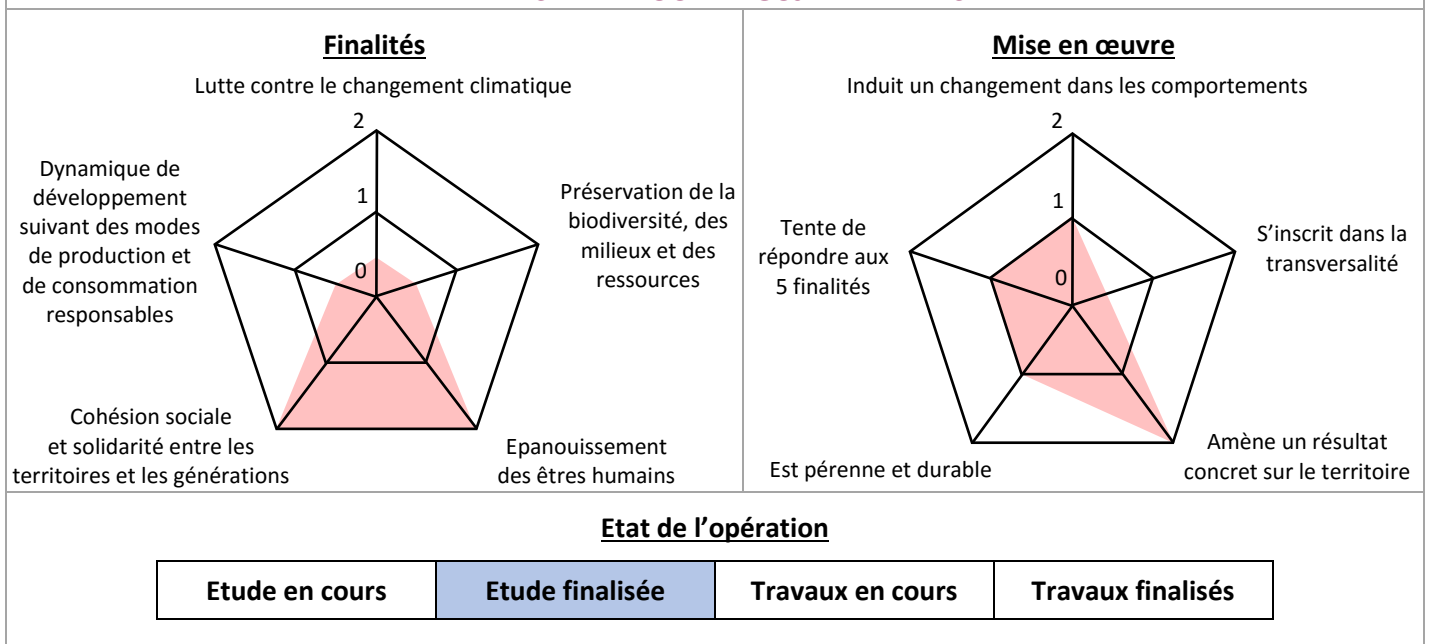
Un contrat de mixité sociale a été convenu, courant d'année 2016, entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Gironde, la COBAS et 3 des communes : Arcachon, la Teste de Buch et Gujan-Mestras.

Ce contrat, formalisé pour chacune des communes, est un outil au service des communes leur permettant de mettre en place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux.

La mise en œuvre de ce contrat doit permettre d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours de la période triennale. Ce contrat permettra également d'objectiver les freins à la construction de logements locatifs sociaux qui ne relèvent pas de la responsabilité directe de la commune.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°32 : ELABORATION D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE POUR LES COMMUNES D'ARCACHON, LA TESTE DE BUCH ET GUJAN-METRAS



LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION

Dans le cadre de sa compétence action sociale, la COBAS propose des services destinés à faciliter le quotidien des citoyens. Ainsi la COBAS a eu la volonté de mettre à disposition des habitants divers services de proximité apportant une réponse immédiate et concrète aux personnes les plus démunies.

➡ Le point d'accès au droit

La COBAS propose depuis plusieurs années, un Point d'Accès au Droit, lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences associatives sont animées par des professionnels du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille), de l'Institut Don Bosco / Vict'Aid (Aide aux victimes), de l'association Familles en Gironde (Médiation Familiale), de l'association Laïque du Prado 33 (contrôle judiciaire socio-éducatif) et l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) 33.



Depuis l'ouverture en 2010, le Point d'Accès au Droit de la COBAS connaît une fréquentation toujours croissante. En 2016, plus de 2000 personnes ont pu bénéficier d'une consultation juridique gratuite.

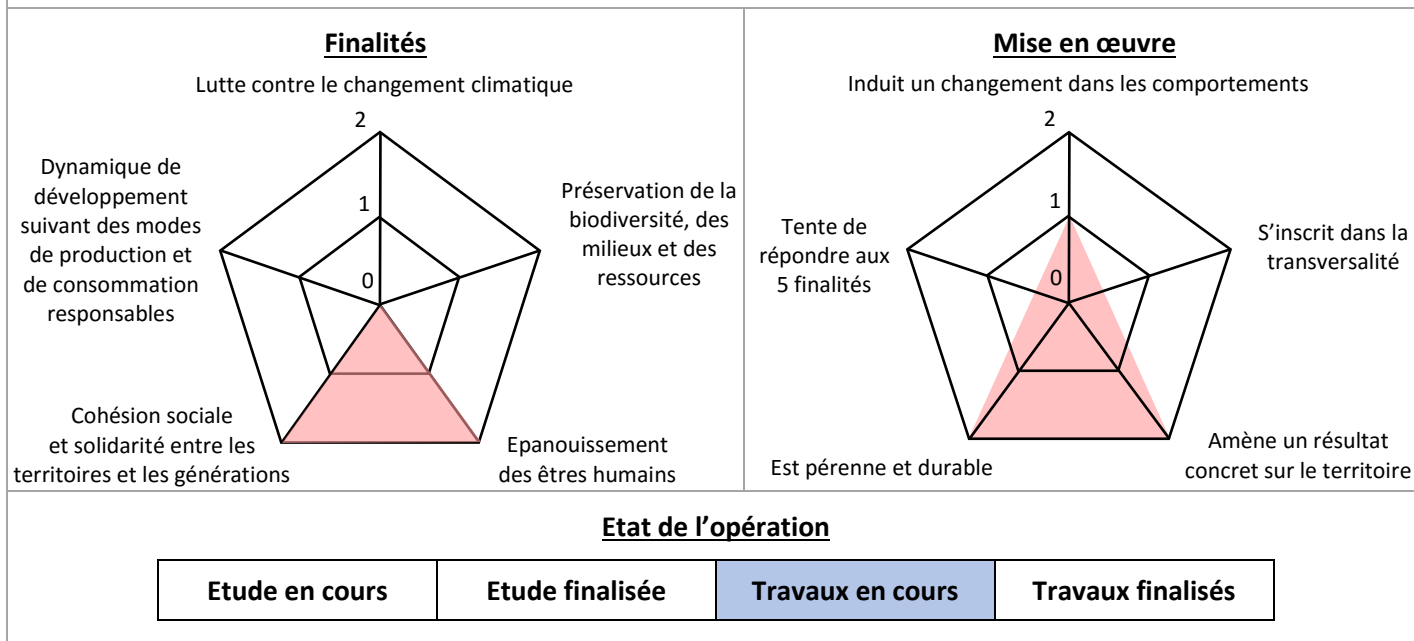
Grâce à la mobilisation des avocats du Barreau de Bordeaux et au financement supplémentaire du Conseil Départemental d'Accès au Droit, les consultations d'avocats ont pu avoir lieu deux fois par mois en 2016 sur des horaires étendus en soirée afin de pouvoir mieux répondre à la demande des personnes en activité.

Plusieurs journées d'information ont également été réalisées en 2016 :

- Une journée d'information sur les mesures de protection juridique des majeurs à destination des professionnels du territoire ;
- Une journée de rencontres avec les avocats dans les locaux du Point d'Accès au Droit.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°33 : ADAPTATION DU DISPOSITIF « POINT D'ACCES AU DROIT » AVEC DES NOUVELLES CONSULTATIONS D'AVOCATS ET DES HORAIRES PLUS ADAPTES AUX PERSONNES EN ACTIVITE



➡ L'Accueil de jour itinérant : un bus solidaire au service des habitants

La COBAS propose depuis plusieurs années l'accueil de jour itinérant qui est un dispositif social via un bus équipé dont la gestion est assurée par l'association Laïque du Prado.

Ce véhicule est conçu pour l'accueil du public en situation de fragilité, de grande précarité sociale ou d'errance.

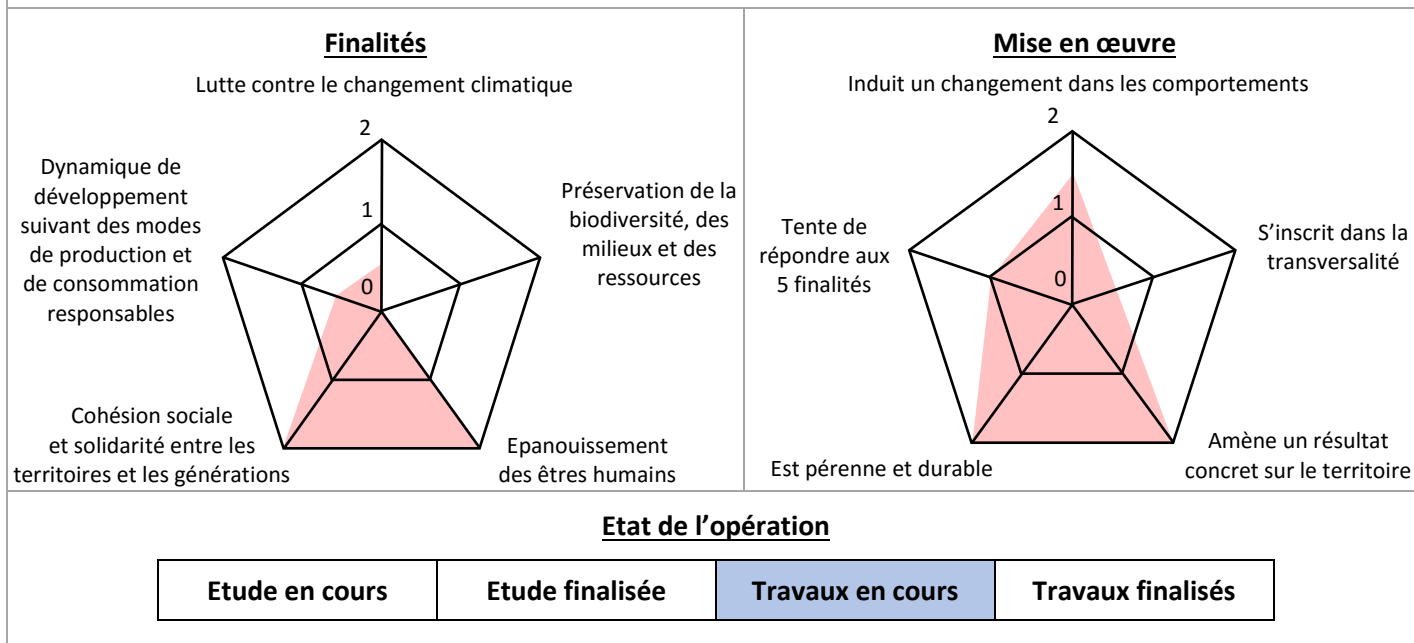
Ce service connaît, après 6 années d'expérience, une forte augmentation de la fréquentation sur les permanences, répondant ainsi aux besoins d'un public en grande précarité.

Le dispositif a été adapté en 2016 au niveau des heures de permanence pour permettre une meilleure réponse aux problématiques des usagers.



❖ Evaluation de l'action :

Action n°34 : ADAPTATION DU DISPOSITIF « ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT » AVEC DES NOUVELLES HEURES DE PERMANENCES POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE REPONSE AUX PROBLEMATIQUES DES USAGERS



DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE

➡ Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la COBAS, signé en juin 2015 pour une durée de 3 ans, a pour but de favoriser une meilleure coordination des actions de proximité et une cohérence sur le territoire, dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins et aux accompagnements médico sociaux.

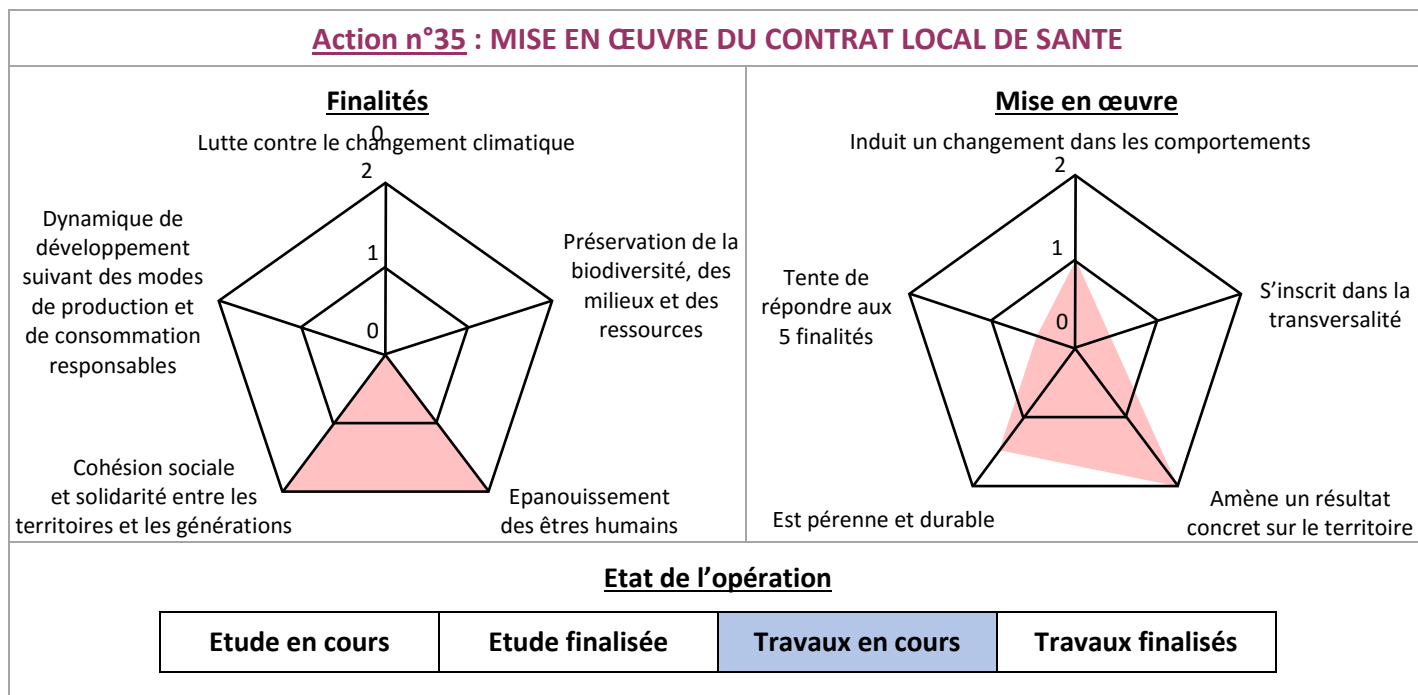


Ce contrat est signé entre l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, la COBAS, la Sous-Préfecture, le Pôle de santé Clinique et Hôpital, le Centre Hospitalier Charles Perrens, la CARSAT Aquitaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde, l'Education Nationale, les URPS Médecins et Infirmiers, l'ADAPEI 33. Le contrat permet la mise en commun des moyens des différents signataires au service des priorités de santé du territoire.

En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS réduit les inégalités de santé. Pour cela, 5 priorités d'action ont été définies :

- **AXE 1 : Veiller à la continuité et à l'adaptation des services sur le territoire** : Assurer une offre de soins continue et adaptée aux spécificités du territoire et de ses publics, coordonner et adapter les soins aux spécificités du handicap, développer la prévention et la prise en charge des troubles addictifs.
- **AXE 2 : Promouvoir le bien vieillir et la coordination autour de la personne âgée** : Coordonner les parcours de soins des personnes âgées et des malades chroniques, prévenir les risques liés au vieillissement, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des personnes âgées, des malades chroniques et de leurs proches.
- **AXE 3 : Développer l'éducation à la santé auprès des jeunes et soutenir la parentalité** : Ecouter, informer et accompagner les jeunes et leurs proches en matière de santé.
- **AXE 4 : Valoriser et soutenir les dispositifs en direction des publics vulnérables** : Améliorer la prise en charge des personnes précaires et des publics vulnérables, prendre en charge et intégrer les publics handicapés, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des individus touchés par la maladie mentale et leurs proches.
- **AXE 5 : Aménager des cadres de vie favorables à la santé** : Prévenir les risques sanitaires liés aux activités touristiques, prévenir les risques sanitaires liés aux espèces invasives.

Evaluation de l'action :



⇒ Le projet MAIA Bassin d'Arcachon

Depuis septembre 2015, la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) du Bassin d'Arcachon intervient :



- au service des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux,
- pour simplifier et optimiser le parcours des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie
- pour faciliter la coordination et l'intégration des services du territoire,
- pour soutenir le maintien à domicile et assurer la gestion des situations dites « complexes »,

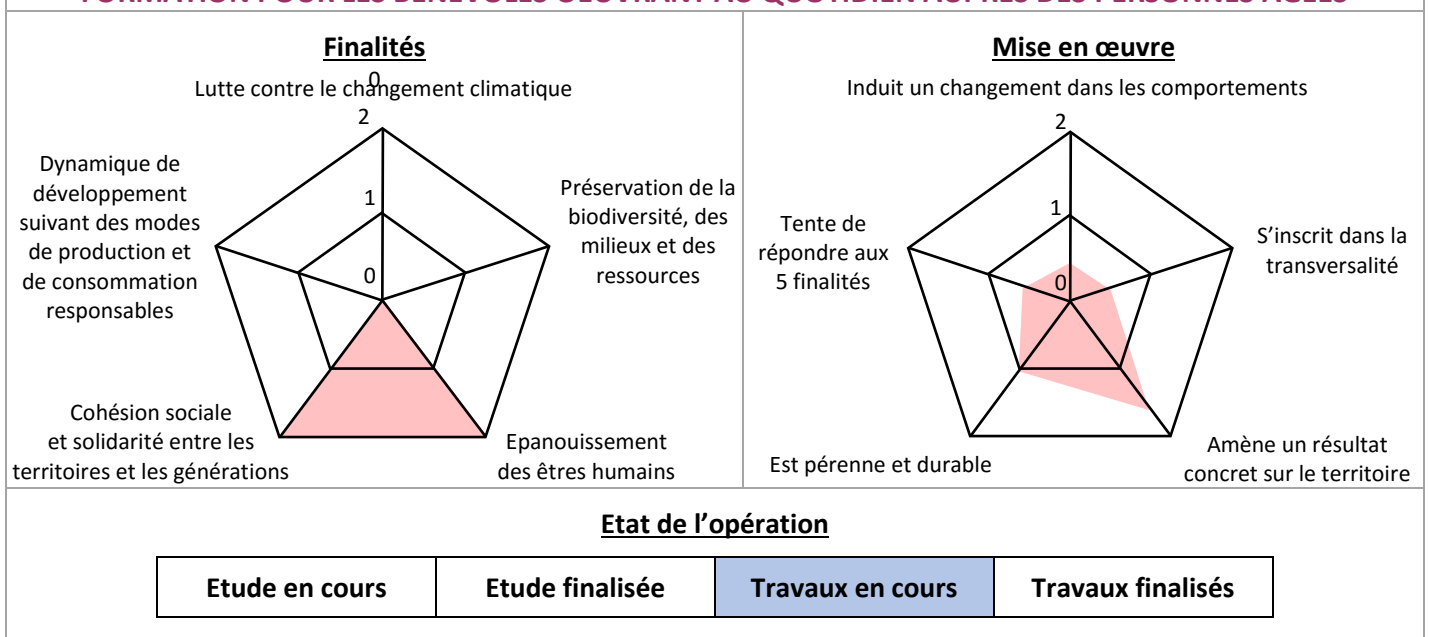
Cette action est au service des professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux. Elle permet de mobiliser tous les acteurs afin qu'ils puissent travailler de façon collective autour du cas d'un patient, pour mettre en place autour de lui tous les soins dont il a besoin. Ce dispositif, destiné aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, a pour but d'améliorer les conditions de maintien à domicile et d'assurer la gestion des situations complexes.

L'année 2016 constitue la 1^{ère} année de déclinaison de cette action inscrite dans Contrat Local de Santé (CLS) de la COBAS. La volonté des élus de l'Agglomération, par cette action, est de doter le territoire d'équipements, d'outils et de services destinés à améliorer les conditions de vie des seniors du Sud Bassin.

Des journées de formation ont également été organisées par la COBAS en octobre 2016 pour les bénévoles œuvrant au quotidien auprès des personnes âgées. 15 personnes sur les 4 communes de la COBAS ont participé à ces journées. Ces journées de formation ont été dispensées par le dispositif MONALISA œuvrant contre l'isolement des personnes âgées. Elle est un levier majeur pour favoriser les coopérations et l'essaimage d'initiatives et d'équipes citoyennes sur les territoires. Elle offre également des connaissances de base sur l'isolement social et sur les différentes méthodes de récréation de lien social.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°36 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET MAIA BASSIN D'ARCACHON ET REALISATION DE JOURNEES DE FORMATION POUR LES BENEVOLES OEUVRANT AU QUOTIDIEN AUPRES DES PERSONNES AGEES



➔ Projet OPUS BASSIN

La COBAS a construit, en partenariat avec les 4 écoles de musique du territoire, un projet de cohérence territoriale connu sous le nom de « OPUS BASSIN ».

L'une des premières étapes dans la construction de l'identité culturelle de l'Agglomération est le projet de mutualisation des écoles de musique de la COBAS.

L'objectif est de mettre en place une véritable coopération entre les établissements des 4 communes et de développer la complémentarité entre les structures. Par ce rapprochement, la collectivité favorise la concertation pédagogique. Elle a souhaité aussi développer des actions musicales d'intérêt communautaire en direction d'un public plus nombreux.

A travers OPUS Bassin, la COBAS souhaite rendre la musique accessible à tous et faire découvrir à chacun des styles différents mais aussi des instruments parfois méconnus. La Collectivité offre des concerts gratuits et éclectiques.

Pour l'édition 2016, les événements proposés étaient les suivants :

⇒ « Guitares en duo » : Masterclasses guitare classique en présence du Duo Tarantelle le 16 janvier, concert gratuit et ouvert à tous.

⇒ « COBRASS » : Travail pédagogique en « brass band » (ensemble musical composé d'instruments de la famille des cuivres) avec le Bordeaux Brass Sextet les 5 et 6 mars.

⇒ « La flûte à tous vents » : Stage orchestre de flûtes avec l'ensemble « éclats de flûtes » le 6 novembre.

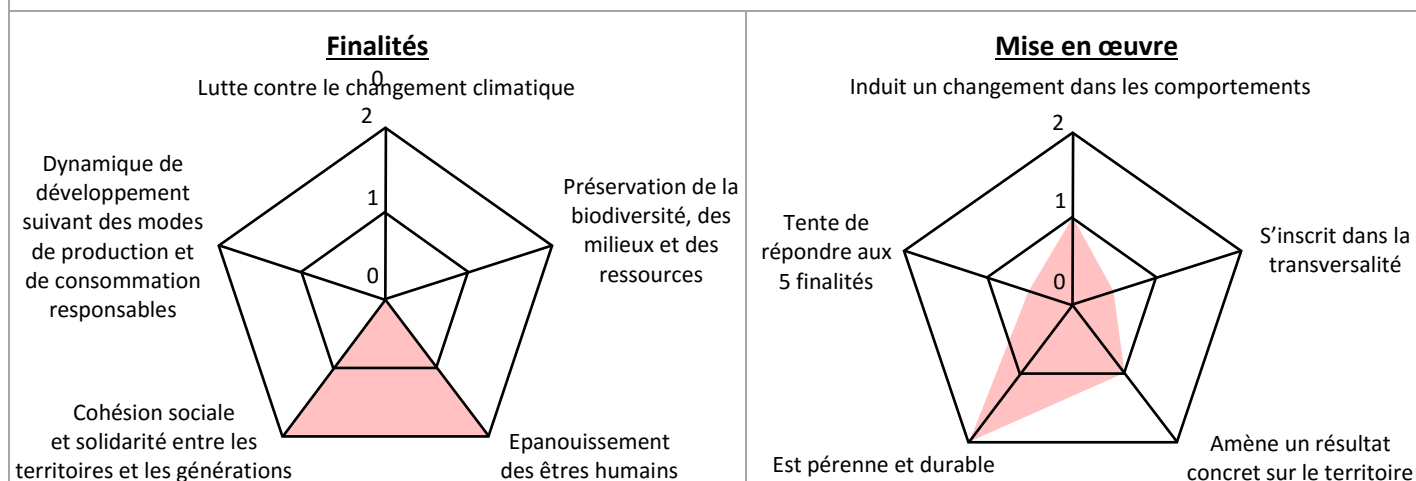
⇒ « La musique en A corps » :

- Initiation au Tai-chi avec une professeure de Tai-chi, les 1^{er} et 2 octobre.
- Stage de prévention corporelle avec une kinésithérapeute, les 5 et 6 novembre.



❖ Evaluation de l'action :

Action n°37 : REALISATION DU PROJET OPUS BASSIN EDITION 2016



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

➤ Sport : La Charte avec les clubs communautaires

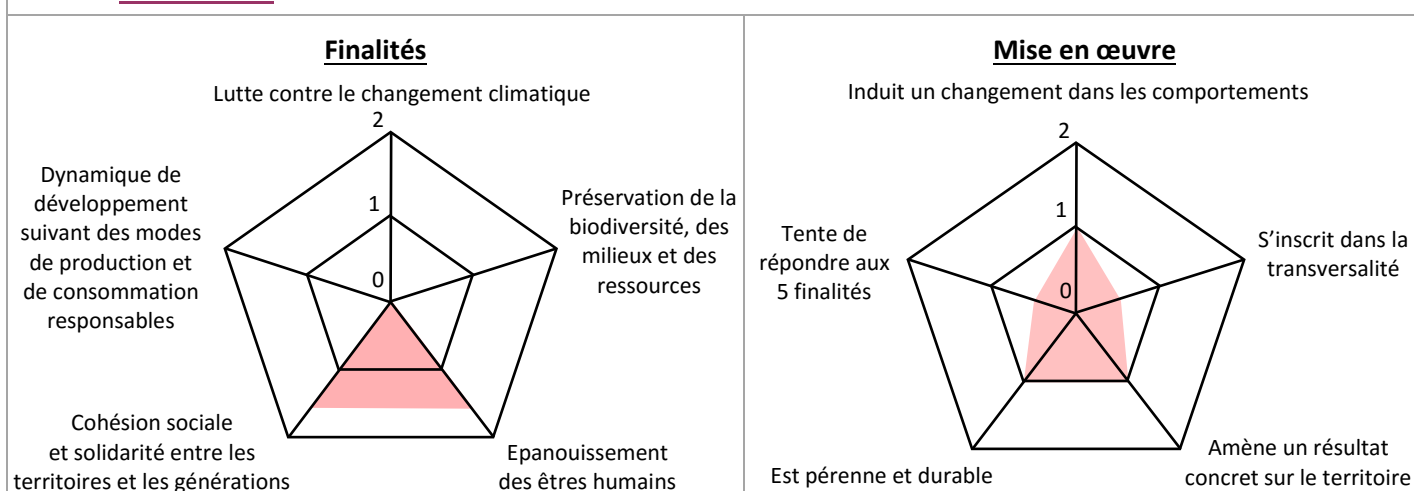
Dans l'intérêt communautaire du territoire, la COBAS a souhaité promouvoir et favoriser, au profit de ses résidents, le développement des activités sportives, tout en maintenant une certaine qualité de vie.

Une charte avec les différents clubs sportifs communautaires a été formalisée courant d'année 2016, renforçant les relations partenariales entre la COBAS et les clubs support d'un sport communautaire. Celle-ci s'articule autour des principes de partage et des engagements réciproques et vise à inciter les clubs à :

- promouvoir une culture sportive en inculquant les valeurs du sport (éducation, santé, dépassement de soi...) et en développant l'arbitrage (respect des règles, tolérance...),
- promouvoir un projet sportif basé sur l'excellence avec une école de sport labellisée, une école de formation et une vitrine sportive de haut niveau,
- promouvoir une organisation pour un sport de territoire afin de porter haut la marque territoriale (se regrouper entre clubs d'une même discipline sportive, coopérer et nouer des partenariats avec des clubs de proximité...).

❖ Evaluation de l'action :

Action n°38 : REALISATION D'UNE CHARTE AVEC LES CLUBS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES



Etat de l'opération

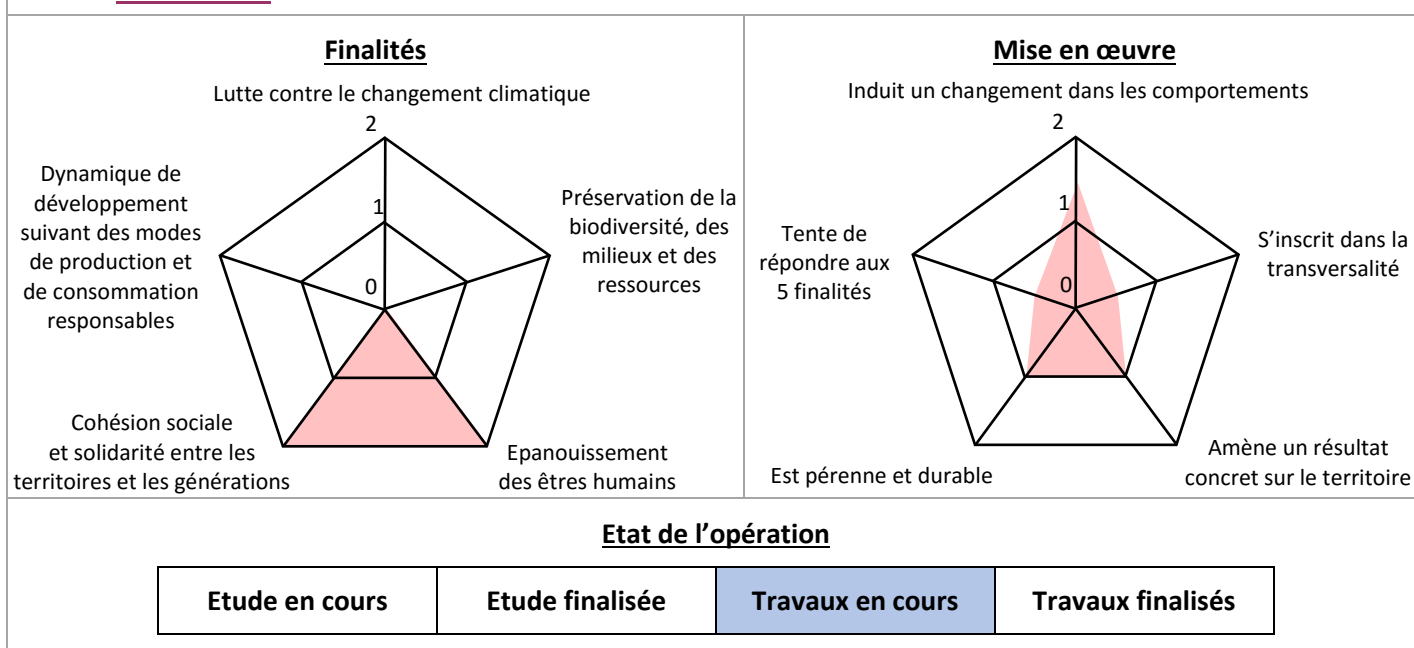
Etude en cours	Charte finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	------------------	------------------	-------------------

➤ Le projet « Culture et Citoyenneté » à Bassin Formation

Un projet « Culture et Citoyenneté » a été mis en place au CFA durant l'année 2016 afin de permettre aux apprentis et stagiaires en formation d'appréhender au mieux les situations relationnelles qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne comme dans de futurs entretiens d'embauche. Ce projet consistait à la réalisation d'ateliers de théâtre d'improvisation permettant de faire un travail sur les postures et la prise de parole en public. Bien plus qu'un cours de théâtre, ce projet atypique et convivial, fournit des outils aux apprentis pour favoriser leur accès à l'emploi et, plus largement, leur futur professionnel.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°39 : MISE EN PLACE DU PROJET CULTURE ET CITOYENNETE A BASSIN FORMATION

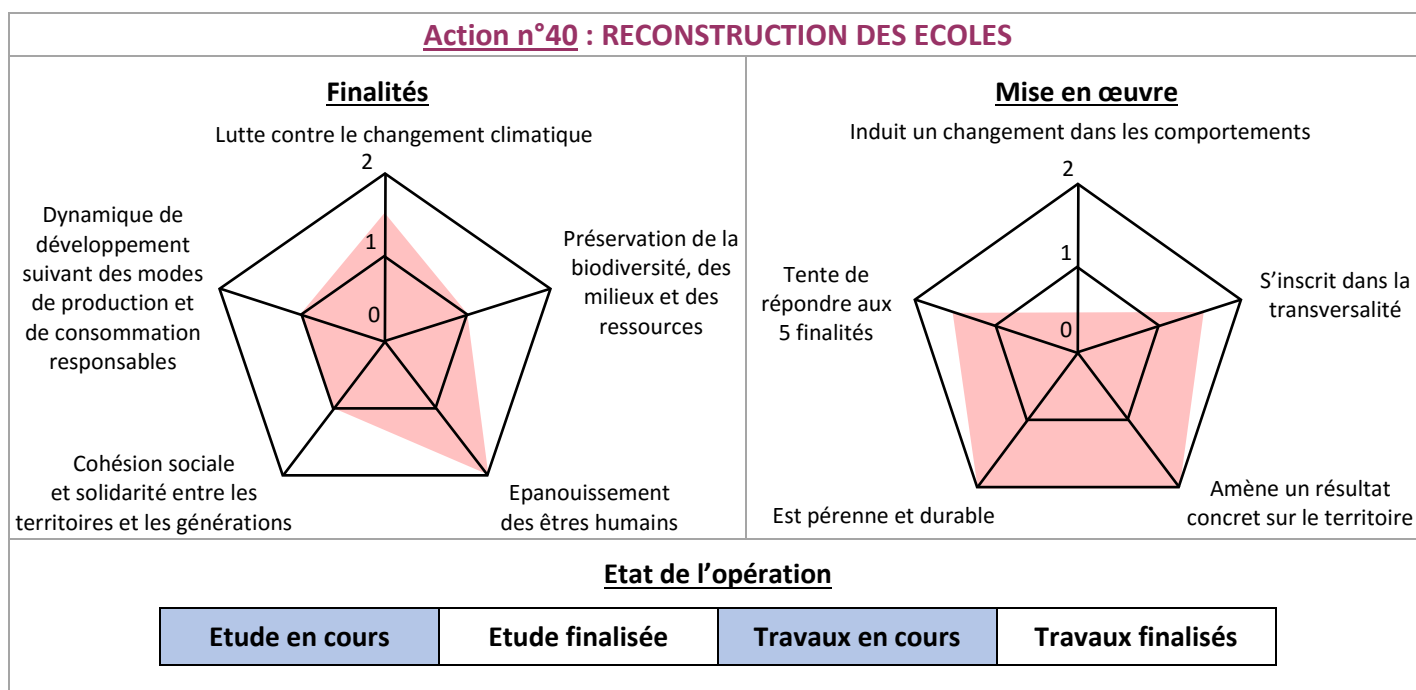


➤ Reconstruction des établissements scolaires

En 2016, la COBAS a entrepris les travaux de modernisation de l'école Jules Ferry à Gujan-Mestras dont la réception est prévue début 2017. Dans le cadre de son engagement dans le développement durable, la COBAS a intégré les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE) :

- la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur (éco-construction et éco-gestion) : utilisation de matériaux 100% recyclables, utilisation des arbres pour la protection solaire, isolation des murs par l'extérieur limitant ainsi le chauffage et évitant les ponts thermiques ;
- la création d'un environnement intérieur assurant confort et santé : confort hygrothermique et acoustique, lumière naturelle dans chaque local, matériaux intérieurs lessivables et résistants ne dégageant ni odeur ni particules, ...

❖ Evaluation de l'action :



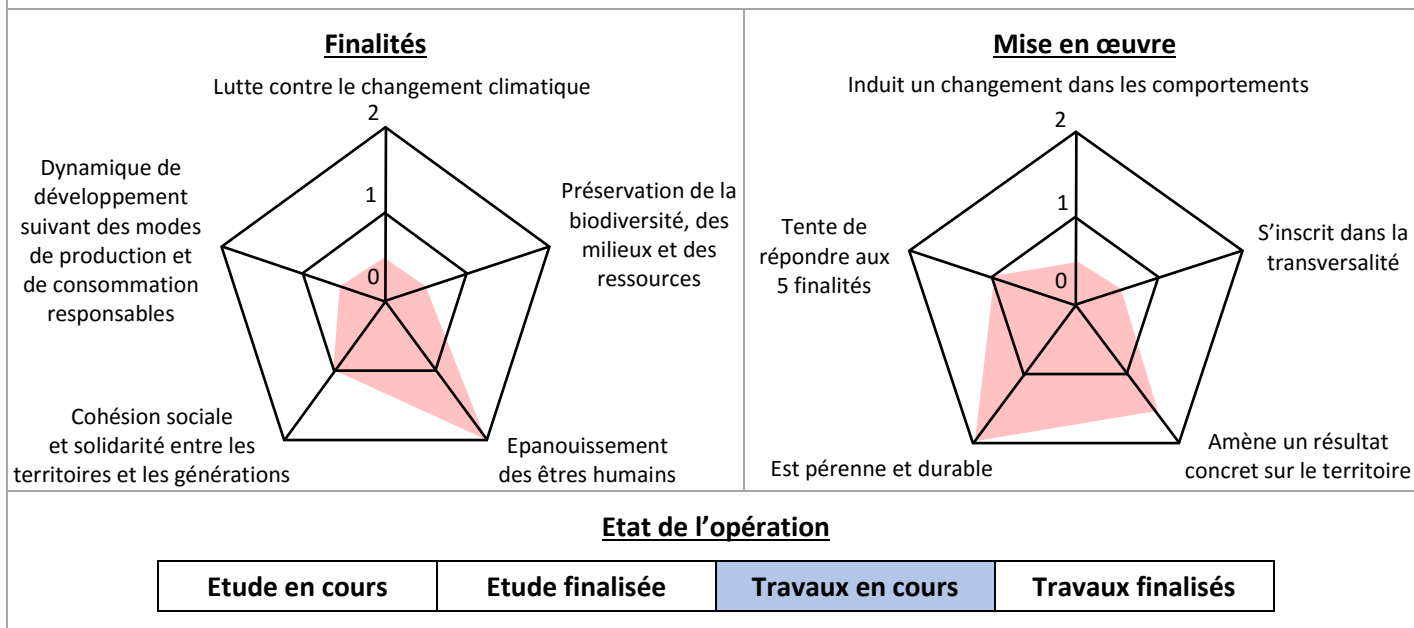
➤ Aire d'accueil des gens du voyage

Inscrite dans les compétences de la COBAS, cette aire de grand passage de 120 places d'une superficie de deux hectares, réalisée en 2006 et complétée par une électrification en 2013, doit être étendue au regard des recommandations de la circulaire du 8 juin 2011 relative aux stationnements estivaux de grands groupes de caravanes de gens du voyage. En effet, celle-ci en recommande une surface de 4 hectares pour permettre un accueil jusqu'à 200 caravanes. Ainsi, le démarrage des travaux liés à l'extension de l'aire d'accueil de grand passage située sur la commune de la Teste de Buch a eu lieu en 2016.

Par ailleurs, l'année 2016 est également marquée par la préparation du transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à la COBAS à compter du 1^{er} janvier 2017. Sont concernées l'aire permanente de Gujan - Mestras et l'aire saisonnière du Teich, d'une capacité d'accueil de 26 caravanes pour 13 emplacements dont la gestion est confiée à un prestataire. Toutes les démarches et procédures ont donc été travaillées au cours du second semestre 2016 avec les 2 communes concernées

❖ Evaluation de l'action :

Action n°41 : DEMARRAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'AIRE D'ACCUEIL DE GRAND PASSAGE A LA TESTE DE BUCH



➡ Travaux sur les pistes cyclables

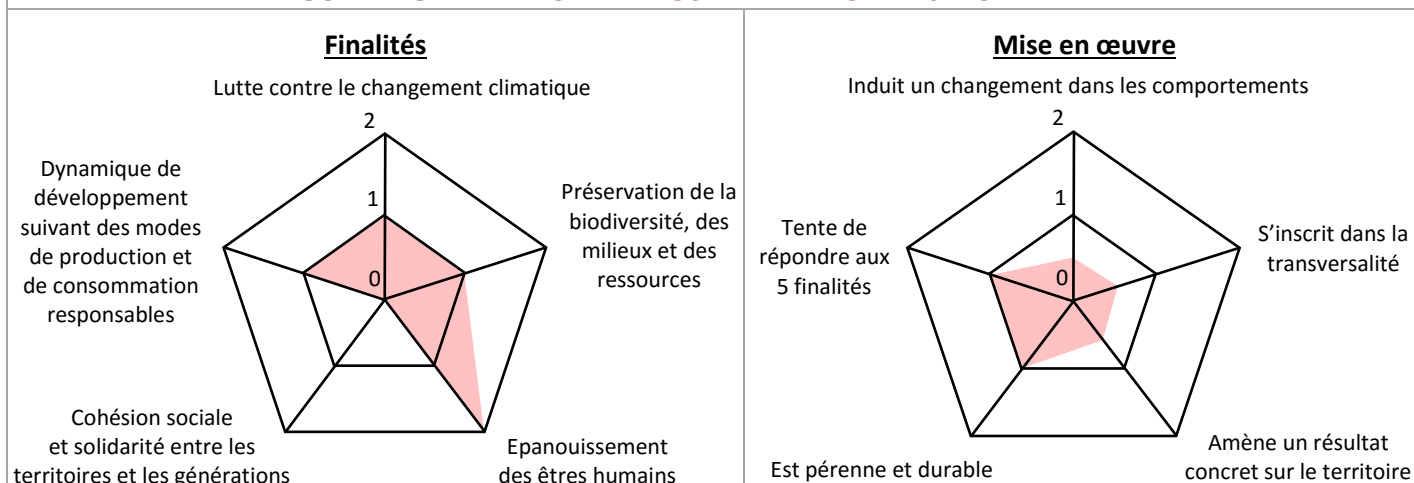
En complément de l'aménagement de pistes cyclables, plusieurs équipements publics de gonflage de pneus de vélo ont été installés :

- à Péreire et au niveau de la jetée d'Eyrac à Arcachon ;
- au port de La Teste et à Cazaux à la Teste de Buch ;
- dans le secteur de Chante-Cigale et au pôle multimodal de La Hume à Gujan-Mestras ;
- à la Mairie au Teich.

La COBAS assure également les travaux de jalonnements des différentes pistes du territoire dans un objectif de sécurité et d'amélioration de l'itinérance.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°42 : TRAVAUX SUR LES PISTES CYCLABLES : INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS DE GONFLAGE DE PNEU DE VELOS ET TRAVAUX DE JALONNEMENT



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

➤ Accessibilité personnes à mobilité réduite

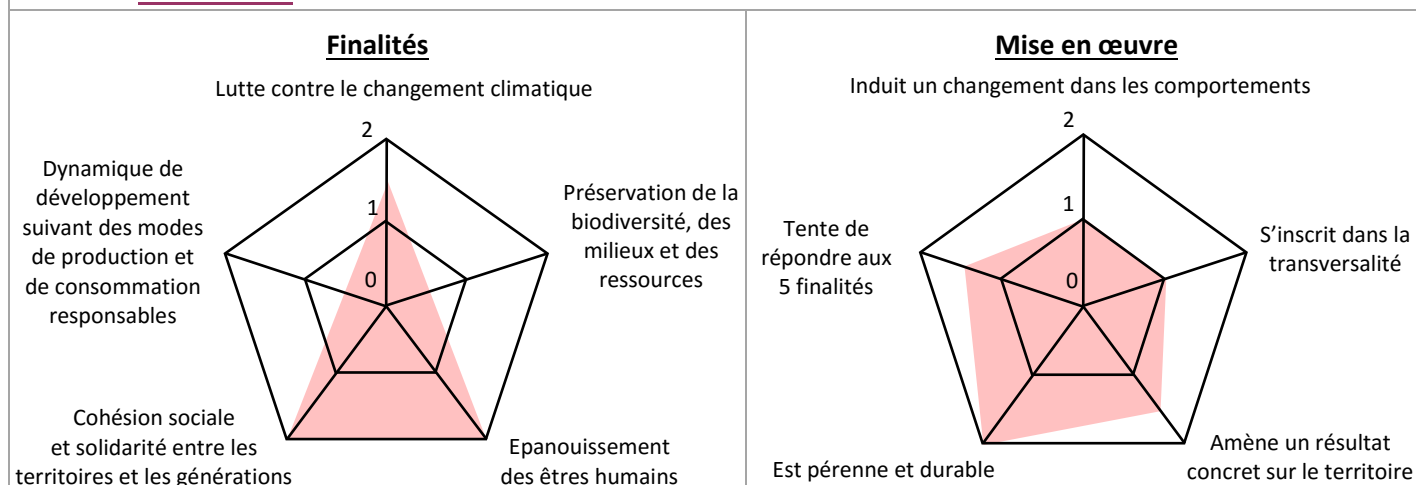
Conformément à ses obligations, la COBAS a présenté, en séance du conseil communautaire du 16 décembre 2016, le rapport annuel de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Celui-ci fait état des actions menées par les quatre communes de la COBAS en matière de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il présente également les achats effectués par la collectivité afin de rendre les transports accessibles et les aménagements réalisés dans l'agence commerciale Baia. De plus, les véhicules équipés du service Transport de Personnes à Mobilité Réduite sont utilisés à la demande pour les courses concernant le transport d'une personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, afin de répondre aux normes d'accessibilité, des travaux d'aménagement ont été réalisés au niveau du siège et de l'ALSH, les bâtiments de la COBAS étant anciens. Ainsi, un monte-personne a été installé au siège de la COBAS, ainsi qu'une main courante sur l'escalier extérieur. Concernant le centre de loisirs, une rampe a été installée pour accéder au bâtiment principal. Sur les deux sites, les sanitaires ont été mis aux normes en vigueur.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°43 : AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

➔ Le plan de prévention 2016-2018

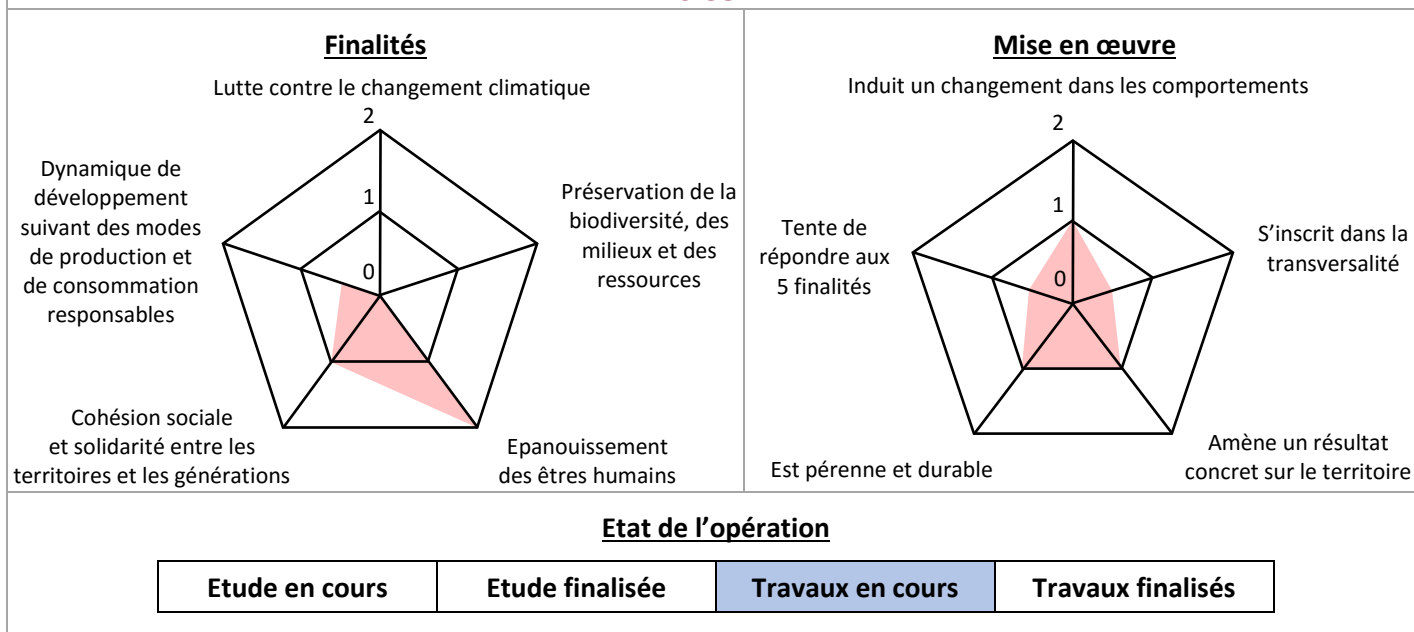
La COBAS a recensé les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans le plan de prévention validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), instruction représentative du personnel.

De plus, un agent de prévention à temps complet a été désigné depuis au 1^{er} janvier 2016 dont la mission est d'assister et de conseiller la collectivité dans les démarches de prévention et d'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Evaluation de l'action :

Action n°44 : ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION ET DESIGNATION D'UN AGENT DE PREVENTION A TEMPS COMPLET

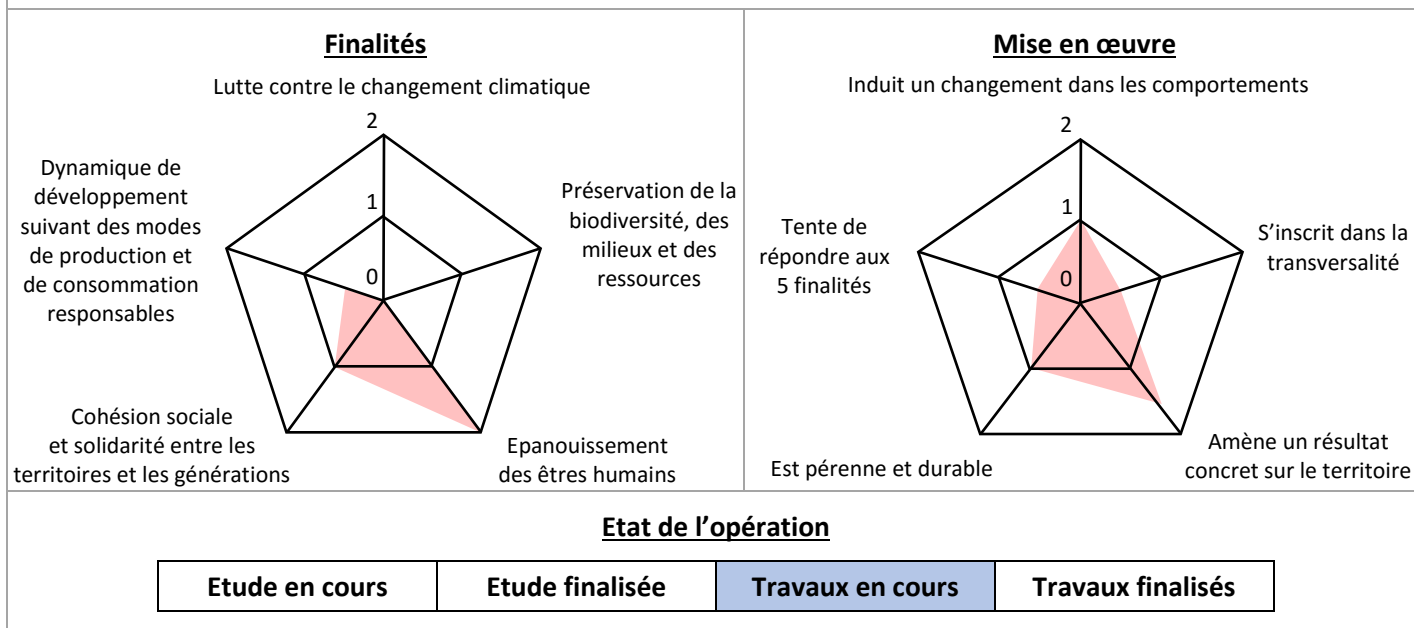


➔ Le service de médecine préventive et professionnelle mutualisée

L'année 2016 est marquée par le recrutement d'un médecin territorial en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les agents de la collectivité. Ce poste a été mutualisé avec les communes de Gujan-Mestras et La Teste de Buch le 1^{er} mai 2016.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°45 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET PROFESSIONNELLE MUTUALISEE



➞ La formation des agents

La COBAS élabore un plan de formation tous les ans au regard des besoins communiqués lors des évaluations faites entre l'agent et son responsable hiérarchique.

La formation constitue un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement et complémentirement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'usager et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences

2016 en chiffres

357 jours de formation réalisés dont :

- 61 jours en Hygiène prévention et sécurité
- et 69 jours en habilitation et permis

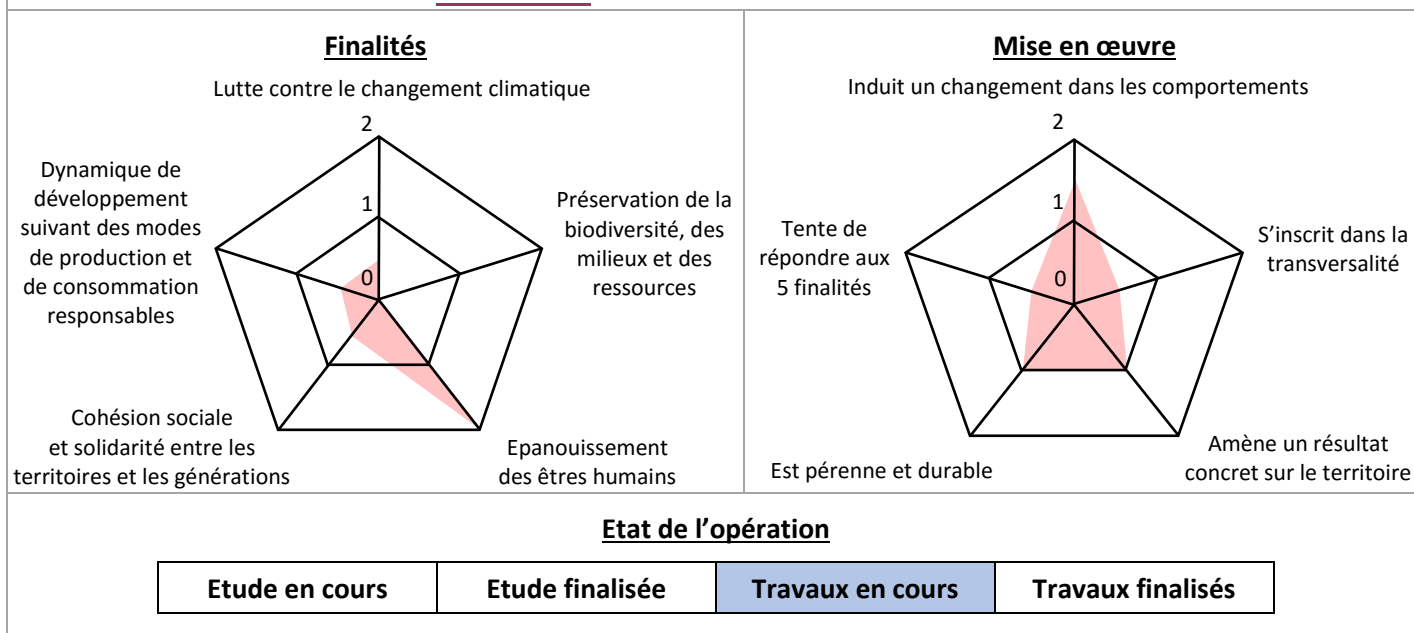
Le plan de formation a plusieurs objectifs :

- Assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et les souhaits individuels exprimés par les agents,
- Prévoir les actions retenues au titre du Compte Personnel d'Activité (CPA),
- Prendre en compte et articuler les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ...

Ce plan est évolutif en fonction des besoins de formation communiqués en cours d'année.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°46 : LA FORMATION DES AGENTS

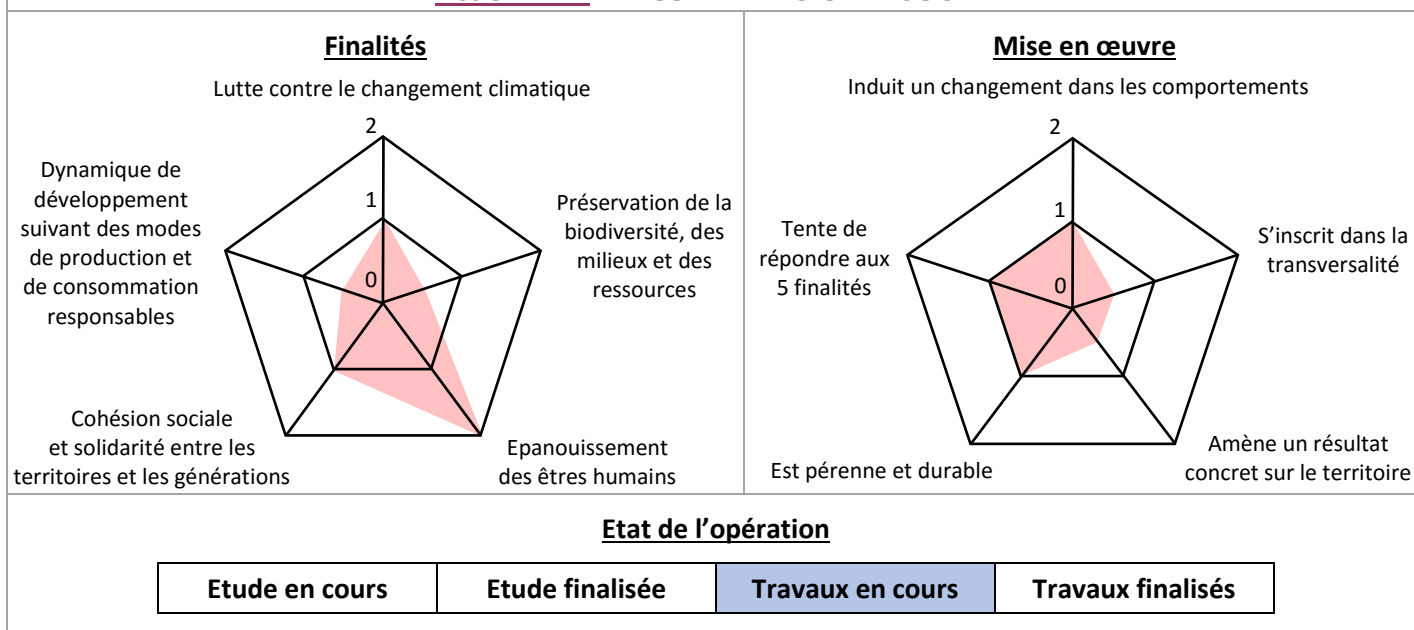


➞ Le Comité d'Œuvre Social

Le Comité d'Œuvre Social est un organisme social interne à la collectivité, permettant à ses agents d'accéder à une amélioration des conditions d'existence, notamment via des prestations à caractère social, culturel ou de loisir. La mission du COS est de protéger et veiller au maintien des activités sociales et de loisirs pour les agents en négociant des tarifs réduits. Ainsi, plusieurs prestations sont proposées aux agents de la COBAS via le COS, comme les tickets restaurant, les places de concerts et autres à moindre coût, ...

❖ Evaluation de l'action :

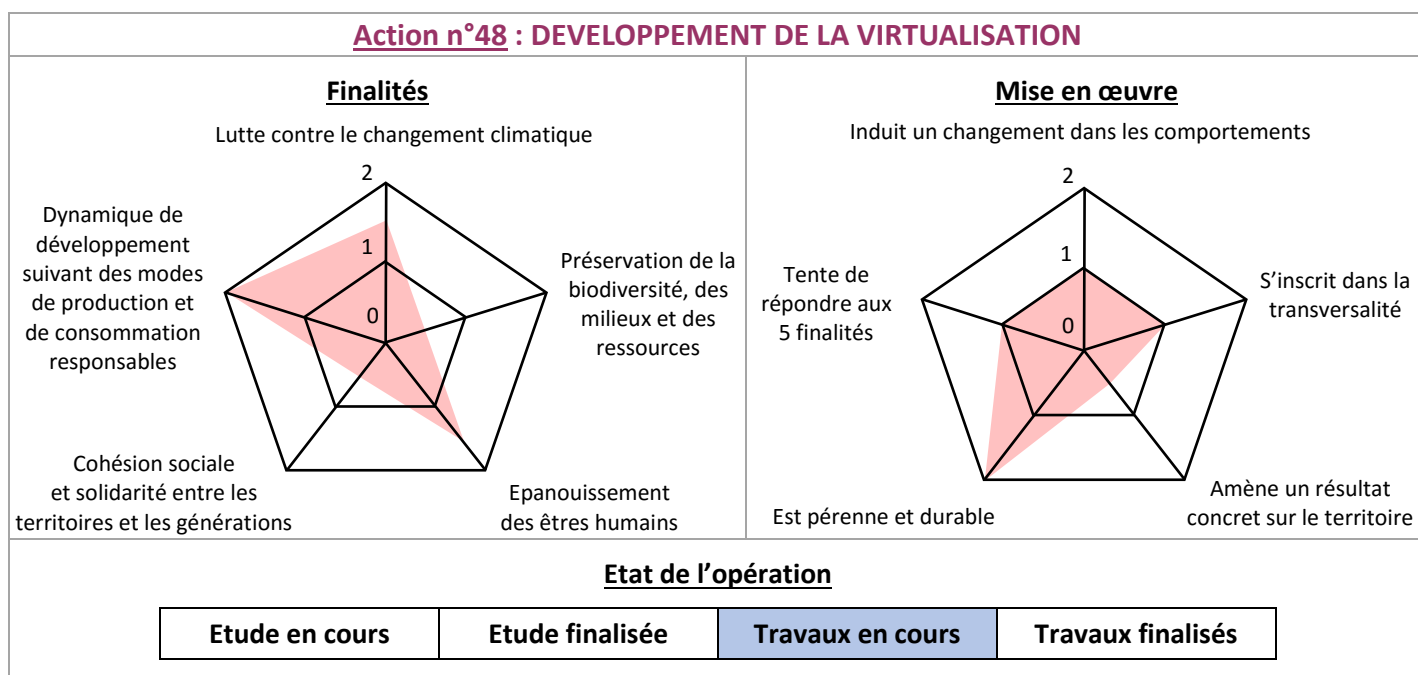
Action n°47 : LE COMITE D'ŒUVRE SOCIAL



➡ La virtualisation

La méthode de virtualisation des serveurs est mise en œuvre par la COBAS. Celle-ci consiste à rassembler sur une même machine physique plusieurs anciennes machines (anciens serveurs physiques). Une 10^{aine} de serveurs a été supprimée ce qui représente une économie d'énergie entre 1000 et 1500 Watts par machine.

❖ Evaluation de l'action :



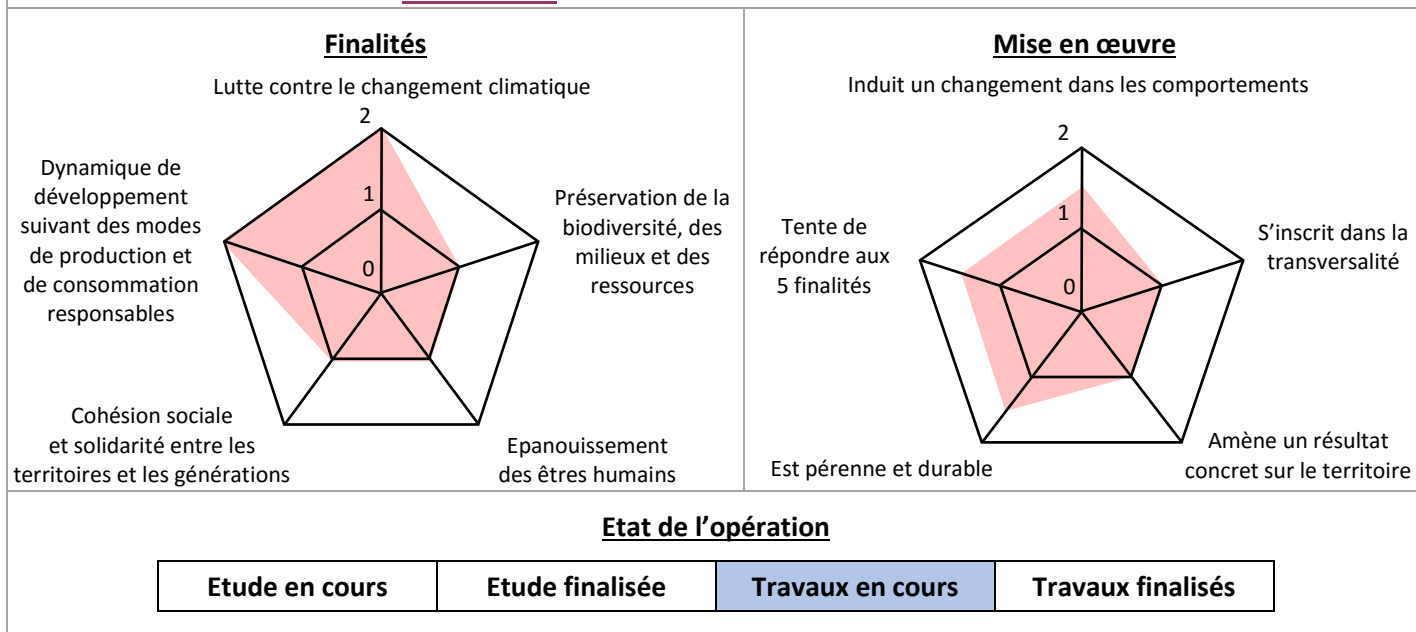
➡ Vers une maîtrise des consommations

Concernant la gestion du papier, la COBAS a mis place une démarche éco-responsable au sein de sa structure :

- toutes les impressions se font sur un copieur central avec utilisation d'un badge ce qui permet une meilleure gestion des impressions ;
- le copieur est configuré (noir/blanc et recto/verso) ;
- chaque utilisateur utilise une carte nominative ce qui permet d'éviter les photocopies orphelines ;

❖ Evaluation de l'action :

Action n°49 : MAITRISE DES CONSOMMATIONS



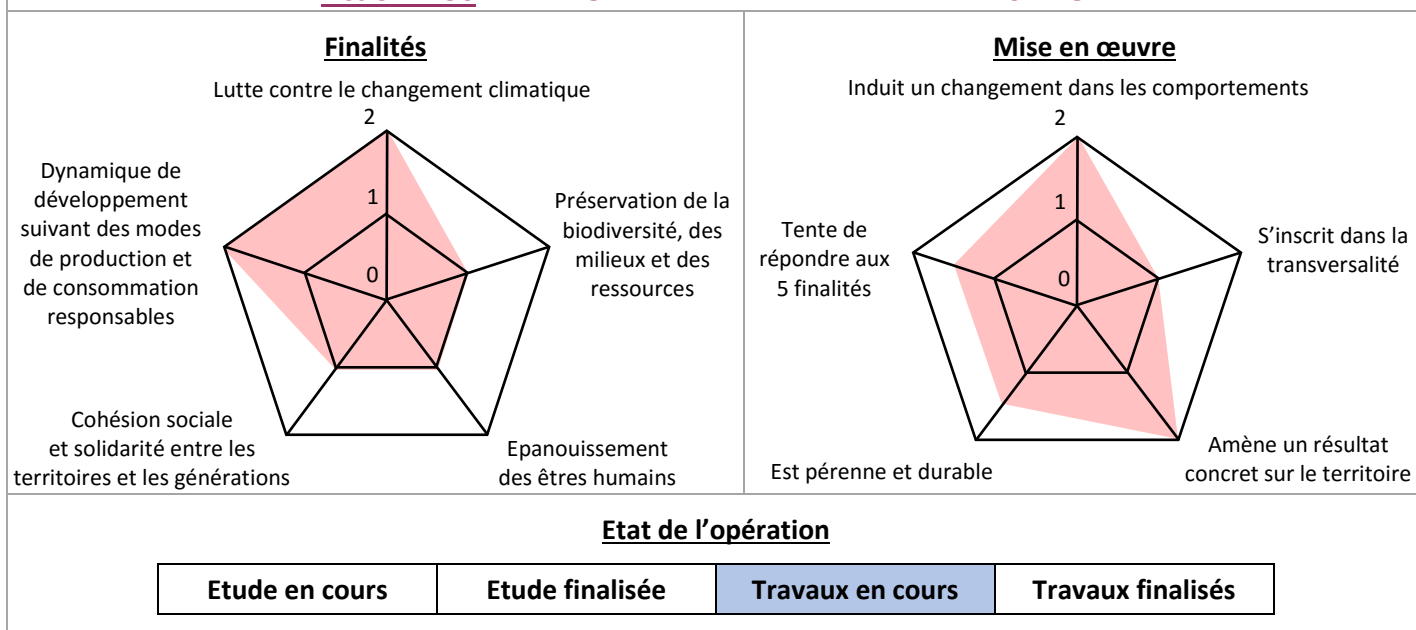
➞ Vers une dématérialisation généralisée

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information papiers par des fichiers informatiques.

À ce jour, sont dématérialisés l'envoi de mandats et titres au comptable concernant les finances et les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité concernant les actes délibératifs.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°50 : DEVELOPPEMENT DE LA DEMATERIALISATION



➔ Vers une commande publique écoresponsable

Un partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a été mis en place en avril 2016 (véhicules légers, véhicules utilitaires, bennes à ordures ménagères, carburant, ...) afin de favoriser les groupements de commandes.

La COBAS prend également en compte le coût global d'acquisition dans ses marchés publics. L'approche « coût global » est une intégration des principes du développement durable dans les choix d'investissement : l'ensemble des coûts associés à un projet sur toute sa durée de vie, qu'ils soient financiers ou extra-financiers (pollution de l'environnement par exemple) sont pris en compte lors du choix d'investissement.

Par ailleurs, la COBAS a inclus dans le cadre de la procédure « Prestation de nettoyage et d'entretien des locaux », l'utilisation de produits Eco-labellisés comme critère de sélection des offres.

❖ Evaluation de l'action :

Action n°51 : DEVELOPPEMENT D'UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS ECO-RESPONSABLE

Finalités

Lutte contre le changement climatique

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Epanouissement des êtres humains

Mise en œuvre

Induit un changement dans les comportements

Tente de répondre aux 5 finalités

Est pérenne et durable

S'inscrit dans la transversalité

Amène un résultat concret sur le territoire

Etat de l'opération

Etude en cours

Etude finalisée

Travaux en cours

Travaux finalisés

➤ Construction du nouveau pôle technique

Ce projet consiste à réaliser un nouvel équipement plus moderne, plus opérationnel, et regroupant : le Pôle Environnement, le Garage, la Collecte et les Travaux

Les travaux de construction du nouveau pôle technique ont débuté mi-octobre 2016.

Le nouveau centre technique se situera à côté de la déchèterie de La Teste et regroupera trois bâtiments pour une surface totale est de 5 600 m². Il sera également doté d'une aire pédagogique de démonstration du compostage et jardin partagé.

Une priorité avec ce projet est d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents en garantissant leur bien-être et en améliorant encore leur sécurité. En effet, pour assurer au mieux le service de collecte et traitement des déchets, essentiel aux usagers, ce sont chaque jour 154 agents qui travaillent sur les différents sites de la COBAS pour collecter et valoriser les déchets. Cette mission requiert d'une part beaucoup de personnel mais aussi beaucoup de matériels et équipements divers à entretenir et à abriter afin d'augmenter leurs durées de vie.

➤ Rénovation des écoles élémentaires

Les élus de la COBAS ont fait le choix de s'engager dans la construction scolaire en finançant les études et travaux pour la réfection d'une école par commune d'ici 2020.

Trois critères préalables de développement durable ont été considérés pour la réalisation des projets de rénovation des 4 écoles situées sur chacune des 4 communes de la COBAS :

- La prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat sous différents angles (foncier, architectural, urbanistique et fonctionnel) ;
- La prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de collecte et de l'évacuation des déchets, conformément à la charte chantier propre ;
- La prise en compte du confort de vie dans l'équipement (acoustique, visuel, olfactif, sanitaire, ...).



Pour toutes les écoles, les architectes ont été choisis par un jury composé d'élus et de membres du conseil de l'ordre des architectes. La sélection s'est faite selon des critères basés sur la fonctionnalité et l'intégration paysagère de l'école dans son environnement.

❖ Evaluation de l'action : Se référer au paragraphe « Aménagements et épanouissement sur le territoire »
→ Action n°40 : Rénovation des écoles.

➤ La Semaine Européenne du Développement Durable

La COBAS a souhaité poursuivre ces actions de prévention des déchets en impulsant de nouveaux projets et en continuant à participer à des événements nationaux afin de sensibiliser le plus grand nombre autour de la prévention.

Pour la Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2016, la COBAS a choisi d'orienter ses animations sur le thème de la réparation et du réemploi, axe majeur du PLPD. Ainsi plusieurs ateliers de création de mobiliers de saison ou objets décoratifs ou utiles pour le jardin en utilisant des objets ou matériaux de récupération : création d'une bibliothèque en libre accès, d'hôtels à insectes, de jardinières extérieures ou encore de décorations de balcons.



➤ La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets est organisée chaque année afin de « sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générés et donner la clé pour agir au quotidien ». En 2016, elle s'est déroulée du 19 au 26 novembre et s'articulait autour de 4 thèmes particuliers : Les déchets de papier ; Le gaspillage alimentaire ; La réutilisation / réparation ; Les déchets d'emballage.

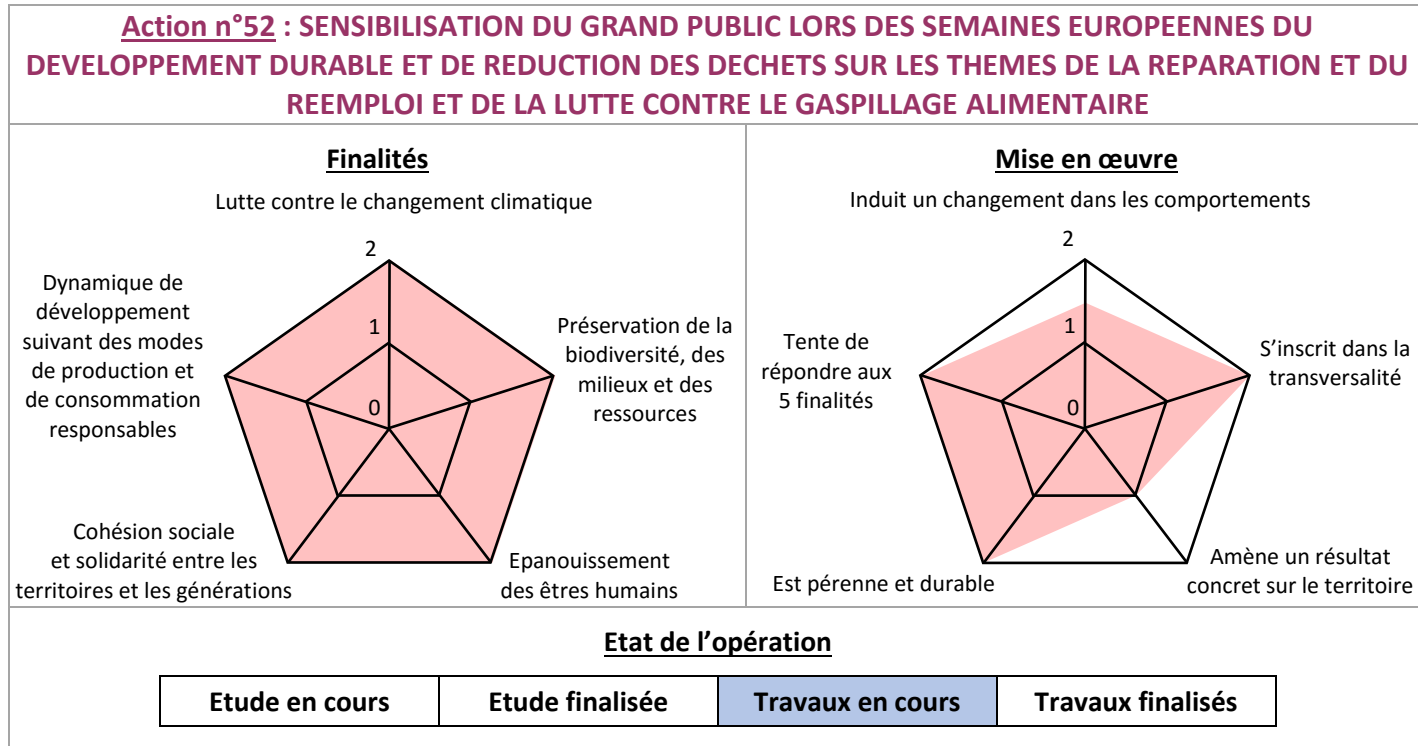
Dans le cadre de la mise en place de son PLPD, la COBAS a orienté actions sur 2 de ces thèmes en organisant des ateliers de création de mobilier de saison et des journées de sensibilisation

sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Quatre ateliers ont été organisés cette semaine et ont été animés par la recyclerie les Eco-Liés : création de sacs de course ; de nichoirs, et de serre-livres ainsi que des journées de sensibilisation sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Enfin, la semaine s'est terminée par une rencontre sur le compostage afin d'échanger avec les porteurs de projet de l'avancée du programme sur le territoire et de récompenser les guides composteurs formés en 2016. Toutes les communes du territoire ont participé à la démarche et les actions se sont déroulées tout au long de la semaine.

❖ Evaluation de l'action :



➞ Des animations scolaires



➞ Pôle aventures de Baïa

Les aventures de Baïa se sont déroulées le 2 juin 2016 en présence de 10 classes (environ 300 élèves).

Des animations découvertes du transport scolaire ont été proposées en 2 temps :

- des ateliers pédagogiques autour du savoir voyager : La sécurité dans le bus ; Le bus et le développement durable ; Les règles du bus ; Plan et itinéraire.
- la découverte de l'environnement Baïa : Visite du dépôt et découverte du métier de conducteur ; Echange avec le mécanicien de l'atelier et zone de rechargement navette électrique ; Plantation d'un arbre sur le dépôt.

➞ Pôle environnement de la COBAS

Une des actions du PLPD est la mise en place d'un programme pédagogique au sein des établissements scolaires, de la maternelle à la terminale.

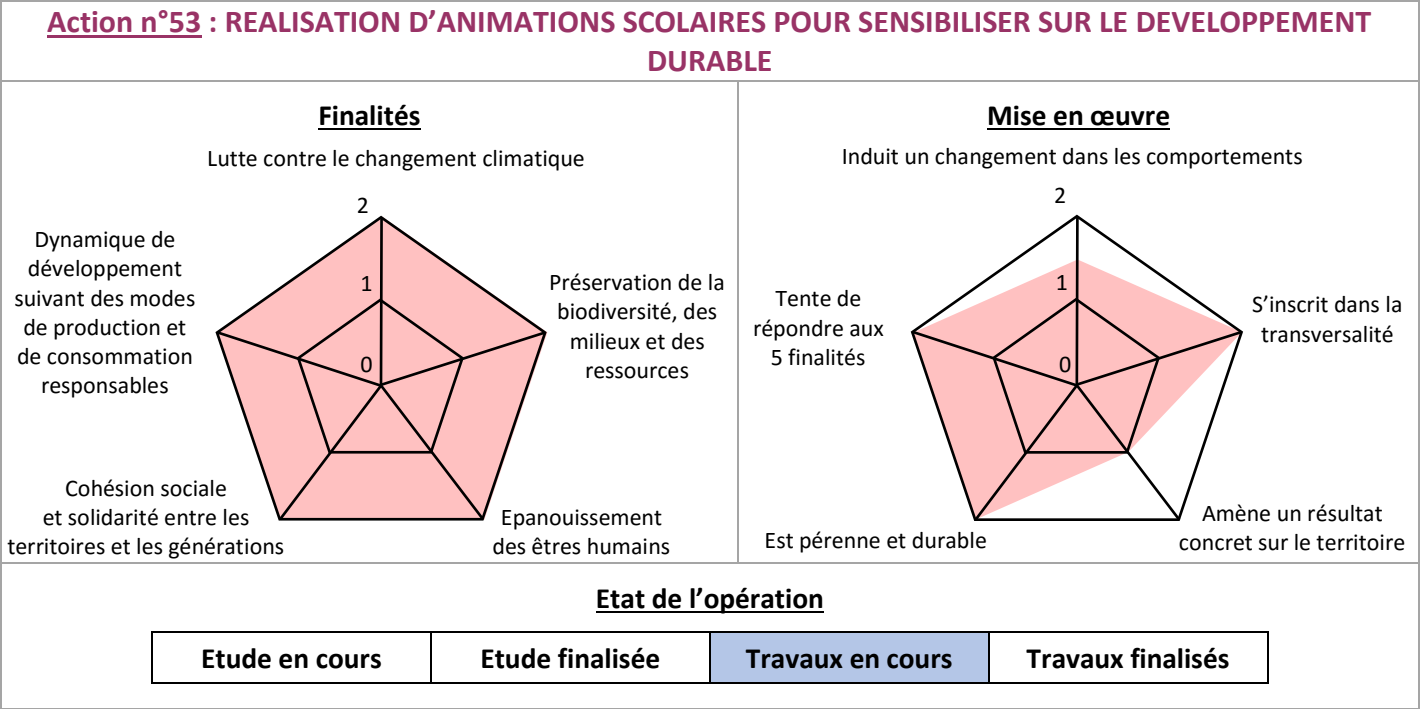
En 2016, la COBAS a proposé aux établissements scolaires un programme pédagogique dédié, destiné à sensibiliser et impliquer les enfants scolarisés du territoire. L'objectif étant de permettre aux établissements scolaires de contribuer à la réduction des volumes de déchets d'ordures ménagères en triant les déchets et en valorisant les biodéchets ou encore les piles.



Un ambassadeur du tri intervient dans les écoles afin de sensibiliser les élèves sur les consignes de tri, le compostage et le réemploi (animations interactives). Un guide de prévention et un magnet est remis à chaque enfant à la fin de l’animation.

Au total, 65 classes et 1517 enfants ont été sensibilisés en 2016.
 Sur la durée total du PLPD : 138 classes visitées et 3243 élèves sensibilisés (jeunes et adultes).

❖ Evaluation de l'action :



➡ Mag'Agglo

La COBAS réalise un magazine d'information à destination de tous les habitants chaque trimestre de l'année. Ce journal, « Mag'Agglo » est l'occasion pour la collectivité d'informer et de faire part de l'avancée des différents projets entrepris par la collectivité à l'ensemble de la population.

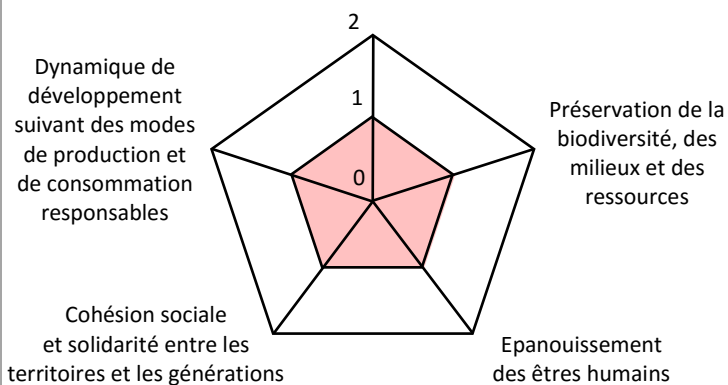


❖ Evaluation de l'action :

Action n°54 : DIFFUSION DU MAGAZINE D'INFORMATION MAG'AGGLO

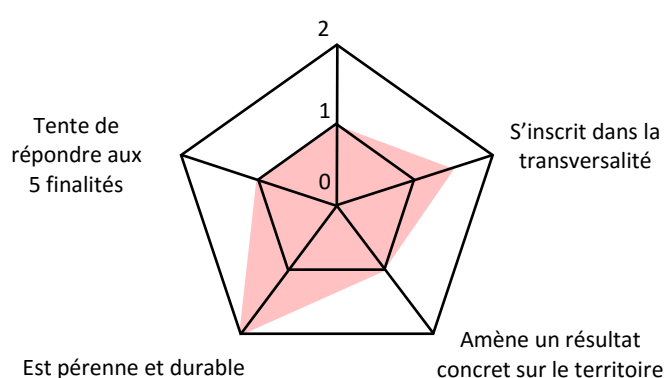
Finalités

Lutte contre le changement climatique



Mise en œuvre

Induit un changement dans les comportements



Etat de l'opération

Etude en cours	Etude finalisée	Travaux en cours	Travaux finalisés
----------------	-----------------	------------------	-------------------

1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

➞ Développement de la mobilité sur le territoire par l'ouverture des lignes de transport scolaires

Intégration des lignes de transport scolaire existantes avec les autres lignes du réseau BAIA sillonnant l'ensemble du territoire dans le cadre de la nouvelle délégation de service public. Ainsi, tous les usagers du réseau peuvent utiliser les lignes de transport scolaire avec l'ensemble de la gamme tarifaire Baïa, créant ainsi une offre supplémentaire pour les usagers.

➞ Le lancement des Pôles d'Echanges Multimodaux

Poursuite des différents projets d'aménagements des Pôles d'Echanges Multimodaux durant l'année 2017 : lancement de l'étude du PEM de la gare du Teich ; poursuite de l'étude du PEM de la gare de La Teste de Buch ; préparation des chantiers des PEM des gares d'Arcachon et de Gujan-Mestras.

➞ Aires de covoiturage

Préparation du chantier d'aménagement d'une aire de covoiturage de 40 places avec 2 bornes de charge pour les véhicules électriques sur le Teich. Choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur Gujan-Mestras avec des travaux prévus en 2018.

2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

➞ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Actions liées à l'alimentation en eau potable

Adoption du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des réseaux d'eau potable sur le territoire de la COBAS à l'attention des lotisseurs et aménageurs permettant de garantir la mise en place d'un patrimoine homogène et qualitatif.

Déploiement d'un système d'hyper vision, organe de pilotage du service de l'eau, qui centralise l'ensemble des données et indicateurs d'exploitation permettant une augmentation de la réactivité et de l'efficacité de l'activité du délégataire.

Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Modification des statuts de la COBAS et transfert des 4 items obligatoires de la compétence GEMAPI au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et de zones humides ainsi que des formations boisées.

➞ Action de prévention et de gestion des déchets

Prévention des déchets

Poursuite des actions de prévention des déchets mises en œuvre sur les 5 années du programme de prévention qui s'est terminé fin 2016, et définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Compostage collectif

Poursuite des actions en faveur du développement du compostage collectif au niveau des résidences, des campings et tout autre établissement présent sur le territoire de la COBAS.

Projet de développement du compostage collectif sur le site de Bassin Formation avec valorisation du compost produit et en relation avec l'Antenne du CFA Agricole sur le site.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Poursuite de l'accompagnement des établissements audités durant l'étude CREPAQ et sensibilisation de toute autre structure volontaire.

➤ Projet de valorisation des déchets coquilliers

Réalisation d'une étude, en partenariat avec le Comité régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine, pour la valorisation des déchets coquilliers dans l'objectif de quantifier les volumes de coquilles disponibles à terre et en mer en vue de mettre en place un dispositif de collecte, de tri et de valorisation sur le territoire.

3. FAIRE NAÎTRE L'ECONOMIE DE DEMAIN

➤ Filière de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement pour les professionnels du territoire

Dans le cadre du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-mobilier, éco-organisme en charge de la mise en œuvre de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement, convenu en 2013. Une collecte supplémentaire sur la déchèterie professionnelle du Centre de valorisation du Teich à destination des détenteurs professionnels de mobilier domestique usagé (magasin de meubles, artisans, poseurs, ...) est programmée en 2017.

➤ Formation et l'accès à l'emploi

Création d'un groupement d'employeurs ostréicole

Réalisation d'une étude de la faisabilité de création d'un groupement d'employeurs ostréicole local en partenariat avec le Comité régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine. L'ostréiculture est une profession qui présente des pics d'activités et qui a donc besoin de main d'œuvre qualifiée durant ces périodes.

Mise en place d'une plateforme internet dédiée à l'emploi local

Réalisation d'une plateforme de l'emploi, réunissant toutes les offres d'emplois du territoire au sein d'un même site internet gratuit et accessible à tous, afin de permettre aux personnes de tous âges de trouver du travail, se reconverter, se former et pouvoir accéder rapidement à un travail, sera mise en place.

L'emploi est au cœur des préoccupations de tous les habitants du territoire. La COBAS souhaite renforcer son soutien pour le développement économique du territoire en apportant une aide concrète aux demandeurs d'emploi du Sud Bassin en leur permettant d'accéder, via ce nouvel outil internet performant, à l'ensemble des offres à pourvoir sur le territoire, en partenariat avec Pôle Emploi.

Les rencontres de l'emploi

Seconde édition des Rencontres de l'Emploi programmée le 23 mars 2017 par la COBAS, en partenariat avec Pôle Emploi. Divers pôles sont prévus avec comme objectifs d'apporter des informations et conseils aux demandeurs d'emploi : Formation/Apprentissage ; Création d'entreprise ; Intérim ; Défense et Sécurité intérieure ; Coaching avec des ateliers thématiques de 30 minutes : comment mener un entretien d'embauche, l'image de soi, les réseaux sociaux et e-réputation, le digital au cœur de la recherche d'emploi, la création d'entreprise, les différents contrats de travail, ... Plusieurs nouveautés sont apportées pour l'édition 2017 : l'emploi à l'international, l'ostréiculture, la sécurité-défense intérieure et un espace Formation Apprentissage spécifique.

Développement de la mobilité des jeunes apprentis mineurs

- Accroître la mobilité des jeunes apprentis mineurs résidents sur le Val de l'Eyre afin de faciliter la vie de leur contrat de formation sur le territoire en recherchant pour chacun des solutions de déplacement domicile-CFA et domicile-travail en favorisant notamment le co-voiturage entre apprentis et stagiaires du Centre.
- Acquisition de 5 à 10 vélos (avec INSERCycles) pour mise à disposition des apprentis hébergés localement et dépourvus de moyen de locomotion. Cette action est notamment rendue possible par la création cet été d'un abri vélo sécurisé au sein de BASSIN Formation.

➤ Développement économique

BAZE

Première année pleine de mise en œuvre de l'agence économique.

Tourisme

Transfert du personnel des Offices du Tourisme à la COBAS et mise en œuvre de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme".

4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE

➤ Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat

Approbation définitive du Programme Local de l'Habitat et lancement des premières actions : signature des 3 contrats de mixité sociale ; création d'un espace de l'habitat ; création d'un site internet avec les bailleurs sociaux.

➤ Travaux sur le réseau routier

Doublement de l'axe A660-RN250

Concertation publique en janvier 2017 et finalisation des études préalables pour un choix pertinent au regard des avantages fonctionnels, des enjeux humains et environnementaux et réalisation du dossier d'enquête publique.

➤ Travaux d'aménagement et épanouissement sur le territoire

Rénovation des Ecoles

Poursuite des travaux de rénovation des écoles élémentaires :

- Ecole Jules Ferry à Gujan-Mestras : inauguration programmée en mars 2017.
- Ecole du Moulleau à Arcachon : démarrage des travaux prévu pour le printemps 2017.
- Ecole Victor Hugo à La Teste de Buch : démarrage des travaux prévu pour septembre 2017.
- Ecole du Delta au Teich : lancement des travaux courant 2017.

Réalisation des travaux d'aménagement au Lycée de la Mer

Lancement des travaux de réhabilitation des installations sportives du lycée de la mer à Gujan-Mestras : rénovation et restructuration des vestiaires et du plateau sportif.

Réalisation d'un terrain synthétique communautaire de football

Finalisation des travaux et mise à disposition du terrain de football en gazon synthétique au niveau du complexe de Chante Cigale à Gujan-Mestras. Ce terrain accueillera le Football Club Bassin d'Arcachon Sud, qui est un club communautaire, mais également aux collèges et lycées du territoire.

Réalisation du nouveau pôle technique

Poursuite des travaux de construction du nouveau pôle technique dont la livraison de l'équipement est prévue pour décembre 2017.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Poursuite des aménagements effectués pour rendre les bâtiments de la COBAS et les transports accessibles aux personnes à mobilité réduite.

☛ Solidarité

Accueil de jour itinérant

Adaptation du dispositif d'accueil de jour itinérant avec une intervention sociale complémentaire sur la commune de Gujan-Mestras, compte tenu des besoins exprimés, avec la mobilisation d'un 3^{ème} éducateur spécialisé à mi-temps.

☛ Culture et citoyenneté

Création d'un Music'Pôle

Lancement de la consultation pour la réalisation d'un équipement communautaire dédié à la pratique de la musique. L'équipement sera implanté sur la commune de La Teste de Buch à proximité du futur Conservatoire de la ville à l'espace du Baou.

Mutualisation des médiathèques

Mise en place d'un portail numérique des médiathèques en vue :

- d'une mutualisation des fonds documentaires des médiathèques,
- d'un accès au catalogue en ligne pour l'ensemble des usagers du territoire,
- d'un accès à des contenus mutualisés et à diverses informations culturelles.

Ce portail permettra d'assurer un accès aux fonds documentaires des médiathèques du territoire de la COBAS, à l'ensemble de ses usagers dans l'intérêt d'une bonne gestion.

Bassin Formation

Les actions engagées sont poursuivies et renouvelées. Sera initiée en novembre une première action de mobilité collective de 18 apprentis en BAC Pro Commerce et BAC Pro Poissonnerie qui partiront accompagnés de 2 formatrices en Irlande sur 5 jours pour connaître et partager une expérience de découverte culturelle.

☛ Aérodrome et épanouissement de la population

Mise en service d'un système d'aide visuel à l'approche (APAPI) dont la pente à l'atterrissage relève la hauteur des vols au-dessus des lotissements.

Annexe 1 : Les finalités du développement durable

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte et bilan

Le concept de changement climatique fait référence à une augmentation de la température moyenne à la surface de la terre. L'équilibre climatique naturel est dérégulé par les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités humaines, l'utilisation d'énergie étant la principale source de ces émissions. Le secteur le plus émetteur en France est celui des transports.

Des projections montrent que le réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences futures très importantes et représenter un danger pour la survie de la biodiversité. En France, le nombre de jours anormalement chauds pourrait augmenter à plus de 100 jours supplémentaires par an à l'horizon 2100.

L'adaptation au changement climatique devient donc une préoccupation forte à prendre en compte dans les politiques publiques, que ce soit au niveau international, national ou encore local en vue de limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de grande ampleur.

Face à ce constat alarmant, une mobilisation conjointe des pays développés et des pays en développement s'est engagée avec la prise d'engagements pour lutter contre le réchauffement climatique.

De l'échelle mondiale...

La question du réchauffement climatique a émergé dans les années 1980 avec la création du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) en 1988. Plusieurs rassemblements internationaux ont été organisés par la suite en vue de conforter l'engagement politique des Etats dans une ambition commune face au dérèglement climatique : Le Premier sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 ; le Protocole de Kyoto (adopté lors le 3^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) en 1997 ; le Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 ; et plus récemment la Conférence sur le Climat de Paris en fin d'année 2015 durant laquelle un objectif partagé a été acté : stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici 2100 en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.

... à l'échelle nationale...

La France a parallèlement défini sa politique de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, la France s'est dotée, en 2000, d'un premier Programme National de Lutte contre le réchauffement climatique, avec pour objectif de respecter le protocole de Kyoto. Puis en 2006, le Plan Climat National est adopté. Enfin, le 18 août 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) est adoptée fixant plusieurs objectifs à moyen et long termes :

- Réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Lutter contre la précarité énergétique.

2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Contexte et bilan

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, etc.) de notre planète ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants et entre ces derniers et leurs milieux de vie.

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques.

Face à une vulnérabilité de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources toujours plus accentuée, plusieurs politiques mondiales, européennes et nationales se sont succédées dans l'objectif de répondre aux enjeux de reconquête et de préservation.

De l'échelle mondiale...

Depuis le début du XX^{ème} siècle, la France a participé à la prise en compte de l'environnement, des ressources naturelles, de leur préservation et de leur protection en signant des traités, des accords ou des conventions internationales engageant ainsi sa responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale. La France a signé une trentaine de conventions internationales ou d'accords en rapport avec la protection de la nature.

A l'échelle européenne, plusieurs Directives sont mises en œuvre par les Etats membres l'Union européenne en vue d'assurer une protection de l'environnement. Ainsi, plusieurs *Directives* portent sur la protection et l'amélioration de l'état de la biodiversité et de l'eau en Europe, notamment :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 relative à la conservation des Oiseaux sauvages.
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage qui complète la directive Oiseaux.
- la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), du 23 octobre 2000, qui vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différentes masses d'eau (superficielles et souterraines) sur tout le territoire européen.
- la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) a été actée le 17 juin 2008 fixant des objectifs de Bon Etat du Milieu Marin au plus tard en 2020.

... à l'échelle nationale...

En réponse aux différentes directives, la France a défini un cadre réglementaire visant la protection de la biodiversité, de l'eau et des ressources :

BIODIVERSITE

Définition d'un **Réseau Natura 2000** afin de contribuer à la **préservation de la diversité biologique** sur l'ensemble du territoire.

Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui vise la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espaces végétaux et animaux, le maintien des équilibres biologiques et la protection des ressources naturelles

Loi Littoral, votée en 1986, relative à la **protection et mise en valeur du littoral et des espaces littoraux**, des mers et des grands lacs intérieurs, qui présentent des enjeux majeurs de protection de la nature et de maîtrise du développement.

Loi Biodiversité, votée en 2016, relative pour la **reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** avec un objectif « zéro perte nette de biodiversité ».

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Objectif de bon état pour deux tiers des masses d'eau continentales en 2015 et définition des **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** sur les 6 grands bassins hydrographiques français.

Lois sur l'Eau de 1964 (création des Agences de l'Eau chacun des grands bassins hydrographiques) **et 1992**

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), du 30 décembre 2006, qui retranscrit les principes de la DCE

La **loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)**, du 27 janvier 2014, créant une **compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le transfert de cette compétence aux EPCI à fiscalité propre étant prescrit** la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Contexte et bilan

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs.

Ainsi, développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale sont liés.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a revu la répartition des compétences entre les différents échelons de collectivités et groupements de collectivités territoriales.

Ainsi, plusieurs compétences, en lien avec l'épanouissement de la population, sont attribuées aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2017 : le "développement économique », la "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" et l'"aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage".

4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

Contexte et bilan

La cohésion sociale est définie par le Conseil de l'Europe comme « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ». Cette notion est donc caractérisée par une volonté forte de renforcer le lien social entre les individus, les sociétés et les territoires.

La solidarité, elle, peut être définie comme un sentiment de devoir moral envers les autres citoyens à toutes les échelles et une volonté de relations interdépendantes. Elle cherche à atténuer les inégalités naturelles comme celles causées par l'Homme en apportant une aide ou en redistribuant les biens équitablement.

La cohésion sociale est donc complémentaire de la solidarité.

Durant les dernières années, des phases de croissance fortes et rapides se sont succédées et ont bouleversé les modes de vie ce qui a mis à mal les modes de cohésion et de solidarité.

Cette finalité est ainsi grandement complémentaire de celle visant l'épanouissement humain et les deux doivent être mises en place simultanément. Pour cause, l'épanouissement de chacun facilite assurément la sociabilité, source de solidarité. Au contraire, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social.

5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Contexte et bilan

La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité sont causées par notre modèle de production actuel.

Il est désormais essentiel de mettre en place des modes et logiques de production et de consommation en vue d'éviter un épuisement irréversible des ressources naturelles.

Le développement de modes de consommation et de production responsables doit être porté à tous les niveaux de décision. Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.

La transition de la politique de gestion des déchets vers une économie circulaire, modèle de développement durable intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits (de leur production jusqu'à la gestion des déchets en réutilisant ou recyclant un maximum de matières), est désormais un défi reconnu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

De l'échelle européenne...

La Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008, relative aux déchets, fixe le cadre juridique pour le traitement des déchets et impose à tous les états membres la mise en place de plans de prévention des déchets.

... à l'échelle nationale...

La prévention des déchets en France a été introduite par la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, établi de façon volontaire par le ministère chargé de l'environnement, ainsi que par le plan d'actions déchets 2009-2012, qui fixait comme objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013.

L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre également cette obligation dans la législation nationale. Dans ce cadre, l'Etat français a élaboré, sous l'égide du ministère chargé de l'environnement et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées par la prévention des déchets, un nouveau plan national de prévention de la production des déchets, plus ambitieux, publié en août 2014 et couvrant une période de six ans.

Plus récemment, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 Aout 2015 a défini des objectifs communs : renforcer l'indépendance énergétique de la France, lutter contre les changements climatiques, lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire.

En matière de prévention des déchets, la loi fixe plusieurs objectifs :

- Réduire de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés produits d'ici 2020,
- Recycler 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025,
- Valoriser des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2025,
- Réduire de 50% les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Annexe 2 : Liste des actions 2016

Chapitre	Thème	N° Action	Détail de l'action
Faire le choix de la sobriété énergétique	Une offre de mobilité plus globale pour une réduction des émissions de GES	1	Lancement de la nouvelle délégation de service public Transport
		2	Optimisation du réseau de transports en bus sur le territoire
		3	Réalisation de 4 pistes cyclables de 1 995 mètres sur le Teich et Gujan-Mestras
		4	Développement des Pôles d'Echanges Multimodaux : lancement de l'étude pour le PEM de la gare de la Teste de Buch ; finalisation des études des gares de Gujan-Mestras et Arcachon
		5	Développement de l'électromobilité sur le territoire
	L'habitat et la sobriété énergétique	6	Définition de l'engagement de la COBAS dans la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)
	Le Plan Climat Air Energie Territorial	7	Transfert de la compétence au SYBARVAL (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour la mise œuvre du plan d'actions de lutte contre le changement climatique
Transformer les modes de consommation et protection et gestion durable de l'environnement	Une protection et une gestion durable de l'eau et du littoral	8	Lancement de la nouvelle délégation de service public d'Eau Potable
		9	Actions de sécurisation de la ressource en eau : analyse du risque de rupture sur le réseau ; renouvellement de 5 815 mètres linéaire de canalisations d'eau potable
		10	Actions d'amélioration du réseau d'eau potable : déploiement de la télérelève des compteurs ; capteurs de fuites ; renouvellement de 391 branchements
		11	Distribution de kits hydro-économiques
		12	Gestion des milieux aquatiques et des inondations : suivi de l'étude gouvernance menée par le SIBA
		13	Gestion du risque naturel côtier : suivi des groupes de réflexion suite à l'étude de projections démographiques pour le littoral à l'horizon 2035
	L'amélioration de la performance environnementale sur le site de l'aérodrome	14	Rédaction du nouveau règlement intérieur de l'aérodrome et gestion du trafic aérien plus rationalisé et des opérations de vol plus optimisées
		15	Encouragement à l'acquisition d'avions plus performants par les clubs limitant la consommation en énergie et les émissions
		16	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par du désherbage alternatif : utilisation d'un désherbeur thermique
	La prévention et la gestion des déchets	17	Réduction des déchets à travers la distribution de composteurs individuels
		18	Mise en place d'une aire de compostage partagée dans les structures collectives : la Résidence Adria à Arcachon, l'Eco quartier Les Portes du Pyla à la Teste de Buch et le camping du Petit Nice à la Teste de Buch

		19	Sensibilisation des habitants du territoire avec des ateliers dédiés, alliant gaspillage alimentaire et compostage, dans les structures collectives et les Centres Sociaux
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	20	Suivi de l'étude réalisée par le CREPAQ sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage partagé au sein de plusieurs structures collectives (établissements scolaires, cuisine centrale, résidence pour personnes âgées, EPAHD)
	L'économie circulaire	21	Soutien du développement de l'économie circulaire sur le territoire : plusieurs filières de traitement et de valorisation au centre de valorisation
Faire naître l'économie de demain	Le soutien aux filières écoresponsables et solidaires	22	Elaboration d'un projet pour l'insertion de produits locaux issus de la mer en restauration collective
		23	Soutien au développement du réemploi et de l'économie sociale et solidaire par le lancement de 2 nouveaux partenariats avec les associations DO IT et INSERCycles Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre
	La formation et l'accès à l'emploi	24	Création de nouvelles formations au pôle multimétiers : le BAC Pro Poissonnier Ecailler Traiteur et le CAP SAPVER (Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural)
		25	Sensibilisation au développement durable sur le site de Bassin Formation
	Le développement économique : faciliter, développer et accompagner	26	Lancement de l'Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre Expansion (BA2E)
		27	Accompagnement de 86 entreprises en 2016 par BA2E
		28	La pépinière d'entreprises : 4 nouvelles entreprises accueillies en 2016 et une 10 ^{aine} de sessions de formation proposées
		29	Validation du projet de déploiement du réseau Très Haut Débit
		30	Organisation des Premières Rencontres de l'Emploi
Optimiser les services de proximité	Le développement d'une offre de logements équilibrée	31	Définition des actions en vue de diversifier l'offre de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire dans le cadre du nouveau PLH
		32	Elaboration d'un contrat de mixité sociale pour les communes d'Arcachon, la Teste de Buch et Gujan-Mestras
	La proximité et la solidarité	33	Adaptation du dispositif "Point d'Accès au Droit" avec des nouvelles consultations d'avocats et des horaires plus adaptés aux personnes en activité et réalisation de journées d'information
		34	Adaptation du dispositif "Accueil de Jour Itinérant" avec des nouvelles heures de permanence pour permettre une meilleure réponse aux problématiques des usagers
	Des actions pour une santé plus accessible	35	Mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) signé en juin 2015
		36	Mise en œuvre du projet Maïa Bassin d'Arcachon et réalisation de journées de formation pour les bénévoles œuvrant au quotidien auprès des personnes âgées
	Culture et citoyenneté	37	Réalisation du projet OPUS BASSIN édition 2016 : « Guitares en duo » ; « COBRASS » ; « La flûte à tous vents » ; « La musique en A corps »
		38	Elaboration d'une charte avec les clubs sportifs communautaires afin de promouvoir et favoriser le

			développement des activités sportives tout en maintenant une certaine qualité de vie
		39	Mise en place du projet Culture et Citoyenneté à Bassin Formation
	Aménagement et épanouissement sur le territoire	40	Rénovation des écoles : réalisation des travaux de rénovation de l'école Jules Ferry à Gujan-Mestras et programmation des études travaux pour les écoles du Moulleau à Arcachon, Victor Hugo à La Teste de Buch et du Delta au Teich
		41	Démarrage des travaux d'extension de l'aire d'accueil de grand passage située à la Teste de Buch
		42	Travaux sur les pistes cyclables : Installation d'équipements publics de gonflage de pneu de vélo sur 4 pistes cyclables ; Travaux de jalonnements pour l'amélioration de l'itinérance et de la sécurité
Tendre vers une administration éco-responsable	La qualité de vie au travail	43	Amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : réalisation des travaux d'aménagement au siège de la COBAS et à l'ALSH et adaptation des transports publics
		44	Elaboration du plan de prévention et désignation d'un agent de prévention à temps complet
		45	Mise en place d'un service de médecine préventive et professionnelle mutualisé
		46	La formation des agents
	Des pratiques internes en vue de limiter l'empreinte énergétique et environnementale	47	Le Comité d'Œuvre Social
		48	Développement de la virtualisation
		49	Maîtrise des consommations
		50	Développement de la dématérialisation
		51	Développement d'une commande publique plus écoresponsable
	Information et sensibilisation du public	52	Sensibilisation du grand public lors de la Semaines Européennes du Développement Durable et de Réduction des Déchets sur les thèmes de la réparation et du réemploi et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
		53	Réalisation d'animations scolaires pour sensibiliser sur le développement durable
		54	Diffusion du magazine d'information Mag'Agglo mentionnant l'avancée des différents projets entrepris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20171012-17-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX

69

